



# Life *beyond allergy*

STALLERGENES  GREER

Rapport annuel 2015



## RAPPORT STRATÉGIQUE

Introduction	1
En bref	2
Investissement	3
Le rationnel de la fusion	11
Message du Président Directeur Général	12
Modèle d'activité et stratégie	15
Indicateurs clefs de performance	18
Rapport de Gestion	19
Principaux risques et incertitudes	24
Responsabilité sociétale	28

## GOVERNANCE

Notre conseil d'administration	30
Rapport de gouvernance	35
Rapport des administrateurs	41
Rapport sur la rémunération des administrateurs	46
Politique de rémunération	48
Rapport sur la rémunération	57

## ÉTATS FINANCIERS

Rapport des auditeurs indépendants	64
Etats financiers consolidés	66
Notes annexes aux états financiers	71
Comptes individuels	108
Compte de résultat consolidé pro forma non audité	121

## NOTE DE RÉFÉRENCE

Ceci est une traduction libre de l'anglais vers le français, et est fournie uniquement pour la convenance des lecteurs francophones. En cas de divergence entre les versions française et anglaise, la version anglaise prévaudra.

## Déclarations confidentielles de nature prospective

Ce rapport contient des déclarations qui sont ou peuvent être de nature prospective au sujet de la situation financière et/ou des résultats des opérations et activités de la société. Ces déclarations sont reconnaissables à l'emploi de mots ou expressions tels que « croire », « prévoir », « projeter », « estimé », « prévision », « devrait », « plan », « pourrait », à la forme affirmative, négative ou autre, ou tout autre variante de ces termes ou d'une terminologie comparable indiquant les attentes ou les opinions concernant des événements à venir. Ces déclarations de nature prospective incluent des risques et incertitudes parce qu'elles dépendent d'événements et circonstances futurs. Sans être exhaustifs, de tels facteurs incluent la conjoncture économique, les conditions d'activité, y compris les questions juridiques et d'évaluation des produits, les fluctuations des devises et de la demande, ainsi que l'évolution des facteurs concurrentiels. Les résultats réels peuvent différer de ceux présentés dans les déclarations de nature prospective en raison de facteurs variés. Sauf disposition contraire dans la réglementation en vigueur, ni la société ni aucune autre personne ne s'engage à mettre à jour ces déclarations de nature prospective ou à informer quiconque d'une telle mise à jour.

---

**Grâce à la fusion entre Stallergenes et Greer Laboratories, nous avons créé un laboratoire biopharmaceutique international entièrement intégré. L'union faisant la force, nos deux entreprises réunissent de multiples sites et plus de 1 400 employés, rassemblant leurs capacités, compétences et savoir-faire uniques pour aider les patients dans le monde à vivre leur vie au-delà des allergies. Notre position bien ancrée de leader en Europe et aux États-Unis nous permet d'accéder à un nouveau réseau d'innovations et à des opportunités de croissance.**

**En 2015, les atouts combinés de l'organisation née de la fusion ont été mis à l'épreuve lors de l'interruption de la production et de la distribution dans notre usine Stallergenes SAS à Antony, en France. En surmontant les difficultés unis, nous sommes aujourd'hui ressortis en meilleure position pour atteindre notre ambition sur le long terme : fournir aux patients des médicaments qui les soignent et des outils innovants.**

---

# Stallergenes Greer

## En bref

Deux entreprises réunies avec

EUR **81,7** mio

Chiffre d'affaires total

EUR **272,9** mio

Chiffre d'affaires pro forma  
non audité

> **1 400**

Collaborateurs

> **19** %

Dépenses de R&D en  
pourcentage du chiffre  
d'affaires pro forma non audité

**4**

Produits en développement

> **1 400**

Patients en essais cliniques

**UK**

Société de droit anglais  
(plc)

**STAGR**

Coté à Euronext Paris

# Création d'un leader mondial

## Ce qui fait la différence

Notre avantage concurrentiel unique est bâti sur quatre points forts :

### 1 Une empreinte mondiale diversifiée

La fusion entre Stallergenes et Greer Laboratories a créé un laboratoire biopharmaceutique complètement intégré d'envergure mondiale. En construisant sur cette expérience de leader et en suivant une discipline d'investissement, nous allons nous étendre sur de nouveaux marchés dans le monde.

### 2 Nos produits commercialisés et notre pipeline de R&D

Avec les traitements d'immunothérapie allergénique (ITA) que nous commercialisons, nous offrons un portefeuille de produits conçu pour améliorer la vie des patients. Notre pipeline de R&D nous positionne pour répondre à l'avenir aux besoins médicaux insatisfaits des personnes qui souffrent d'allergies respiratoires.

### 3 Capitalisation sur les marchés à fort potentiel

Avec une progression sensible de la prévalence des allergies partout dans le monde et la mutation vers un modèle de traitement par spécialités pharmaceutiques, les opportunités de croissance sont significatives sur le marché de l'ITA aux États-Unis. Via notre société mondiale née de la fusion, nous sommes prêts à capitaliser sur ces tendances favorables et générer de la croissance.

### 4 Nos collaborateurs et notre culture

Notre personnel rassemble des compétences et des expériences du monde entier et offre un capital et des capacités intellectuels uniques. La diversité de nos équipes et notre «culture du possible» nous unissent dans l'engagement et la passion que nous mettons à fournir aux patients de nouvelles solutions et des médicaments qui les soignent.

# 1

## Une empreinte mondiale diversifiée

### Présence sur le marché

Avec une présence directe dans 22 pays et des réseaux de distribution de nos produits dans 75 pays, notre envergure mondiale nous confère un avantage concurrentiel sur nos pairs. En associant notre héritage de leaders en Europe et aux États-Unis, nous sommes bien positionnés pour tirer parti de la croissance du marché de l'ITA, accéder à l'innovation et augmenter notre chiffre d'affaires. Nous développons également nos portefeuilles, réseaux et capacités, en suivant une discipline d'investissement, dans des marchés stratégiquement importants à travers le monde, pour ainsi étendre notre champ d'action et notre impact et permettre aux personnes souffrant d'allergies de vivre normalement.

### Agir sur l'ensemble de la chaîne de valeur

Stallergenes Greer dispose de la plus grande capacité de fabrication de produits allergéniques et d'ITA au monde, associant deux sites de production et trois sites supplémentaires en Europe, aux États-Unis et en Amérique latine. Après avoir étendu notre réseau de production et d'approvisionnement de matières premières, nous agissons sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'immunothérapie, de la R&D jusqu'au marketing et à la distribution des produits finis.

### Chiffre d'affaires par type de produits

EUR21,1 mio  
Sublingual

EUR40,3 mio  
Sous-cutané

EUR7,8 mio  
Vétérinaire

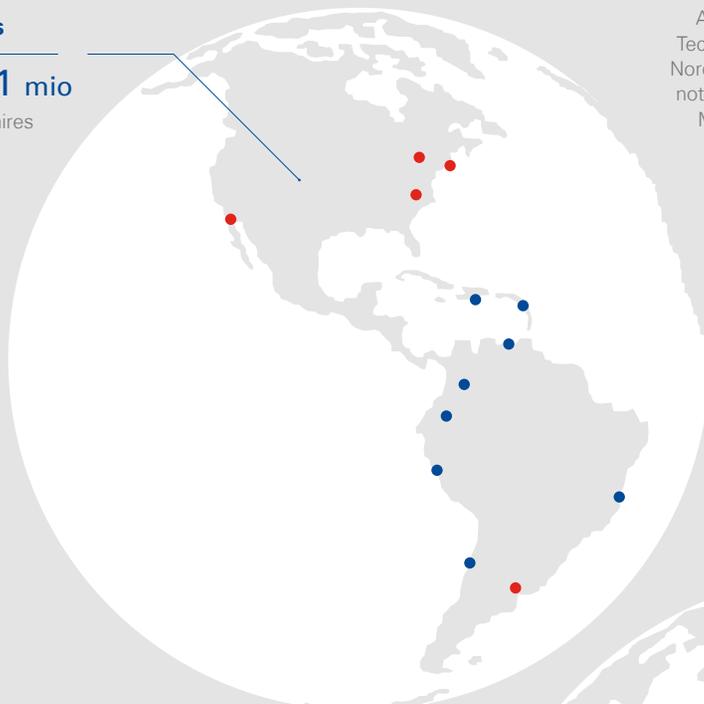
EUR12,5 mio  
Autres



## États-Unis

EUR52,1 mio

Chiffre d'affaires



## Notre R&D et nos opérations dans le monde

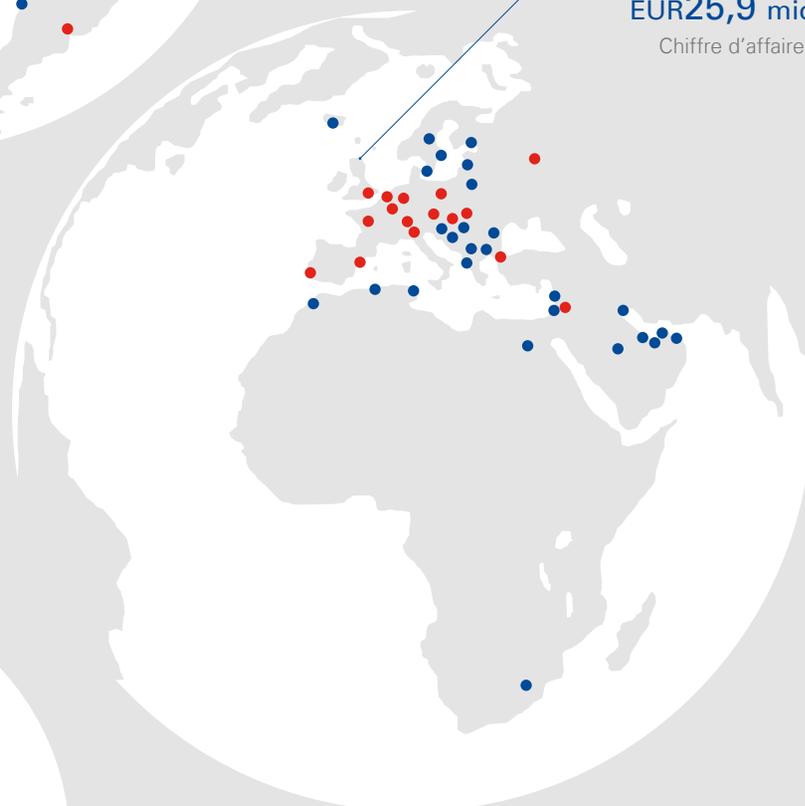
Actuellement, notre structure globale de R&D et des Opérations Techniques inclut nos sites d'Antony (France) et Lenoir, Caroline du Nord (États-Unis). Dans les années qui viennent, nous renforcerons notre présence en R&D dans les pôles d'innovation de Cambridge, Massachusetts (États-Unis) et de Londres (Royaume-Uni). Notre présence commerciale aux États-Unis, en Europe et sur les marchés internationaux reflète l'envergure mondiale de notre activité et optimise l'accès aux patients comme aux médecins.

Bureaux Stallergenes Greer ●  
Distributeurs ●

## Europe

EUR25,9 mio

Chiffre d'affaires



## International

EUR3,7 mio

Chiffre d'affaires



Pour obtenir les informations les plus récentes, consultez :  
[stallergenesgreer.com/about-us/global-network](http://stallergenesgreer.com/about-us/global-network)

# 2

## Nos produits commercialisés et notre pipeline de R&D

### Répondre aux besoins médicaux, améliorer la vie des patients : une offre de produits complète

Dans le cadre de notre engagement à aider les patients à dépasser leur allergie, nous fournissons une gamme complète de produits d'ITA et d'outils de diagnostic.

À la croisée de l'approvisionnement en matières premières, des voies d'administration, des dispositifs de distribution de pointe et des produits finis, notre portefeuille de solutions thérapeutiques est innovant et conçu pour accroître la facilité d'accès et l'efficacité des traitements.

### Le portefeuille Stallergenes Greer

Nous offrons actuellement une vaste gamme de produits de pointe pour enfants et adultes. Dans le monde entier, des patients utilisent ces traitements dans leur parcours de soin pour les principales allergies respiratoires, notamment la rhinite allergique, l'asthme allergique en lien avec les pollens de graminées et d'arbres, les acariens, les moisissures, les phanères d'animaux et beaucoup d'autres allergènes importants.

Notre portefeuille actuel compte quatre grandes catégories de produits.

### Produits sublinguaux

Nous proposons des produits en solution ou en comprimés pour enfants et adultes souffrant d'un éventail de maladies allergiques. Parmi ces produits, citons :

#### ORALAIR®

Un comprimé au pollen de graminées commercialisé dans 23 pays, dont la plupart des pays européens et les États-Unis ; disponible en dose de maintenance de 300 IR.

#### STALORAL®

Un produit liquide d'immunothérapie allergénique ciblé pour le traitement de la rhinite allergique, de la rhino-conjonctivite allergique et de l'asthme léger à modéré ; disponible en plusieurs dosages.

### Produits sous-cutanés

Nous proposons une vaste gamme de traitements par injection pour enfants et pour adultes disponibles avec des extraits allergéniques de pointe. Offrant une flexibilité significative dans la prescription, ces produits à l'efficacité prouvée incluent :

#### ALUSTAL®

Une thérapie injectable pour le traitement de la rhinite allergique, de la rhino-conjonctivite allergique et de l'asthme allergique léger à modéré ; délivrée au patient sous forme de préparation personnalisée ou « APSI » (Allergène Préparé Spécialement pour un Individu).

#### PHOSTAL®

Une thérapie injectable sans aluminium pour le traitement de la rhinite allergique, de la rhino-conjonctivite allergique et de l'asthme allergique faible à modéré ; délivré au patient sous forme d'APSI.

#### ALYOSTAL® et ALBEY®

Une gamme de venins d'hyménoptères injectables pour le traitement de l'hypersensibilité aux piqûres d'abeilles, de guêpes et de frelons.

#### GREER EXTRACTS®

Prescriptions en vrac et APSI approuvés par la FDA et l'USDA pour les diagnostics à partir de tests cutanés et le traitement des allergies saisonnières et perannuelles.

### Produits vétérinaires

Aux États-Unis, nous proposons une vaste gamme d'extraits en vrac approuvés par l'USDA et destinés aux vétérinaires pour les animaux souffrant d'allergies.

### Autres produits

Nous proposons une variété d'outils de diagnostic et de matières premières dans des formulations utiles pour les allergologues et les autres médecins. Ils incluent les allergènes et les extraits allergéniques qui sont composés et utilisés dans les traitements sublinguaux et sous-cutanés ainsi que pour les diagnostics par test cutané.

Nous sommes leaders dans la production d'acariens à l'échelle mondiale. En Europe, nous cultivons différentes espèces de graminées et récoltons les pollens, que nous utilisons comme matière première pour nos produits. Ces capacités d'approvisionnement internes nous permettent de conduire des études de stabilité rigoureuses et de contrôler soigneusement la qualité des matières premières ainsi obtenues.

Aux États-Unis, grâce à GREER EXTRACTS®, nous proposons une gamme de matières premières d'allergènes en vrac approuvées par la FDA et l'USDA, incluant des phanères d'animaux, des aliments et de nombreuses espèces de pollens.



Pour obtenir les informations les plus récentes, consultez : [stallergenesgreer.com/brands](http://stallergenesgreer.com/brands)

# Le pipeline de Stallergenes Greer

En plus des produits déjà commercialisés, nous concentrons une part importante de nos efforts opérationnels sur le développement de nouvelles solutions de traitement. Nous nous engageons à créer de nouvelles spécialités pharmaceutiques visant à traiter les principales allergies respiratoires. À l'heure actuelle, plus de 1400 patients participent à nos études cliniques dans le monde.

En 2015, nous avons débuté une étude clinique de phase III pour notre comprimé aux acariens indiqué dans la rhinite allergique. Couvrant l'Europe et les États-Unis, le recrutement des patients dans l'essai clinique est en bonne voie. L'étude clinique de la Phase II de notre comprimé aux acariens pour l'asthme allergique n'a pas rempli son critère d'évaluation primaire mais nous sommes pleinement engagés à trouver une solution pour cette maladie. Au Japon, notre

programme au pollen de Cèdre du Japon, en partenariat avec Shionogi & Co. Ltd. a démontré des résultats positifs en phase II et nous sommes en discussion au sujet des prochaines étapes de développement. Aux États-Unis, nous évaluons les opportunités de marché de notre produit sublingual à l'ambroisie, candidat potentiel à l'enregistrement durant la première moitié de 2016.

## Notre approche de l'innovation

L'innovation est au cœur de notre approche et de nos activités quotidiennes. Après avoir été des précurseurs dans le segment de l'immunothérapie sublinguale, notre objectif est de chercher à développer de nouvelles solutions thérapeutiques qui répondent aux besoins des patients allergiques à travers le monde. Grâce à notre présence à Cambridge (Massachusetts) et à Londres, nous capitaliserons sur notre accès à l'innovation pour cibler un éventail plus large de maladies allergiques étroitement liées.

Conformément à notre modèle de recherche, nous établissons une base scientifique solide pour nos travaux, nous comprenons les mécanismes d'action et nous documentons la qualité de nos produits à travers la caractérisation moléculaire. En suivant cette approche, notre objectif est d'utiliser les données cliniques fondées sur des preuves scientifiques pour démontrer la sécurité et l'efficacité de nos solutions de traitement.

Désormais, nos priorités de recherche incluent l'optimisation de notre connaissance des allergènes au niveau moléculaire, le développement de nos plates-formes de présentation des allergènes pour favoriser la transmission ciblée d'allergènes en fonction du système immunitaire et l'identification des paramètres et des outils biologiques pour aider les médecins à prendre des décisions étayées.

## Notre programme de développement actuel comporte les éléments suivants :

Programme	Périmètre	Phase I	Phase II	Phase III	Enregistrement	Commercialisation
<b>ORALAIR®</b> Rhinite Allergique (pollen de graminées)	Europe					
	États-Unis					
<b>STAGR SAIL SLIT</b> Rhinite allergique (pollen d'ambroisie)	États-Unis					
<b>STAGR 320</b> Rhinite allergique (Acariens)	Europe					
	États-Unis					
<b>STAGR 320</b> Rhinite allergique aux acariens chez l'enfant en partenariat avec Shionogi & Co. Ltd.	Japon					
<b>STAGR 120</b> Rhinite allergique au Cèdre du Japon en partenariat avec Shionogi & Co. Ltd.	Japon					
<b>STAGR 320</b> Asthme allergique (Acariens)	Europe					
	États-Unis					

# 3

## Capitaliser sur des marchés à fort potentiel

### Conditions et développements favorables

L'un de nos principaux atouts en tant qu'organisation est notre présence et notre position sur les marchés mondiaux de l'ITA à fort potentiel de croissance. Malgré l'interruption de notre production et distribution en France, nous continuons à développer notre position de leader établie de longue date en Europe. Sur les marchés internationaux, nous évaluons les opportunités de lancement de produits et des possibilités d'expansion dans de nouveaux secteurs stratégiques en suivant notre discipline d'investissement. Avec la fusion de 2015, nous bénéficions d'un positionnement unique pour capitaliser sur le marché américain, dont la croissance sera facilitée par une transition vers un modèle de spécialités pharmaceutiques. Sur les marchés émergents comme l'Europe de l'Est et la Russie, nous accélérons actuellement le déploiement de notre portefeuille de produits et augmentons notre part de marché.

### Un marché durable

Les allergies sont causées par une réponse inadaptée du système immunitaire à une substance étrangère appelée « allergène », comme les pollens de graminées, les acariens, les phanères d'animaux ou les aliments. Les allergies peuvent affecter la peau, les yeux, le système digestif et les voies aériennes comme le nez ou les bronches. L'allergie se présente sous forme de symptômes aigus et visibles combinés à une inflammation sous-jacente<sup>1</sup>.

Les recherches suggèrent que la prédisposition aux allergies provient de l'un ou des deux parents<sup>2</sup>. Une fois transmises, des allergies spécifiques se développent au fil du temps et des expositions, chaque individu vulnérable réagissant en moyenne à deux ou trois allergènes différents.

Ces dernières années, la prévalence des allergies dans le monde a augmenté de façon sensible : son incidence aurait doublé en vingt ans<sup>3</sup>. La modification de l'environnement, des modes de vie et des habitudes alimentaires, le développement de l'hygiène, la diminution des infections bactériennes et virales, l'urbanisation et la pollution sont autant de facteurs qui contribuent à cette tendance.

Alors que l'on estime que 20 à 30 % de la population des pays industrialisés souffrent d'allergies<sup>4</sup>, seuls 10 % des patients éligibles sont actuellement traités avec des solutions d'ITA en raison d'une faible prise de conscience et de l'accès limité au traitement. Il existe donc un potentiel de croissance majeur sur le marché de l'ITA, qui frôle le milliard d'euros à l'échelle mondiale<sup>5</sup>. Il s'agit d'une réelle opportunité pour Stallergenes Greer de créer de la valeur, car nous nous efforçons d'aider les personnes souffrant d'allergies à vivre normalement.

### L'ITA et les traitements symptomatiques

En tant que solution thérapeutique à long terme, l'ITA offre des avantages considérables par rapport au simple traitement des symptômes. Tandis que le traitement symptomatique se fonde sur le concept de l'efficacité à court terme via le soulagement de certains symptômes allergiques, l'ITA a pour objectif d'affecter et d'altérer le cours de la maladie via des actions ciblées et la modulation du système immunitaire. En aidant à la rééducation du système immunitaire, l'ITA offre une efficacité à long terme, permettant aux patients de s'adapter et de vivre avec ces mêmes allergènes qui leur rendaient la vie difficile. Alors que les données cliniques contribuent à renforcer les capacités curatives de l'immunothérapie, la pratique de l'ITA prend de l'ampleur et se répand de plus en plus.

### Les opportunités de croissance du marché américain

L'un des principaux moteurs de croissance de l'ITA ces prochaines années sera le marché américain sur lequel les besoins médicaux sont énormes. Aujourd'hui, entre deux et trois millions d'américains reçoivent chaque année une immunothérapie sous-cutanée<sup>6</sup>, alors qu'ils sont 50 millions à souffrir d'allergies respiratoires<sup>7</sup>, dont la moitié est due aux pollens de graminées.

Le développement progressif des spécialités pharmaceutiques en comprimés aux États-Unis s'explique largement par le modèle d'approvisionnement en vrac en place et dans lequel les laboratoires d'ITA fournissent les extraits d'allergènes aux allergologues qui, ensuite, formulent les prescriptions pour leurs patients. Toutefois, avec l'approbation d'ORALAIR<sup>®</sup> et d'autres comprimés sublinguaux, les conditions sont désormais réunies pour une évolution vers un marché de produits finis.

Les perspectives de développement du marché de l'immunothérapie aux États-Unis sont vastes, en particulier pour les comprimés sublinguaux et certains experts prédisent que ce marché pourrait doubler dans les années à venir<sup>8</sup>.

Stallergenes Greer est bien positionnée pour exploiter le potentiel de cette croissance, de par sa présence aux États-Unis et son accès à un réseau bien établi de ventes et d'innovation.

Pour l'ensemble des références, consulter la page 124.

# Immunothérapie allergénique

## opportunité de marché

89 %

Traitements  
symptomatiques

### EUR 8,7 mrd

Marché mondial de la  
rhinite allergique (2015)

#### États-Unis

Vaste marché d'extraits allergéniques  
avec de fortes opportunités de  
revenu potentiel

#### Europe

Marché mature dans un  
environnement réglementaire et  
d'accès au marché en évolution

#### International

Faible taux de pénétration – certains  
marchés à fort potentiel, notamment  
l'Australie et la Russie

11 %  
ITA73 %  
Europe

### EUR 1 mrd

Marché mondial de l'ITA  
en valeur (2015)

15 %  
États-Unis12 %  
International

20 %

International

### ~5 mio

Marché mondial de  
l'ITA en nombre de  
patients (2015)<sup>1</sup>

30 %  
Europe

50 %

États-Unis

Pour l'ensemble des références,  
consulter la page 124.

# 4

## Nos collaborateurs et notre culture

### Passion, détermination et expertise

Nos employés représentent une source unique de force et d'avantage concurrentiel. Alliant des compétences et des expériences du monde entier, ils offrent un capital et des capacités intellectuels de grande qualité. Nous sommes unis par une passion et une détermination à trouver de nouvelles solutions et à apporter des médicaments qui soignent les patients.

### Notre équipe dirigeante

Avec la fusion entre Stallergenes et Greer Laboratoires, nous avons rassemblé une équipe unique de dirigeants dont les connaissances en immunothérapie allergénique sont vastes. Nous avons recruté des dirigeants en externe qui non seulement ont une grande expérience dans la santé et les produits pharmaceutiques mais en plus comprennent les conditions préalables stratégiques pour créer de la valeur à long terme.

Cette équipe de direction mondiale d'avant-garde apporte les savoir-faire commerciaux, scientifiques et industriels nécessaires pour restaurer la confiance et la crédibilité au sein de l'organisation et retrouver notre leadership mondial.

Tous les membres de l'équipe de direction mondiale sont placés sous la responsabilité directe de notre Président Directeur Général, Fereydoun Firouz. Début 2016, Michele Antonelli a été nommé Président de Stallergenes SAS et Vice-Président Exécutif, Directeur Europe et Reste du monde. Aux États-Unis,

Rick Russell, en sa qualité de Directeur Amériques, a apporté son expertise commerciale et de supervision, posant les bases pour une croissance et une part de marché en hausse. Tibor Nemes a été nommé Directeur Mondial des Opérations Techniques. Avec des années d'expérience dans la fabrication de produits biopharmaceutiques, Tibor Nemes dirigera l'organisation de nos Opérations Techniques, concevra notre stratégie de production internationale et s'assurera que les équipes appliquent les normes les plus exigeantes de qualité et d'excellence opérationnelle. Les autres membres de l'équipe fournissent aussi une aide indispensable pour garantir que nos opérations restent techniquement, juridiquement et financièrement saines.

Grâce à la fusion de 2015 et aux nominations de membres externes au sein de la direction, nous avons désormais l'opportunité de mettre en commun notre expertise managériale, partager les bonnes pratiques et exploiter les savoir-faire à travers notre groupe pour poursuivre les objectifs de notre organisation.

### Nos collaborateurs

En tant qu'entreprise, nous sommes engagés à créer durablement de la valeur pour nos employés. Via notre proposition de valeur probante, nous travaillons pour motiver, encourager et promouvoir nos employés, en faisant en sorte qu'ils se sentent estimés à leur juste valeur et en leur donnant des opportunités de progression personnelle et professionnelle. Tous nos employés jouent un rôle essentiel dans la

performance globale de Stallergenes Greer et c'est par la reconnaissance et la confiance que nous avons développée des équipes mondiales loyales et engagées. Tout cela a été clairement démontré par l'engagement dont ont fait preuve nos collaborateurs engagés d'Antony, en France, qui sont restés motivés, concentrés et désireux de résoudre les difficultés rencontrées dans la production et la distribution.

### Notre culture

Contrairement aux technologies ou aux méthodologies, les cultures ne peuvent pas être répliquées. Les événements de 2015 ont permis de façonner et renforcer notre nouvelle culture d'entreprise. Devoir affronter des circonstances défavorables nous a aidés à forger des relations solides entre collègues et entre équipes, à tous les niveaux de la société. En retour, ceci a généré une plus grande confiance et permis l'intégration sans heurt des personnes, processus et pratiques au sein de Stallergenes Greer.

Notre activité nouvellement créée offre des opportunités uniques pour les personnes voulant se démarquer de manière tangible dans le domaine de l'immunothérapie allergénique. Grâce à l'innovation d'avant-garde et à une pensée novatrice, nous avons créé une « culture du possible », une culture de la progressivité et de la créativité qui sous-tend notre raison d'être, notre aspiration et notre gouvernance en tant qu'organisation.

# Le rationnel de la fusion

## Stallergenes Greer

Un laboratoire biopharmaceutique complètement intégré et uni pour aider les patients dans le monde à dépasser leurs allergies.

### Héritage

Plus d'un demi-siècle d'innovations dans les allergies



### Héritage

Plus d'un siècle d'innovation dans les allergies



### Avantage concurrentiel

Position de leadership de longue date en Europe et dans le Reste du monde

Notre solide position de leader en Europe et aux États-Unis, ancrée de longue date, nous permet maintenant d'accéder à un nouveau réseau d'innovations et à des opportunités de croissance à travers le monde.

### Avantage concurrentiel

Position de leadership de longue date aux États-Unis

## Unis dans un objectif commun, forts dans l'adversité



### Chers actionnaires,

Au nom du Conseil d'administration, je suis ravi de vous proposer le premier rapport annuel de Stallergenes Greer. Avec la fusion réussie entre Stallergenes et Greer Laboratories en septembre, nous avons uni deux sociétés et plus de 1400 collaborateurs autour d'un objectif unique : permettre aux personnes souffrant d'allergies de vivre une vie normale. Dans le cadre de ce processus, nous avons progressé sur nos objectifs stratégiques en créant des structures et pratiques qui nous permettront de maximiser les opportunités d'innovation et de croissance.

L'année ne s'est toutefois pas déroulée sans difficulté. En décembre, un retard opérationnel dû à la suspension temporaire de la production et de la distribution dans notre usine d'Antony, en France, a eu des répercussions sur les patients, les médecins et nos performances financières. Le rappel de produits qui a suivi a eu un impact négatif sur les ventes depuis le retour des produits. Entre août et la fin de l'année, le chiffre d'affaires étant d'environ 70 millions d'euros inférieur aux prévisions internes, incluant une provision estimée de 24 millions d'euros pour le rappel des produits. De plus, des dépenses externes associées au rappel et à la suspension temporaire de production et de distribution sont estimées à 5,5 millions d'euros.

Suite à ces événements, nous avons répondu par la résilience, l'engagement et la concentration, nous avons résolu ces difficultés techniques et mis en place des mesures correctives solides. À la reprise des activités de production et de distribution à Antony en février 2016, nous étions différents et en position de réaliser nos ambitions curatives à long terme.

### Le Conseil d'administration de Stallergenes Greer

Au cours de l'été, nous avons créé le nouveau Conseil d'administration de Stallergenes Greer. MM. Patrick Langlois, Jean-Luc Bélingard, Stefan Meister et Mme Paola Ricci ont été nommés, apportant avec eux leurs connaissances et expériences étendues de Stallergenes et du secteur biopharmaceutique en général. Nous reconnaissons la contribution utile des membres du Conseil d'administration de Stallergenes SA qui ont guidé la Société au cours des années précédentes et ouvert la voie au succès de la fusion de septembre 2015.

**Fereydoun Firouz,**  
Président Directeur Général

### Plus forts ensemble

Conclue en septembre, la fusion entre Stallergenes et Greer Laboratories a mené à la création de Stallergenes Greer, un laboratoire biopharmaceutique mondial entièrement intégré, voué à améliorer la vie des personnes souffrant d'allergies. Cette fusion a uni deux organisations de premier plan qui concentrent leurs efforts pour offrir de nouvelles solutions thérapeutiques dans le domaine de l'immunothérapie allergénique (ITA), un domaine ouvert à davantage d'innovations.

Via le partage des ressources, de l'expertise, des réseaux et du savoir-faire, nous avons créé une entité unique qui est plus forte que la somme de ses parties constituantes. En quatre mois, nous nous sommes transformés en une organisation complètement intégrée dotée d'un Conseil d'administration, d'une Équipe de direction mondiale, d'un processus de prise de décision unique et d'une raison d'être qui est la base sur laquelle nous définirons notre culture et nos valeurs.

Les raisons de cette fusion sont claires et incontestables. L'ITA est une pratique en expansion rapide à mesure que les maladies allergéniques qui augmentent en prévalence et en intensité dans le monde. Du fait des évolutions environnementales, des modes de vie et des habitudes alimentaires, l'incidence des allergies a doublé en 20 ans<sup>1</sup>. On estime qu'entre 20 et 30 % de la population mondiale souffre actuellement d'une forme d'allergie<sup>2</sup>. La création de Stallergenes Greer permet d'accélérer nos efforts et renforcer nos capacités de réponse à cette crise sanitaire mondiale.

L'analyse économique de la fusion est tout aussi convaincante. Le marché actuel de l'ITA aux États-Unis est estimé à environ 150 millions d'euros<sup>3</sup>, à comparer aux 730 millions d'euros en Europe, et il devrait doubler d'ici quelques années. Notre fusion nous permet de renforcer notre position en Europe et nous ouvre un accès direct au marché américain. Avec l'approbation d'ORALAIR® en 2014 et notre vaste portefeuille d'extraits allergéniques approuvés par la FDA, nous sommes bien positionnés pour capitaliser sur la croissance future du marché. Ceci, combiné avec l'accès à des esprits précurseurs, à des innovations de pointe et à des ressources de R&D implantées de façon stratégique dans le monde, nous confère un avantage concurrentiel.

### Défis techniques

Nous avons été mis en difficultés au quatrième trimestre 2015 avec la suspension de la production et de la distribution de notre usine Stallergenes SAS d'Antony, en France. Avec pour objectif d'améliorer le contrôle et l'automatisation de nos procédés de production, nous avons lancé un nouveau système ERP (progiciel de gestion intégrée). Malheureusement, après le lancement de l'ERP, nous avons rencontré une série de difficultés techniques, qui ont ensuite conduit à des perturbations opérationnelles entre août et décembre. Pendant cette période, les ventes étaient inférieures à notre capacité et à la demande des clients. Cela a conduit à des volumes de ventes réduits entre août et novembre. En décembre, en accord avec les Autorités sanitaires françaises (ANSM), nous avons suspendu les opérations et, à titre de mesure de précaution, lancé un rappel de nos Allergènes Préparés Spécialement pour un Individu (APSI) en France et dans quelques autres pays. Aucune vente n'a été réalisée depuis notre site d'Antony entre la mise en place de la suspension en décembre et la fin de l'année.

Nous avons immédiatement pris des mesures correctives, nos équipes plurifonctionnelles œuvrant pour atteindre une solution durable. Le système ERP désormais opérationnel depuis février 2016, nous sommes sur le point de transformer notre façon de travailler au quotidien. Notre organisation est ressortie plus forte de ces difficultés techniques, la production ayant repris à Antony en mars 2016, selon un programme de relance séquentiel. Nous anticipons que l'impact de la suspension temporaire de la production et distribution se poursuivra en 2016 avec un chiffre d'affaires net dans la première partie de l'année significativement inférieur au niveau atteint en 2015 sur la même période.

### Faits marquants de l'activité

Pendant le premier semestre 2015, la société a enregistré des performances solides, avec une augmentation du chiffre d'affaires pro forma de 14,2 %. Cependant, avec la suspension temporaire d'activité de notre usine d'Antony et le rappel des produits concernés qui s'en est suivi, la baisse des ventes en Europe et à l'international a été significative. Le chiffre d'affaires consolidé, qui inclut Stallergenes SAS entre septembre et décembre, atteint 81,7 millions d'euros. En considérant les données pro forma non auditées, le chiffre d'affaires était de 272,9 millions d'euros, soit une baisse de 13 % par rapport à l'année précédente (-16 % à taux de change constants) tandis que l'EBIT s'inscrit à -73,9 millions d'euros sur une base auditée pour l'année entière (-31,8 millions d'euros en données pro forma non auditées). L'entreprise affiche 150 millions d'euros de trésorerie et équivalents au 31 décembre 2015.

Au regard des pertes consolidées pour l'exercice financier 2015, notre Conseil d'administration a recommandé de ne pas verser de dividendes à nos actionnaires afin de favoriser l'investissement dans le groupe. Je suis toutefois convaincu que nous réaliserons nos ambitions commerciales dans les années à venir.

EUR **81,7** mio

Chiffre d'affaires total

Pour l'ensemble des références, consulter la page 124.

---

EUR **272,9** mio

Chiffre d'affaires pro forma  
non audité

En novembre, nous avons franchi une étape opérationnelle majeure avec le lancement d'ACTAIR® au Japon. Le lancement de ce premier comprimé d'immunothérapie pour le traitement de la rhinite allergique aux acariens chez l'adolescent et l'adulte au Japon, a souligné la réussite de notre collaboration avec Shionogi & Co. Ltd. Il a également marqué une étape significative dans notre stratégie de croissance mondiale, contribuant à accélérer le lancement de notre portefeuille de produits en Asie.

Le siège social de Stallergenes Greer a été établi à Londres, dans l'optique de créer une base géographique centrale qui relie l'Europe continentale aux États-Unis. Nous avons en outre établi notre nouveau siège social américain à Cambridge, Massachusetts. Pôle leader de l'innovation dans les sciences de la vie en Amérique du Nord, renommé pour son hôpital, ses soins aux patients et l'excellence de ses universités, Cambridge permet d'accéder à un capital humain et à des équipements de santé de premier ordre à l'échelle internationale. Ces bureaux serviront de catalyseur de nouveaux partenariats scientifiques et soutiendront la poursuite de notre stratégie pour renforcer les capacités de Recherche et Développement de Stallergenes Greer. Leur rôle sera décisif car ils nous permettront de poursuivre les objectifs essentiels d'innovation que nous nous sommes fixés.

### Modèle d'activité et stratégie

Notre modèle commercial, illustré page 15, est sous-tendu par notre raison d'être qui consiste à permettre aux patients souffrant d'allergies de vivre une vie normale. Englobant nos capacités de Recherche et Développement, de Production et de Commercialisation, notre modèle d'activité est conçu pour apporter aux patients et, plus largement, à nos parties prenantes une création de valeur à long terme. Il nous permet de générer de la trésorerie, que nous utilisons pour investir dans notre activité et continuer à proposer des traitements d'ITA de pointe centrés sur le patient.

En conséquence, notre modèle commercial s'appuie sur notre stratégie, laquelle est construite sur quatre axes stratégiques : réussir dans notre domaine existant, façonner et accroître le marché au-delà de cette base, lancer des produits et technologies de nouvelle génération sur le marché et proposer un modèle adapté et conforme. Cette stratégie est directement liée à notre aspiration, qui consiste à changer le paradigme de traitement de l'allergie en fournissant aux patients des médicaments qui les soignent et des outils innovants, tout en générant une croissance annuelle des revenus à deux chiffres.

---

8

Nombre total de  
partenariats de R&D<sup>1</sup>

### Recherche et Développement

Pour atteindre notre ambition et élargir notre offre de produits, nous avons continué à investir dans nos programmes de Recherche et Développement. Notre essai clinique de Phase III sur les comprimés aux acariens indiqué dans le traitement de la rhinite allergique progresse. Couvrant l'Europe et les États-Unis, le recrutement des patients se poursuit.

Malheureusement, notre étude clinique de Phase II de notre comprimé aux acariens dans l'asthme allergique n'a pas satisfait à son critère d'évaluation principal mais l'activité immunologique de ce comprimé a été démontrée, mettant clairement en évidence une relation dose/effet. Nous sommes déterminés à trouver une solution pour cette maladie et nous définissons avec nos experts de nouvelles orientations de traitement.

Au Japon, notre programme au pollen de cèdre du Japon avec Shionogi & Co. Ltd. a enregistré des résultats positifs lors de l'étude clinique de Phase II et nous sommes en discussion sur les prochaines étapes de développement de ce programme. Parallèlement, aux États-Unis, nous évaluons le potentiel de marché de notre produit sublingual à l'ambrosie, potentiel candidat à l'enregistrement durant la première moitié de 2016, et nous allons poursuivre nos études post-commercialisation d'ORALAIR®.

Nous poursuivons également nos collaborations de recherche externes avec des partenaires comme INTREXON, en nous concentrant sur les probiotiques et les bactéries, et avec des institutions universitaires de pointe comme l'Institut Pasteur, la Harvard Medical School et l'Inserm.

### Activité aux États-Unis

Avec notre nouveau siège social de Cambridge, une visibilité renforcée de la marque et des équipes de ventes stratégiquement redéfinies, nous élargissons activement notre empreinte et notre présence aux États-Unis. En 2015, ORALAIR® est monté en puissance parallèlement à la forte hausse des revenus provenant de notre activité traditionnelle dans les allergènes.

<sup>1</sup> Pour l'ensemble des références, consulter la page 124.

# Permettre aux personnes souffrant d'allergies de vivre une vie normale

Le succès de notre organisation dépend de notre capacité à développer des traitements d'immunothérapie innovants et à augmenter l'accès et la distribution pour les patients à travers le monde. Nous aspirons à changer de paradigme de traitement dans l'allergie en fournissant aux patients des médicaments qui les soignent et des outils innovants, tout en générant une croissance annuelle des revenus à deux chiffres.

## Notre modèle d'activité :



## Nos quatre axes stratégiques :

- 1 Excellence commerciale : Réussir dans notre domaine**
  - Accélérer la croissance sur les marchés stratégiques pour accroître notre part de marché
  - Fournir le marché de produits en vrac avec un portefeuille d'extraits approuvés par la FDA
  - Optimiser nos investissements commerciaux

- 2 Croissance : Façonner et accroître les marchés au-delà de notre base**
  - Croître organiquement et via une stratégie rigoureuse d'acquisitions ciblées
  - Développer de nouveaux marchés via notre propre organisation ou à travers des partenariats
  - Étendre les indications des produits existants

- 3 Innovation : Commercialiser des produits et technologies de nouvelle génération**
  - Amener les programmes les plus aboutis jusqu'au marché
  - Se concentrer sur des projets de développement interne sélectionnés et sur les programmes de médicaments fondés sur des preuves scientifiques
  - Encourager les projets de collaborations externes

- 4 Efficience : Suivre un modèle opérationnel au plus juste et en toute conformité**
  - Aligner le modèle opérationnel au niveau mondial
  - Identifier et capitaliser sur les gains en efficience
  - Promouvoir une culture de la conformité

## Nos piliers stratégiques :

- Démarche centrée sur le patient
- Maîtrise des activités de prospection et fusion-acquisition
- Culture des talents et de la performance

# 23

## Pays dans lesquels ORALAIR® est disponible.

Le chiffre d'affaires total consolidé aux États-Unis a atteint 52,1 millions d'euros. Le chiffre d'affaires pro forma non audité aux États-Unis a augmenté de 36 %, passant ainsi à 81 millions d'euros (14,7 % à taux de change constants).

Nous avons mis en œuvre des améliorations significatives sur notre site de production de Lenoir, en Caroline du Nord, pour satisfaire les exigences de BPF de la FDA et résoudre des points en suspens dans l'usine. À terme, ces initiatives de modernisation nous permettront de répondre à nos besoins futurs en termes de qualité et de capacité.

Nous avons également développé notre capital humain aux États-Unis, en réorganisant profondément nos opérations commerciales pour que nos équipes gagnent en intensité et en capacité. Désormais, avec ORALAIR® et l'offre de notre portefeuille d'allergènes, nous sommes bien positionnés pour capitaliser sur le potentiel du marché américain. Notre priorité pour 2016 sera d'étendre ORALAIR® à de nouveaux spécialistes de l'allergie et de développer notre portefeuille de produits allergéniques.

### Activités en Europe

En Europe, nous sommes principalement implantés dans cinq marchés majeurs : la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et la Suisse. En France, avant la suspension d'activité, nous étions le leader du marché des traitements d'ITA avec un vaste portefeuille de produits couvrant les solutions sublinguales, les comprimés et les injections sous-cutanées.

En Allemagne, ORALAIR® obtient de bons résultats et nous cherchons à renforcer notre position sur le marché. Un potentiel de croissance future est à notre portée grâce à notre capacité à fournir des médicaments disposant de preuves scientifiques, comme le requièrent les nouvelles directives<sup>1</sup>.

En Italie, des conditions difficiles ont freiné notre accès au marché et notre performance. En Espagne, nous avons réalisé des progrès limités dans un marché très concurrentiel et largement tourné vers l'ITA sous-cutanée.

Pour l'ensemble de nos activités européennes, 2015 a été une année contrastée. Jusqu'en septembre, nous étions leader du marché, notre performance était bonne et nous devançons nos concurrents. Mais la suspension temporaire de la production et de la distribution en France a inévitablement eu des répercussions sur nos résultats. Notre objectif maintenant est de reconquérir notre part de marché globale en Europe via une croissance organique et des acquisitions ciblées.

### Activités internationales

Nos activités internationales se concentrent sur le lancement de notre portefeuille de produits et la croissance de notre part de marché mondiale.

En Australie, nous nous préparons à lancer ACTAIR®. En Chine, nous avons mené une analyse approfondie pour appréhender le potentiel du pays et capitaliser de la meilleure manière sur les opportunités du marché. Nous renforçons également notre présence en Russie, un marché qui, selon nous, renferme un potentiel significatif de croissance.

En Amérique latine, notre société Alergo Pharma est le leader du marché de l'ITA en Argentine et a une nouvelle fois confirmé sa position dominante en 2015. Parallèlement, au Canada, nous avons posé les bases d'une expansion post-fusion dans le but de proposer le portefeuille complet des produits Stallergenes Greer via notre filiale.

À l'avenir, nous continuerons à nous concentrer sur nos marchés stratégiques existants et à nous étendre, en suivant une discipline d'investissement rigoureuse, vers de nouveaux territoires où surgissent des opportunités intéressantes.

Pour l'ensemble des références, consulter la page 124.

### **À l'avenir, nous concentrer sur l'essentiel**

2016 sera l'année durant laquelle nous reconstruirons Stallergenes Greer. Unie, notre équipe de direction internationale se concentrera sur l'essentiel de notre modèle biopharmaceutique et mettra en œuvre notre stratégie avec quatre objectifs à l'esprit.

Tout d'abord, nous allons continuer à investir dans nos capacités de production et de distribution. Cela nous permettra d'assurer la livraison de nos produits à temps, en cohérence avec les attentes de nos clients et des plus hauts standards de qualité. Cela nous protégera également des crises futures – comme celle que nous avons rencontrée sur notre site d'Antony en France – afin qu'elles ne se reproduisent jamais.

Deuxièmement, notre objectif commercial sera concentré sur notre capacité à générer de la demande et à partager la proposition de valeur de notre portefeuille. Notre but est de nous assurer du leadership mondial dans l'allergie à long terme, et d'atteindre notre objectif de traitements curatifs.

Troisièmement, nous allons continuer à bâtir un pipeline de produits compétitifs et innovants. Nous parviendrons à ce résultat grâce à nos projets existants en Recherche et Développement et à travers des acquisitions et des partenariats avec des institutions universitaires et de recherche de premier rang établies dans le monde.

Enfin, nous allons poursuivre la transformation de notre Groupe en attirant, développant et retenant les meilleurs talents. Notre force dépend de nos collaborateurs, et nous continuerons à attirer les meilleurs et les plus brillants au sein de Stallergenes Greer.

Notre but ultime est de regagner la confiance de nos parties prenantes – collaborateurs, patients, médecins, et actionnaires. Je sais que cela représente une entreprise importante et je ne sous-estime pas les conséquences des événements survenus à Antony sur l'ensemble de notre communauté. Cependant, il ne fait aucun doute dans mon esprit que nous avons la détermination et le courage nécessaires pour rétablir notre réputation et créer de la valeur à long terme pour l'ensemble de nos actionnaires.

Je voudrais terminer en vous remerciant de votre soutien au cours de cette épreuve pour Stallergenes Greer. Nous avons beaucoup appris sur nous-mêmes depuis septembre, renforcés après cette épreuve, unis et plus avisés que jamais, convaincus du rôle très important que nous pouvons jouer dans le domaine de l'allergie dans les années à venir.

#### **Ferydoun Firouz**

Président Directeur Général de Stallergenes Greer

# Mesurer notre performance

Nous mesurons notre performance avec de nombreux indicateurs clés (« Key Performance Indicators », KPI). L'année 2015 a été le premier exercice financier de Stallergenes Greer en tant que nouvelle entité combinée. En 2014, le Groupe n'était constitué que d'une seule société mère. Les comparaisons avec l'année précédente sont donc soit impossibles, soit non pertinentes. **Sauf mention contraire, tous les KPI incluent Stallergenes Greer plc du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, Greer Laboratories du 12 mai 2015 au 31 décembre 2015 et Stallergenes du 8 septembre 2015 au 31 décembre 2015.**

EUR **81,7** mio

## Chiffre d'affaires total du Groupe

Les revenus 2015 du Groupe ont été affectés par la suspension temporaire de la production et distribution sur le site d'Antony. De plus, la France et plusieurs autres pays ont procédé à un rappel de certains produits livrés entre le 13 août et le 2 décembre 2015. Les ventes pro forma non auditées du Groupe ont reculé de 13 % à 272,9 millions d'euros. À taux de change constant, elles se sont inscrites en baisse de 16 %.

**Indicateur :** le chiffre d'affaires total du Groupe comprend toutes les ventes de produits, hors remises, rabais et retours de produits. Les ventes du Groupe ne comprennent pas les autres revenus tels que les paiements d'étape, les redevances ou frais de licence.

EUR **4,8** mio

## Total du chiffre d'affaires des comprimés

Le portefeuille de comprimés est un important vecteur de croissance pour le Groupe et représente une catégorie nouvelle et innovante de traitements d'immunothérapie allergénique. Au cours de la période, Stallergenes Greer a vendu deux types de comprimés, ORALAIR® contre l'allergie aux pollens de graminées, qui contient cinq types différents de graminées, et ACTAIR® au Japon contre l'allergie aux acariens. Au 30 juin, les ventes de comprimés étaient en hausse de 8 % par rapport à 2014. Au second semestre, les ventes de comprimés ont subi l'impact négatif de la suspension de notre site de production en France. Les ventes de comprimés pro forma non auditées sont toutefois restées supérieures de 3 % par rapport à celles de 2014, ce qui porte les ventes totales à 26,6 millions d'euros en 2015, contre 25,8 millions d'euros en 2014. Le rappel de produits en France n'a pas concerné les ventes de comprimés.

**Indicateur :** les ventes de comprimés comprennent toutes les ventes de comprimés, hors remises, rabais et retours de produits.

EUR **3,7** mio

## Chiffre d'affaires sur les marchés internationaux

Les marchés internationaux constituent une région relativement nouvelle et en expansion pour Stallergenes Greer. Nous allons continuer à développer cette région de manière rigoureuse pour contribuer à la croissance future de la Société. Nos ventes pro forma non auditées sur les marchés internationaux, qui représentent 6 % des ventes totales, ont reculé de 11 % en raison de la suspension temporaire de notre site de production en France.

**Indicateur :** le chiffre d'affaires sur les marchés internationaux comprend le total des ventes de produits, hors remises, rabais et retours de produits, le cas échéant. Les marchés internationaux désignent tous les pays d'Asie, d'Afrique et du Moyen-Orient, d'Amérique du Sud et le Canada.

EUR **-38,2** mio

## Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont un indicateur important car ils désignent le montant de trésorerie généré par le Groupe dans le cours normal de ses activités. Ils ont été négatifs durant la période considérée en raison de la suspension de la production et distribution sur le site d'Antony en France.

**Indicateur :** le Groupe détermine les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles à l'aide de méthodes indirectes. Nous prenons le résultat opérationnel (EBIT), auquel nous ajoutons les amortissements et provisions, et dont nous déduisons les impôts. Nous tenons également compte du fonds de roulement et des produits constatés d'avance pour déterminer les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

# Ne faire qu'un tout en investissant pour l'avenir



## Chers actionnaires,

2015 s'inscrit dans un ensemble unique de circonstances avec l'acquisition de Greer, la fusion avec Stallergenes et le fait que le groupe soit la seule société de droit anglais cotée sur Euronext Paris. Le Groupe n'a réalisé aucune activité commerciale entre la date de sa constitution et celle de l'acquisition du Groupe Greer le 12 mai 2015. De ce fait, par rapport à l'exercice précédent, il n'existe pas de point de comparaison avec les résultats des activités présentés dans le présent document. Les résultats des activités du Groupe correspondant à l'exercice 2015 comprennent ceux du Groupe Greer depuis le 12 mai 2015 et ceux du Groupe Stallergenes depuis la date de la fusion, le 8 septembre 2015.

Janv. Fév. Mars Avr. Mai Juin Juil. Août Sept. Oct. Nov. Déc.

## États financiers consolidés

Stallergenes Greer plc – 1<sup>er</sup> janvier – 31 décembre

Finaires – 12 mai – 31 décembre

Groupe Greer – 12 mai – 31 décembre

Groupe Stallergenes  
8 septembre – 31 décembre

États financiers consolidés pro forma non audités 1<sup>er</sup> janvier – 31 décembre

Pour vous donner à vous, nos actionnaires, un aperçu plus complet de notre performance, un compte de résultat consolidé « pro forma non audité » est fourni en annexe du présent rapport annuel. Il a été préparé comme si l'acquisition du Groupe Greer et la fusion avec le Groupe Stallergenes avaient été achevées le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ces résultats financiers pro forma ne sont pas audités, et ils ne sont pas représentatifs des résultats financiers réglementaires du Groupe.

En 2015, l'équipe de la direction financière s'est concentrée sur la mise en place de la nouvelle structure de gouvernance et l'adéquation du nouveau groupe aux réglementations de reporting financier. Dans le cadre de ce processus, les principaux défis ont été d'assurer la cohérence du reporting financier, de commencer à aligner les systèmes de reporting financier et de passer en revue les pratiques comptables et contrôles internes du Groupe. L'intégration financière du nouveau Groupe se poursuivra tout au long de 2016.

Notre autre grande priorité depuis la fusion a été de gérer la suspension temporaire de production et de distribution de notre site de production d'Antony en France, et le rappel de produits qui en a découlé. L'impact financier du rappel de produits sur nos résultats courants a été une augmentation de notre perte opérationnelle de 29,5 millions d'euros. Depuis le 4<sup>ème</sup> trimestre 2015, le Groupe s'emploie à répondre aux observations et recommandations émises par l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé). Cependant, outre son impact financier sur les résultats de 2015, la suspension temporaire affectera également lourdement nos ventes de 2016. En effet, du fait de la suspension temporaire, nous avons manqué dans certains pays une partie de la saison de prescription de traitements d'immunothérapie allergénique saisonnière.

Nous avons accompli d'importants progrès dans un délai court pour intégrer les nouvelles entités au sein du Groupe, mais il reste encore du travail dans ce domaine. En 2016, nous veillerons à ce que l'impact de la suspension temporaire soit géré rigoureusement et que tous les coûts fassent l'objet de contrôles stricts. Par la suite, nous investirons selon les besoins pour regagner les parts de marché perdues et développer de nouvelles ventes pour rétablir le Groupe dans sa position de leader mondial de l'immunothérapie allergénique.

**Peter Bühler,**  
Directeur Financier

### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé<sup>1</sup> généré en 2015 s'élève à 81,7 millions d'euros. Ce chiffre est inférieur aux attentes concernant l'entité nouvellement fusionnée, en raison principalement de la contraction des ventes liée au rappel de produits.

Le chiffre d'affaires pro forma non audité du Groupe est de 272,9 millions d'euros, soit 13 % de moins que les 312,4 millions d'euros comptabilisés en 2014. Au cours de la montée en puissance progressive de la production suite à la mise en œuvre du nouveau système ERP en août, les ventes ont été inférieures à la capacité et la demande des clients. Cela a entraîné des volumes de ventes réduits entre août et novembre. À partir du 2 décembre 2015, lorsque la suspension temporaire a été mise en place, aucune vente n'a été réalisée depuis le site d'Antony jusqu'à la fin de l'année. Cependant, l'impact de la baisse a été réduit en raison de la combinaison de fortes ventes du Groupe Greer tout au long de 2015 et de celles du Groupe Stallergenes au cours des sept premiers mois de 2015 (avant le rappel de produits).

### Suspension temporaire et rappel de produits

En raison de la suspension temporaire et du rappel de produits du site d'Antony, aucun produit n'a été vendu depuis notre site d'Antony entre le 2 décembre 2015 et le 1<sup>er</sup> février 2016. Cet événement a lourdement pesé sur le chiffre d'affaires de l'ordre de 70 millions d'euros et s'est soldé par une perte nette sur l'année 2015. D'après le volume de produits retournés, l'impact négatif sur le chiffre d'affaires est estimé à 24 millions d'euros.

En 2016, le Groupe s'assurera du contrôle strict de tous les coûts pour limiter l'impact de la perte de chiffre d'affaires. Nous veillerons également à investir les ressources nécessaires pour relancer les traitements anti-allergiques du Groupe hors des États-Unis et pour maintenir la compétitivité de la Société.

### Chiffre d'affaires par type de produit

Les produits commercialisés par le Groupe sont répertoriés en quatre catégories : les produits sublinguaux, parmi lesquels ORALAIR® et ACTAIR® ; les produits sous-cutanés, les produits vétérinaires et les autres produits, regroupant les produits de diagnostic ainsi que les produits auxiliaires.

	États financiers audités 2015	Compte de résultat pro forma non audité 2015	Compte de résultat pro forma non audité 2014
	En millions d'EUR	En millions d'EUR	En millions d'EUR
Produits sublinguaux	21,1	159,4	213,8
Produits sous-cutanés	40,3	77,3	77,1
Autres produits	12,5	24,9	14,7
Produits vétérinaires	7,8	11,3	6,9
<b>Total</b>	<b>81,7</b>	<b>272,9</b>	<b>312,5</b>

Le chiffre d'affaires des produits sublinguaux de 21,1 millions d'euros est inclus dans les comptes financiers audités 2015.

La catégorie des produits sublinguaux est restée la principale catégorie du Groupe en données pro forma non auditées pour l'exercice. Les ventes de produits sublinguaux comprennent les ventes de la solution sublinguale STALORAL® et des comprimés ORALAIR® et ACTAIR®. Les ventes d'ORALAIR® ont été satisfaisantes en France et dans beaucoup d'autres pays, mais inférieures aux attentes aux États-Unis, où il a fallu plus de temps que prévu pour faire comprendre la proposition de valeur de nos spécialités pharmaceutiques en comprimés. Nous avons réalisé des investissements commerciaux substantiels pour stimuler l'adoption d'ORALAIR® aux États-Unis. En 2015, nous avons effectué les premières ventes d'ACTAIR® à notre partenaire japonais Shionogi & Co. Ltd.

Les ventes pro forma non auditées de produits sublinguaux ont baissé de 54,3 millions d'euros (soit 25 %) en raison de la suspension temporaire, passant ainsi de 213,8 millions d'euros en 2014 à 159,4 millions d'euros en 2015.

Les ventes de produits sous-cutanés comprennent nos extraits allergéniques ALUSTAL® et PHOSTAL®.

Ce type de produit a totalisé 40,3 millions d'euros en 2015, un chiffre également affecté par la suspension temporaire.

Le chiffre d'affaires pro forma non audité de 77,1 millions d'euros en 2014 est resté stable comparé à 77,3 million d'euros en 2015. Les ventes de produits vétérinaires ont totalisé 7,8 millions d'euros, ce qui constitue un résultat positif pour le Groupe ; elles n'ont pas été affectées par la suspension temporaire.

Le chiffre d'affaires pro forma non audité de ces activités a augmenté de 4,4 millions d'euros (soit 64 %, passant ainsi de 6,9 millions d'euros en 2014 à 11,3 millions d'euros en 2015 en raison du développement commercial réussi dans cette catégorie. Les autres ventes, qui comprennent les produits de diagnostic et les produits auxiliaires, ont totalisé 12,5 millions d'euros en 2015 sur une base audité. Porté par une demande accrue, le chiffre d'affaires pro forma non audité a augmenté de 10,2 millions d'euros (soit 69 %), passant ainsi de 14,7 millions d'euros en 2014 à 24,9 millions d'euros en 2015.

### Chiffre d'affaires par zone géographique

	États financiers audités 2015	Compte de résultat pro forma non audité 2015	Compte de résultat pro forma non audité 2014
	En millions d'EUR	En millions d'EUR	En millions d'EUR
Europe du Sud	16,0	127,2	178,7
États-Unis	52,1	81,0	59,3
Europe du Nord et Europe Centrale	9,9	47,2	54,6
Marchés internationaux	3,7	17,5	19,9
<b>Total</b>	<b>81,7</b>	<b>272,9</b>	<b>312,5</b>

Le chiffre d'affaires aux États-Unis a totalisé 52,1 millions d'euros sur l'exercice, ce qui représente une belle performance.

Le chiffre d'affaires pro forma non audité aux États-Unis a augmenté de 36 % (14,7 % de croissance à taux de change EUR/USD constant), passant ainsi de 59,3 millions d'euros en 2014 à 81,0 millions d'euros en 2015. Le chiffre d'affaires généré sur le marché américain devrait augmenter fortement en 2016. Cette région n'est pas concernée par la suspension de la production et distribution, ni par le rappel de produits à Antony.

Le chiffre d'affaires réalisé en Europe du Sud a totalisé 16,0 millions d'euros, ce qui est sensiblement inférieur aux prévisions du fait de la suspension temporaire de production et distribution et du rappel de produits qui ont affecté principalement cette région. Le chiffre d'affaires pro forma non audité s'est contracté de 51,6 millions d'euros (soit 29 %), passant ainsi de 178,7 millions d'euros en 2014 à 127,2 millions d'euros en 2015. D'après les prévisions, la suspension de la production et de la distribution devrait encore pénaliser les résultats du premier semestre 2016 réalisés dans cette région.

Le chiffre d'affaires audité généré en Europe du Nord et en Europe Centrale et sur les Marchés internationaux s'est élevé à 9,9 millions d'euros et 3,7 millions d'euros respectivement, ce qui est dans les deux cas inférieur aux prévisions en raison de la suspension temporaire de production et distribution.

### **Perte opérationnelle avant coûts de transformation**

La perte opérationnelle avant coûts de transformation, d'un montant de 64,7 millions d'euros sur l'exercice, correspond au résultat du Groupe avant les coûts directement reliés à la création du nouveau Groupe.

Le résultat opérationnel pro forma non audité avant coûts de transformation de l'exercice en cours a reculé de 86,2 millions d'euros, passant ainsi d'un bénéfice de 66,8 millions d'euros en 2014 à une perte de 19,4 millions d'euros.

Les frais généraux, administratifs et commerciaux comprennent l'augmentation de l'organisation commerciale aux Etats-Unis, ainsi que la création du nouveau siège à Londres. Ces investissements sont importants pour la croissance future du Groupe.

Notre marge opérationnelle pro forma non auditée avant coûts de transformation s'établit à (7,1 %) et a été sensiblement affectée par la suspension temporaire de production et distribution, d'autant plus que certains coûts opérationnels n'ont pas été réduits durant la période. En 2014, la marge opérationnelle pro forma non auditée était de 21 %.

### **Coûts de transformation**

Nos coûts de transformation de 9,2 millions d'euros correspondent en grande partie aux frais relatifs à l'acquisition de Finares Holdings AG et du Groupe Greer, et à la fusion avec le Groupe Stallergenes. Ces coûts excluent les 3,2 millions d'euros engagés par Stallergenes SA en vue de la fusion. En conséquence, le montant total pro forma non audité des coûts de transformation s'établit à 12,4 millions d'euros. Il est légèrement inférieur aux 13 millions d'euros estimés dans nos comptes intermédiaires et traduit les honoraires professionnels externes encourus par le Groupe et les Groupes Greer et Stallergenes en rapport avec la fusion, ainsi que certains coûts de restructuration en France. Il s'agit selon le Groupe d'éléments exceptionnels non récurrents.

### **Recherche et Développement**

Le Groupe a investi 20,9 millions d'euros en R&D sur l'exercice, soit 26 % du chiffre d'affaires. Cet investissement comprend les programmes de développement clinique en cours et notamment au développement de STG320, un traitement contre l'allergie aux acariens.

Les produits liés à la R&D, qui atteignent 1,3 million d'euros, correspondent essentiellement à un crédit d'impôt recherche perçu en France. Les produits liés à la R&D pro forma s'établissent à 19,5 millions d'euros pour 2015, contre 20,1 millions d'euros en 2014. Ils comprennent un paiement d'étape de 10 millions d'euros reçu de Shionogi & Co. Ltd. à la suite de l'autorisation de mise sur le marché d'ACTAIR® délivrée par les autorités sanitaires nippones. Un autre paiement d'étape a été comptabilisé au cours de l'exercice pro forma 2015, au titre de l'avancement de notre programme clinique.

### **Bénéfice par action et dividendes**

La perte par action s'établit à 612 cents en 2015, et traduit la perte nette de 49,3 millions d'euros encourue par le Groupe sur l'exercice.

Le Conseil n'a pas recommandé le versement de dividendes au titre de l'exercice 2015 en raison des pertes subies par le Groupe durant la période, à des fins d'investissement dans le Groupe.

Le 8 septembre 2015, premier jour de cotation de Stallergenes Greer sur Euronext, les titres s'échangeaient à 48,2 euros. Leur cours boursier a progressivement reculé entre septembre et novembre 2015, pour atteindre 38,25 euros le 1<sup>er</sup> décembre 2015. Avec l'annonce de la suspension de la production et de la distribution le 2 décembre, le cours boursier a chuté sous la barre des 30 euros et à fin mars 2016, il ne s'était toujours pas rétabli.

### Actif net et trésorerie nette

Au 31 décembre 2015, les actifs nets du Groupe étaient de 540,0 millions d'euros. Le Groupe conserve ainsi une assise financière solide malgré les difficultés rencontrées au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015.

L'acquisition du Groupe Greer en mai 2015 et la fusion avec le Groupe Stallergenes en septembre 2015 sont deux opérations réalisées sous contrôle commun. La pratique comptable du Groupe a consisté à comptabiliser ces opérations à leur valeur historique. À ce titre, il n'y a pas eu d'augmentation de l'écart d'acquisition ni de la juste valeur des actifs incorporels comptabilisés en conséquence de l'opération.

Au 31 décembre 2015, le Groupe affiche 150,2 millions d'euros de trésorerie et équivalents. De plus, sa dette externe est limitée puisqu'il reste à rembourser 17,7 millions d'euros. Grâce à cette trésorerie nette solide de 132,5 millions d'euros, le Groupe a pu réaliser les investissements nécessaires pour répondre aux observations des autorités sanitaires françaises (ANSM) et pour poursuivre l'investissement dans nos activités.

### Risques financiers

Le Groupe reste attentif aux risques fiscaux pour garantir sa conformité à toutes les modifications du droit fiscal international. Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015, nous avons mandaté une étude externe sur les prix de transfert relatifs aux services de gestion, une initiative que nous avons l'intention de renouveler ces prochaines années.

Le Groupe possède une importante réserve de trésorerie et il est important que cette dernière continue d'être gérée efficacement. Le Groupe est bien positionné pour gérer ses réserves de trésorerie disponible afin de couvrir l'intégralité de ses besoins en fonds de roulement, et pour s'assurer qu'il dispose des capitaux nécessaires en vue d'éventuels investissements. D'après le Groupe, le risque lié à la trésorerie n'est pas significatif et le risque de liquidité est généralement faible en raison de la disponibilité de ces ressources.

La gestion du risque de change est essentielle pour toute entreprise d'envergure mondiale. C'est donc une question centrale pour le Groupe étant donné sa présence internationale, avec des filiales et des ventes générées dans de nombreux pays et devises. Cependant, le risque de change du Groupe est jugé relativement faible car son revenu et ses dépenses sont libellés principalement en euro ou en dollar américain, ce qui lui permet de les compenser directement. La principale exposition au risque de change concerne la livre sterling : c'est la devise dans laquelle la maison mère réalise la plupart de ses dépenses et le revenu libellé dans cette devise ne permet actuellement pas de compenser l'exposition. La dépréciation marquée début 2016 de la livre sterling face à l'euro et au dollar américain aura un impact positif sur les coûts du Groupe. Le Groupe continuera cependant de gérer prudemment cette exposition, et il pourra éventuellement avoir recours à des mécanismes d'atténuation tels que des contrats de couverture du risque de change. Au 31 décembre 2015, le Groupe ne détient aucun dérivé de change.

Le Groupe surveille de près les engagements hors bilan : ses filiales sont tenues de divulguer périodiquement tous les engagements à la Direction financière. Les engagements hors bilan sont détaillés dans la note 5.2.1 des états financiers du Groupe, en page 101 du présent rapport annuel.

### Peter Bühler

Directeur Financier, Stallergenes Greer

# Gérer l'incertitude en atténuant les risques

Stallergenes Greer est exposé à plusieurs facteurs de risque susceptibles d'affecter sa performance. Le Groupe a un dispositif pour assurer l'inventaire et l'évaluation périodiques de ces risques, a mis en place et continue à développer des processus et procédures adéquats pour les atténuer. Toutefois, aucun système de contrôle ou mécanisme d'atténuation ne peut éliminer totalement tous les risques.

Le Conseil estime que la survenue des risques ci-après pourrait avoir un impact négatif substantiel sur l'activité, le résultat, la situation financière ou les perspectives futures du Groupe. Ces risques ne sont pas répertoriés par ordre d'importance.

Principal risque	Contexte	Atténuation
<b>Juridique et réglementaire</b>	<p>Les activités du Groupe sont soumises à des lois, réglementations et pressions politiques réputées pour leur complexité, leur grande portée et leur évolution constante, dans les domaines de la recherche, du développement, des autorisations, de la production, de l'approvisionnement, de la fixation des prix, de la promotion et de la vente des produits du Groupe, ainsi que des relations entre le Groupe et les professionnels et organismes de santé.</p> <p>S'il ne respecte pas les différentes lois, réglementations, préconisations, autorisations et mesures de contrôle régissant ses activités, le Groupe s'expose à diverses conséquences négatives telles que des coûts accrus, des restrictions, des amendes et des sanctions civiles ou pénales.</p> <p>Comme précédemment annoncé, Greer Laboratories Inc. a été informé en 2015 par le bureau du Procureur fédéral du district Ouest de Caroline du Nord que celui-ci recherchait des informations concernant la production et la vente de mélanges sur mesure ne relevant pas d'ordonnances nominatives.</p> <p>Le 20 avril 2016, le tribunal du district Ouest de Caroline du Nord a rendu public une plainte individuelle déposée par deux anciens collaborateurs de Greer Laboratories alléguant que certaines sociétés, dont Greer Laboratories, avaient violé le « federal False Claims Act » en relation avec le remboursement du programme de santé fédérale pour les mélanges sur mesure. En parallèle, le ministère de la Justice a notifié Greer Laboratories qu'il renonçait à se joindre à cette plainte et que les États-Unis ne demanderaient pas d'information complémentaire au sujet des mélanges sur mesure.</p>	<p>Le Groupe a constitué une équipe sous la houlette du Directeur juridique chargée des activités juridiques mondiales, et une équipe réglementaire pilotée par le Directeur des affaires pharmaceutiques, qui bénéficient toutes deux des conseils d'experts juridiques et réglementaires externes.</p> <p>Des experts externes ont été engagés pour soutenir l'amélioration et à la mise en œuvre de son programme de conformité du Groupe à l'échelle mondiale et locale.</p> <p>Le Groupe a également souscrit une assurance couvrant les interruptions d'activité, les pertes opérationnelles et la responsabilité civile.</p>

Principal risque	Contexte	Atténuation
<b>Production, distribution et rappels de produits</b>	<p>S'il ne respecte pas les Bonnes Pratiques de Fabrication en vigueur, s'il ne met pas en œuvre des contrôles adéquats et une gouvernance de la qualité, s'il ne produit pas de manière continue des produits finis conformes, s'il n'assure pas la collecte, l'analyse, le suivi ou le signalement d'événements défavorables de toutes sources potentielles, s'il ne réagit pas en temps voulu aux constatations découlant des contrôles, le Groupe s'expose à diverses conséquences néfastes telles que des coûts accrus, des restrictions ou rappels de produits, des amendes et des sanctions civiles ou pénales.</p> <p>Pour en savoir plus sur la suspension et la reprise de la production sur le site d'Antony en France, et le rappel de produits qui en a découlé, veuillez vous reporter aux pages 12 et 13 du Rapport stratégique.</p> <p>Bien que le Groupe possède de multiples sites de production, chacun de ses produits est fabriqué sur un seul site de production, et il n'y a pas de source secondaire.</p>	<p>Le Groupe est en train d'analyser et d'améliorer ses systèmes de contrôle qualité et de production conformément aux Bonnes Pratiques de Fabrication pharmaceutique et standards du secteur en vigueur, et il a engagé des experts externes pour l'aider à mettre en œuvre un système mondial de gestion de la qualité.</p> <p>Le Groupe possède des ressources internes et externes dédiées à la gestion de systèmes mondiaux de qualité et d'opérations techniques.</p> <p>Le Groupe étudie actuellement la mise en place de sources de production supplémentaires pour ses produits.</p>
<b>Études cliniques</b>	<p>La capacité du Groupe à développer de nouveaux produits est essentielle. Les études cliniques sont coûteuses, complexes, et donnent des résultats souvent imprévisibles. Des événements imprévus peuvent survenir lors de ces études et avoir un impact négatif sur leur aboutissement ou leurs résultats. Un essai clinique aux résultats médiocres empêchera ou retardera par exemple l'autorisation et le lancement de nouveaux produits.</p>	<p>Le Groupe élabore des études à partir d'hypothèses claires, avec des critères précis pour les confirmer ou les infirmer.</p> <p>Il apporte les modifications appropriées aux protocoles thérapeutiques et à la sélection des patients, afin d'assurer un niveau supérieur de « probabilités de réussite » lors des phases d'essai suivantes.</p> <p>De plus, le Groupe collabore étroitement avec les organes de réglementation, auprès desquels il demande conseil et avec lesquels partage les données pour assurer des résultats positifs.</p>
<b>Dynamique de fixation des prix</b>	<p>L'activité du Groupe dépend en partie du remboursement de ses produits par les organismes de santé, dont les politiques sont influencées ou fixées par les pouvoirs publics. De plus en plus d'initiatives globales sont destinées de manière générale à limiter ou mettre fin aux remboursements de certains médicaments nouveaux ou existants, ou à contrôler ou réduire le prix des médicaments concernés par le biais d'une réglementation. Ces initiatives pourraient affecter les ventes et la rentabilité du Groupe.</p> <p>En septembre 2014, les autorités sanitaires françaises ont introduit un nouveau cadre réglementaire portant sur le remboursement et la fixation du prix des Allergènes Préparés Spécialement pour un seul Individu (APSI) en France. L'impact total de ce décret n'est pas encore clairement défini, mais il est possible que le prix de vente des APSI en France soit revu à la baisse.</p>	<p>Le Groupe suit de près la dynamique mondiale de fixation des prix et communique de manière appropriée sur l'impact sanitaire positif de ses produits.</p> <p>Aux États-Unis, le Groupe a engagé des experts externes pour l'aider à garantir sa conformité aux lois et règlements fédéraux dans les domaines de la fixation des prix et du remboursement.</p> <p>Le Groupe dialogue activement avec les autorités sanitaires françaises pour limiter l'impact négatif d'une éventuelle baisse des prix sur ses ventes d'APSI en France.</p>

Principal risque	Contexte	Atténuation
<b>Conditions de marché</b>	Si le Groupe parvient à développer de nouveaux produits et à les faire approuver par les autorités réglementaires, sa capacité à générer des ventes dépend de l'acceptation de ces produits par les médecins et leurs patients, ou par les vétérinaires et les propriétaires d'animaux. Le fait que de nouveaux produits du Groupe ne soient pas acceptés par le marché peut peser fortement sur sa capacité à générer des ventes.	Conformément aux lois et réglementations applicables, le Groupe renseigne les professionnels de santé, les patients et les payeurs sur l'efficacité, la sécurité et le rapport coût-efficacité de ses produits.
<b>Concurrence</b>	<p>Le Groupe intervient sur des marchés concurrentiels. En ce qui concerne ses traitements sublinguaux et sous-cutanés, le Groupe est confronté à la concurrence de plusieurs sociétés aux États-Unis qui fabriquent ou distribuent des extraits administrés par voie sous-cutanée. Sur certains marchés, les produits sublinguaux et sous-cutanés sont en concurrence avec plusieurs autres produits.</p> <p>Si un concurrent nouveau ou existant lance un ou plusieurs produits ou technologies efficaces pour traiter une allergie, les produits ou technologies du Groupe peuvent perdre en compétitivité ou devenir obsolètes, ce qui aura un impact substantiel sur ses ventes.</p>	Le Groupe suit de près l'environnement concurrentiel.
<b>Propriété intellectuelle</b>	Pour garantir le développement de notre Groupe, il est essentiel que nous soyons capables de faire appliquer nos droits de propriété intellectuelle en ce qui concerne nos secrets commerciaux, notre expertise en matière de processus industriels et méthodes de production, ainsi que nos matériels.	Le Groupe protège sa propriété intellectuelle en intégrant des clauses de confidentialité dans les contrats qu'il signe avec ses collaborateurs et des tiers (tels que sous-traitants).
<b>Collaborateurs clés</b>	Dans le secteur hautement concurrentiel au sein duquel le Groupe intervient, sa capacité à attirer et à fidéliser les talents est essentielle pour assurer son développement.	Le Groupe s'efforce d'attirer et de retenir ses collaborateurs en leur proposant des plans compétitifs de rémunération immédiate et différée, ainsi qu'un accompagnement de carrière.
<b>Santé et sécurité sur le lieu de travail</b>	La Société travaille avec de multiples allergènes susceptibles de causer des réactions allergiques chez certains collaborateurs déjà sensibilisés. De plus, certains collaborateurs des usines de la Société peuvent être exposés à des produits chimiques.	<p>Le Groupe s'assure de fournir un environnement de travail sûr et sain à ses collaborateurs en leur proposant des formations, et en œuvrant à l'identification et à la réduction des risques pour mettre en œuvre des mesures préventives et correctives.</p> <p>Le Groupe a installé des systèmes informatiques aux États-Unis et en Europe pour permettre le signalement des risques professionnels et la mise en œuvre et le suivi de plans d'action. Aux États-Unis, le système prévoit également le stockage et le reporting des données de formation.</p>

Principal risque	Contexte	Atténuation
<p><b>Contrats conclus avec des tiers</b></p>	<p>Le Groupe dépend de quelques fournisseurs importants pour l’approvisionnement de certaines de ses matières premières allergéniques, la réalisation d’études cliniques, la production des principes actifs, la mise sous forme pharmaceutique et le conditionnement des comprimés d’allergènes.</p> <p>Les risques concernent la non-conformité réglementaire de certaines activités de certains fournisseurs, la rupture possible de la relation contractuelle pour une raison indépendante de la volonté du Groupe, la capacité de ces fournisseurs à livrer les quantités prévues de produits ou services dans les délais convenus, ainsi que les aléas climatiques.</p>	<p>Le Groupe s’efforce de gérer ces risques en diversifiant ses sources d’approvisionnement, en gérant la relation contractuelle, en procédant à des audits qualité de ses fournisseurs, en mettant en place avec ces fournisseurs des comités de pilotage conjoints des activités concernées, et en internalisant la production de matières premières allergéniques stratégiques.</p>
<p><b>Réputation</b></p>	<p>Différents événements peuvent compromettre la réputation du Groupe et de ses marques : la performance médiocre d’un produit, un service client insatisfaisant ou d’autres situations sous notre contrôle ou indépendantes de notre volonté.</p>	<p>Le Groupe reconnaît l’importance de sa réputation et agira rapidement pour identifier les problèmes potentiels et les résoudre de manière adéquate. Le Société s’engage à fournir des produits de grande qualité et un service client excellent, et à maintenir sa réputation d’organisation éthique et professionnelle.</p>
<p><b>Cours boursier</b></p>	<p>Le cours boursier du Groupe peut considérablement fluctuer et être influencé par une grande variété d’événements affectant la Société, ses concurrents, le secteur pharmaceutique ou les marchés financiers en général.</p> <p>Bien que ce risque soit inhérent à toute société cotée, la Société estime que du fait de son flottant limité, le risque de fluctuation du cours boursier du titre Stallergenes Greer est supérieur à celui d’autres sociétés dont le flottant est plus important.</p>	<p>Le Groupe a mis en place un contrat de liquidité avec le prestataire de services d’investissement Oddo Corporate Finance. Pour en savoir plus, veuillez vous reporter à la page 43 du Rapport des administrateurs.</p>

# Prendre soin de notre monde en trouvant le juste équilibre

## Création de valeur durable

Chez Stallergenes Greer, le principe consistant à « bien faire » est au cœur de notre identité et de notre démarche. Il est inhérent à notre raison d'être essentielle, à savoir permettre aux personnes souffrant d'allergies de vivre une vie normale.

Grâce au développement de solutions innovantes d'immunothérapie, nous créons une valeur durable pour les patients, les médecins et la société dans sa globalité. Toutefois, alors que notre présence internationale s'étend, nous sommes plus que jamais conscients de notre engagement et de nos responsabilités en matière de développement durable. Depuis notre fusion, nous avons mis à profit les pratiques et politiques responsables de Stallergenes et Greer Laboratories pour créer une approche unifiée de responsabilité sociétale articulée autour de quatre axes : nos patients, nos employés, l'éthique et l'environnement.

## Les patients avant tout

Du fait de notre approche de l'immunothérapie axée sur les patients, nous accordons systématiquement la priorité aux aspects les concernant. Nous investissons dans la recherche et dans des solutions thérapeutiques innovantes conçues pour diminuer les réactions allergiques, et nous proposons une série de thérapies et d'outils (comme notre application mobile Allergy Track) pour aider les patients à gérer leur maladie au quotidien.

L'une de nos grandes priorités est de renforcer notre rôle de partenaire auprès des médecins spécialistes de l'allergie et des patients, en mettant l'accent sur un diagnostic précis et une prise en charge précoce de la pathologie allergique. En particulier, nous aidons les médecins et spécialistes à améliorer leurs services par le biais de communications dédiées, de matériels pédagogiques, de formations, de programmes d'enseignement post-universitaires et de ressources en ligne telles que facingallergies.com et expressionsait.com.

## Engagement, diversité et mobilisation des collaborateurs

Nous savons que la réussite et la pérennité de notre organisation dépendent du bien-être de nos collaborateurs. Nous entretenons un dialogue régulier avec nos collaborateurs sur divers aspects liés au lieu de travail, nous leur demandons leur avis sur nos pratiques et notre environnement professionnel, et nous les tenons informés des activités et informations concernant la Société, par le biais de réunions officielles et informelles périodiques. Nous avons mis en place des mécanismes anonymes par lesquels nos collaborateurs sont encouragés à informer leur hiérarchie de tous problèmes ou suggestions susceptibles d'améliorer notre activité à l'échelle mondiale. Notre personnel bénéficie de retours réguliers et d'évaluations de performance tout au long de l'année, et nous leur proposons des formations et des opportunités de perfectionnement pour les aider à progresser et à atteindre leurs objectifs professionnels.

La diversité de notre personnel est importante pour notre organisation. Sur tous les sites et dans toutes les entités, nous accueillons les nouveaux employés sans distinction d'âge, d'ethnie, de sexe, de handicap, d'appartenance culturelle ou de croyance, et nous veillons à l'égalité des chances et de traitement pour tous nos collaborateurs. Ci-après figure la ventilation globale de nos effectifs par sexe au 31 décembre 2015.

	Hommes	Femmes	Total
Conseil d'administration	4 (80 %)	1 (20 %)	5 (100 %)
Direction	11 (91,7 %)	1 (8,3 %)	12 (100 %)
Stallergenes Greer	525 (36,2 %)	913 (63,4 %)	1 438 (100 %)

Notre intention désormais est de nous appuyer sur les fondations établies en 2015 et de porter nos efforts sur quatre piliers essentiels pour la proposition de valeur que nous faisons à nos collaborateurs :

1. attirer et fidéliser les meilleurs talents ;
2. élaborer des programmes récompensant les collaborateurs pour leur performance et les valoriser en tant qu'individus ;
3. créer des opportunités de perfectionnement et de formation ; et
4. élaborer des programmes destinés à renforcer l'engagement et la productivité.

### Progresser tout en faisant le bien

Stallergenes Greer s'engage à une éthique irréprochable, et notre système de gouvernance d'entreprise s'appuie sur une politique éthique rigoureuse. Conçu pour promouvoir une culture d'entreprise qui encourage un comportement responsable du personnel et des parties prenantes, notre Code de conduite (élaboré et présenté aux collaborateurs en novembre 2015) énumère nos définitions et nos attentes concernant les interactions adéquates avec les professionnels et organismes de santé externes. En 2015, nous avons également rédigé nos politiques de lutte contre les ententes et les abus de position dominante, contre la corruption et contre le délit d'initié.

Nous allons poursuivre le développement de nos politiques mondiales relatives à l'éthique, afin que la conformité fasse partie intégrante de la philosophie de notre organisation.

### Protection de l'environnement

Avec le développement de notre entreprise et de nos réseaux à travers le monde, nous sommes engagés à minimiser l'impact environnemental de nos activités. Pour ce faire, nous devons contrôler nos déchets et gérer nos ressources de manière responsable tout le long de notre chaîne de production et de distribution, et mettre en œuvre des initiatives éco-responsables. Pour minimiser notre empreinte écologique à l'échelle du Groupe, nous nous engageons à :

- utiliser des matières premières d'origine végétale ou animale à forte valeur ajoutée ;
- réduire notre consommation d'eau et d'énergie grâce à des initiatives d'efficacité et d'optimisation ;
- mettre en œuvre une politique d'achat responsable conforme à des critères environnementaux clés ;
- effectuer des investissements ciblés dans des programmes environnementaux à travers le monde ;
- réduire nos émissions de CO<sub>2</sub> par le biais d'initiatives de covoiturage entre employés, de visioconférences et d'autres programmes de réduction des déplacements professionnels.

Le rapport disponible sur les émissions de gaz à effet de serre de nos sites de production est présenté dans le tableau ci-après. Ces données correspondent aux émissions de gaz à effet de serre sur une année entière depuis le 1er janvier au 31 décembre 2015 et n'inclut pas les données provenant de nos sites administratifs.

	Emissions directes de CO <sub>2</sub> (MTCO <sub>2</sub> e)
Stallergenes Greer Entité	
Antony (France)	2,177.09
Buenos Aires (Argentine)	1.27
Lenoir (Caroline du Nord, USA)	2,988.30
<b>Total</b>	<b>5,166.66</b>

Le Groupe procède au suivi de ses émissions de gaz à effet de serre sur la base du ratio par collaborateur. Le nombre moyen de collaborateur par an est de 1 395 (consulter les comptes consolidés du Groupe en note 4.4b) soit 3.7 Mt de CO<sub>2</sub> par personne.

# Une équipe expérimentée pour produire des résultats

## 1. M. Fereydoun Firouz (52 ans)

Fereydoun Firouz est le co-fondateur de Gurnet Point Capital, une société d'investissement en actions, spécialisée dans les domaines scientifique et de la santé. Par ailleurs, il a été le Directeur exécutif de Waypoint Capital Services Inc.

Auparavant, M. Firouz était Président-directeur général d'EMD Serono, Inc., responsable de l'unité internationale Fertilité et Endocrinologie et membre du comité exécutif de Merck Serono.

Il a également été membre du Conseil d'administration des organismes suivants : Pharmaceutical Research and Manufacturers of America (PhRMA, syndicat des laboratoires pharmaceutiques américains), Biotechnology Industry Organization (BIO) et Massachusetts Biotech Council (MBC).

M. Firouz est titulaire d'un diplôme en sciences politiques obtenu à l'Université George Washington et a suivi des programmes de MBA à la Kellogg Business School et au Babson College.

## 2. M. Patrick Langlois (70 ans)

M. Langlois présente plus de 20 ans d'expérience dans les secteurs de la santé et de l'agrochimie. Depuis 2005, il est associé chez P.J.L. Conseils E.U.R.L. (Paris), société de conseil spécialisée dans le domaine de la santé.

Avant de fonder P.J.L. Conseils, il était Vice-président exécutif du Groupe et Directeur financier d'Aventis SA (de 2002 à 2004), après avoir occupé les fonctions de Vice-président du comité de direction et de Directeur financier du Groupe Aventis SA, de 1999 à 2002. Il était alors responsable des finances et des fonctions de développement de l'entreprise et supervisait les secteurs vétérinaire et de protéine plasmatique en France, au Canada et aux États-Unis.

M. Langlois est titulaire d'un certificat d'études supérieures dans le domaine bancaire et d'un doctorat d'économie de l'Université de Rennes.

## 3. M. Jean-Luc Bélingard (67 ans)

M. Bélingard dispose de plus de 37 ans d'expérience dans le secteur pharmaceutique, notamment chez Merck & Co et Roche, où il était membre du Comité exécutif et Président Directeur Général de Roche Diagnostics.

En 1999, M. Bélingard a rejoint le Groupe Pierre Fabre en tant que Président Directeur Général et Vice-président du Conseil d'administration. A partir de 2001, il devient Président Directeur Général d'Ipsen, groupe pharmaceutique international innovant, présentant différents domaines thérapeutique de spécialité (oncologie, neurologie, endocrinologie et hématologie).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, M. Bélingard est Président Directeur Général de BioMérieux. Il est diplômé de HEC Paris et est titulaire d'un MBA de l'Université de Cornell (États-Unis).

## 4. M. Stefan Meister (50 ans)

M. Meister est actuellement Directeur des opérations Groupe de Waypoint Capital, société du Groupe Waypoint, regroupant les gestionnaires et conseillers chargés des fonds et investissements de la famille Bertarelli. Auparavant, il était Directeur financier du Groupe Haniel, après avoir été membre du comité de direction du Groupe Celesio.

M. Meister a commencé sa carrière en 1991 chez Novartis SA (Suisse), où il a occupé plusieurs fonctions, notamment celle de Directeur du contrôle de gestion pour la division Pharma. Il est par ailleurs membre du Conseil consultatif du "Center for Leadership and Value in Society" (centre du leadership et de la valeur sociétale) de l'Université de Saint-Gall et membre du « Schweizer Dialog ».

Enfin, depuis 2010, il est membre du Conseil d'administration du Groupe Straumann (Suisse). De nationalité suisse, M. Meister est titulaire d'un diplôme en économie de l'Université de Bâle.

## 5. Mme Paola Ricci (58 ans)

Mme Ricci dispose de plus de 30 ans d'expérience dans le secteur pharmaceutique. Elle a débuté sa carrière en 1978 chez Serono, avant de partir pour les États-Unis, où elle a noué des relations avec des sociétés de R&D et d'investissement spécialisées dans le secteur émergent des biotechnologies. Par la suite, elle est revenue au siège de Serono, à Genève, où elle était responsable de l'activité de R&D de l'entreprise et des affaires réglementaires internationales.

Mme Ricci était également membre du Comité exécutif de Serono et Directrice exécutive de Serono Europe Ltd.

Enfin, elle était membre active d'organismes professionnels majeurs, intervenant dans les questions de politiques et de réglementations relatives au secteur de la santé, tels que la FEAIIP (Fédération Européenne des Associations de l'Industrie Pharmaceutique), EuropaBio et la FIIM (Fédération Internationale de l'Industrie du Médicament). Elle s'intéresse tout particulièrement à la promotion de l'innovation, aux biotechnologies et aux médicaments orphelins.



## Notre Conseil d'administration

Administrateur

**M. Fereydoun Firouz**  
Président Directeur Général  
Administrateur exécutif

du 16 juillet 2015 à la date de ce Rapport

**M. Patrick Langlois**  
Vice-Président  
Administrateur indépendant

Président du Comité d'audit  
et du Comité de rémunération  
Membre du Comité de nomination

du 16 juillet 2015 à la date de ce Rapport

**M. Jean-Luc Bélingard**  
Administrateur indépendant

Président du Comité de nomination,  
Membre du Comité d'audit et du Comité de  
rémunération

du 16 juillet 2015 à la date de ce Rapport

Mandats en dehors de la Société pendant l'année 2015

- Macrolide Pharmaceuticals, Inc. (Administrateur) (depuis 2015)
  - Berklee College of Music (Comité consultatif présidentiel)
  - Fondation John F. Kennedy Library (Administrateur) (depuis 2005)
  - Aquarium de Nouvelle-Angleterre (Administrateur) (depuis 2015)
  - Capstan Ltd (Administrateur) (depuis 2013)
- 
- Onxeo (société cotée) (Président du Conseil d'administration et du Comité de rémunération et de nomination) (depuis 2011, a démissionné en janvier 2016)
  - Newron Pharmaceuticals SpA (société cotée) (Administrateur, Président du comité d'audit et des risques, membre du comité de rémunération et du Comité de nomination) (depuis 2008)
  - Innate Pharma (membre du Conseil de Surveillance et Président du Comité d'audit) (depuis 2010)
  - Sensorion (société cotée) (Président du Conseil d'administration et Administrateur indépendant) (depuis mars 2015)
  - Scynexis Inc (société cotée) (administrateur et Président du comité d'Audit) (depuis 2006)
- 
- bioMérieux S.A. (société cotée) (Administrateur, Président Directeur général) (depuis 2006)
  - Institut Mérieux (Administrateur) (depuis 2011)
  - Transgene S.A. (société cotée) (Administrateur) (depuis 2013)
  - Pierre Fabre S.A. (Administrateur) (depuis 2013)
  - Laboratory Corporation (LabCorp) of America (société cotée) (Administrateur) (depuis 1995)
  - Lupin Ltd. (Inde) (Administrateur) (depuis 2015)

---

 Administrateur
 

---

**M. Stefan Meister**  
 Administrateur

Membre du Comité d'audit,  
 du Comité de nomination et  
 du Comité de rémunération

du 16 juillet 2015 à la date de ce Rapport

---

 Mandats en dehors de la Société pendant l'année 2015
 

---

- Straumann (société cotée) (Administrateur) (depuis 2010)
- Esaote (Administrateur) (depuis 2014)
- Affidea Group B.V. (Administrateur) (depuis 2014)
- Waypoint Group Holdings Ltd (Administrateur) (depuis 2012)
- Waypoint Holdings (Suisse) SA (Administrateur) (depuis 2012)
- Waypoint Capital Holdings (Jersey) Ltd (Administrateur) (depuis 2011)
- Waypoint International Holdings SA (Administrateur) (depuis 2012)
- Waypoint (Jersey) Ltd (Administrateur) (depuis 2011)
- Waypoint Treasury Ltd (Administrateur) (depuis 2012)
- Waypoint GP Ltd (Administrateur) (depuis 2012)
- Waypoint International GP LLC (Administrateur) (depuis 2014)
- Waypoint Capital Services Inc. (Administrateur) (depuis 2015)
- Waypoint International CIV GP LLC (Administrateur) (depuis 2014)
- Ares Life Sciences Fund Management Ltd (Administrateur) (depuis 2014)
- Bemido SA (Administrateur) (depuis 2011)
- Crosstree Real Estate Management Ltd (Administrateur) (depuis 2014)
- Kedge Capital Fund Management Ltd (Administrateur) (depuis 2012)
- Kedge Capital Partners Ltd (Administrateur) (depuis 2013)
- Kedge Capital Growth Ltd (Administrateur) (depuis 2014)
- KCPE Opportunities Management Ltd (Administrateur) (depuis 2014)
- Holdstone SA (Administrateur) (depuis 2011)
- Roxbury SA (Administrateur) (depuis 2011)
- Triptolemos SA (Administrateur) (depuis 2011)
- Centuras Ltd (Administrateur) (depuis 2012)
- LM (GP) Ltd (Administrateur) (depuis 2013)
- Horizon North SA (Administrateur) (depuis 2013)
- Horizon South SA (Administrateur) (depuis 2013)
- Campus Biotech (Administrateur) (depuis 2013)
- Northhill Capital Holdings Ltd (Administrateur) (depuis 2011)

---

**Mme Paola Ricci**  
 Administratrice exécutive

Directrice des affaires pharmaceutiques

du 16 juillet 2015 à la date de ce Rapport

---

- 
- Ares Partners CIV L.P. (associé commanditaire) (depuis 2013)
  - Membre du Conseil de Fondation de la FRSSMM (Fondation Suisse de Recherche sur les Maladies Musculaires) (depuis 2002)
-

Administrateur	Mandats en dehors de la Société pendant l'année 2015
<b>M. Jacques Theurillat</b> Administrateur (Président)  Démission présentée le 16 juillet 2015	– s/o
<b>M. Patrick Lee</b> Administrateur  Démission présentée le 16 juillet 2015	– s/o
<b>M. Emmanuel Floret</b> Administrateur  Démission présentée le 16 juillet 2015	– s/o

### Participations aux comités

Membre du Conseil d'administration	Statut / Rôle	Comités permanents du Conseil d'administration		
		Comité d'audit	Comité de rémunération	Comité de nomination
<b>Patrick Langlois</b>	<b>Vice-Président indépendant</b> Administrateur non exécutif	Président du Comité	Président du Comité	Membre
<b>Jean-Luc Bélingard</b>	<b>Administrateur indépendant</b> Administrateur non exécutif	Membre	Membre	Président du Comité
<b>Stefan Meister</b>	Administrateur non exécutif	Membre	Membre	Membre

# Gouvernance d'entreprise

## Règlement Intérieur du Conseil d'administration

Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration de la Société a été adopté le 21 juillet 2015. Il détaille les devoirs des Administrateurs, notamment leur devoir de confidentialité, et régit les opérations du Conseil d'administration, y compris le processus de prise de décision pour les transactions d'importance stratégique. Une version complète du règlement est disponible sur notre site Internet à l'adresse [www.stallergenesgreer.com](http://www.stallergenesgreer.com).

## Code de gouvernement d'entreprise

Stallergenes Greer plc a été enregistrée en tant que société cotée en bourse le 16 juillet 2015, ses actions ont été admises à la négociation sur le marché régulé d'Euronext Paris le 8 septembre 2015.

Le Conseil d'administration s'engage à appliquer les normes les plus strictes en matière de gouvernance d'entreprise. Il s'est engagé spécifiquement en juillet 2015 à appliquer les normes du Code AFEP-MEDEF, publié par l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), le code de gouvernement d'entreprise de référence pour les sociétés cotées en France. Cet engagement s'applique dans la mesure où il est compatible avec la législation britannique et sous réserve des dispositions de l'article 25.1 du Code AFEP-MEDEF. Cet article permet à un émetteur de dévier d'une recommandation à condition qu'il explique la situation particulière qui justifie cet écart.

Notre Conseil d'administration a décidé de ne pas suivre les recommandations suivantes du Code AFEP-MEDEF :

- **Article 7.1** sur la représentation des employés au Conseil d'administration : la Société n'est pas soumise aux dispositions du Code du commerce français, mêmes celles qui sont reprises dans le Code AFEP-MEDEF ;
- **Article 10.4** recommandant que les règles internes stipulent la réunion des seuls Administrateurs non exécutifs au moins une fois par an : tous nos comités sont composés exclusivement d'administrateurs non exécutifs, tous les administrateurs non exécutifs interagissent donc de façon directe et indépendante au sein de ces comités ;
- **Article 14** concernant l'échelonnement des mandats des administrateurs : cette disposition est incompatible avec la durée des mandats de nos administrateurs qui est d'une année ; et
- **Article 22** concernant la cessation des contrats de travail des Administrateurs exécutifs, afin de permettre au Directeur Général de bénéficier d'un contrat de travail de droit américain, conformément aux pratiques britanniques et américaines.

Le Code AFEP-MEDEF est disponible sur Internet :

### Version française :

[http://www.afep.com/uploads/medias/documents/Code\\_de\\_gouvernement\\_entreprise\\_revise\\_novembre\\_2015.pdf](http://www.afep.com/uploads/medias/documents/Code_de_gouvernement_entreprise_revise_novembre_2015.pdf)

### Version anglaise :

[http://www.afep.com/uploads/medias/documents/Corporate\\_Governance\\_Code\\_of\\_Listed\\_Corporations\\_November\\_2015.pdf](http://www.afep.com/uploads/medias/documents/Corporate_Governance_Code_of_Listed_Corporations_November_2015.pdf)

La Société continuera à communiquer avec les actionnaires sur sa conformité au Code AFEP-MEDEF, comme prévu par le Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Étant donné que les actions de Stallergenes Greer plc sont cotées et négociées sur Euronext Paris, la Société n'est pas tenue de se conformer aux dispositions du Code de gouvernance des entreprises britanniques sur les principes de bonne gouvernance d'entreprise ni au code des bonnes pratiques publié par le Financial Reporting Council (FRC).

### **Rôle du Président du Conseil d'administration et Directeur Général**

Une seule et même personne occupe les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Cette organisation est la plus adaptée à la structure opérationnelle du Groupe car elle lui permet d'atteindre trois objectifs :

- Renforcer la cohésion de notre organisation sociale ;
- Améliorer la visibilité en assurant la représentation par un seul individu au niveau de la holding ; et
- Accélérer et rendre plus efficace la prise de décision dans des conditions économiques mondiales incertaines.

### **Obligation de prise de participations minimale des Administrateurs**

Chaque Administrateur est tenu, au plus tard dans un délai de trois mois à compter de sa nomination, de détenir au moins seize actions entièrement libérées de la Société, et ce pour toute la durée de son mandat.

### **Administrateurs indépendants**

La Société considère que ses deux Administrateurs indépendants, Patrick Langlois et Jean-Luc Bélingard, remplissent les critères d'indépendance prévus par le Code AFEP-MEDEF. Cet aspect est traité à la Section 16.5 du prospectus de cotation de la Société, disponible sur le site Internet de la Société à l'adresse [www.stallergenesgreer.com](http://www.stallergenesgreer.com).

### **Revue des opérations**

Le Conseil d'administration a procédé à un examen de son affiliation, de son organisation et de ses opérations, incluant un examen correspondant de ses comités. Au cours de la prochaine Assemblée générale annuelle, il pourra soumettre un certain nombre de recommandations aux actionnaires sur la base de ces examens.

### **Contrôle interne et gestion du risque**

Le Conseil d'administration et le Comité d'audit sont chargés d'identifier et de comprendre les risques importants auxquels la Société est exposée. Ils déterminent également la nature et l'étendue des risques que la Société est prête à prendre pour atteindre ses objectifs stratégiques. Pour atténuer ces risques, ils ont mis en place une gestion saine du risque ainsi que des systèmes de conformité et de contrôle.

Le système de contrôle interne de la Société est conçu pour gérer, plutôt que pour éliminer, le risque de manquement aux objectifs commerciaux. Il ne peut donc fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, contre les anomalies ou pertes significatives.

Le Groupe a mis en place des politiques et des contrôles opérationnels couvrant de nombreux sujets comme les rapports financiers, la conformité et les politiques de personnel appropriées. Ces politiques sont conçues pour assurer l'exactitude et la fiabilité de nos rapports financiers et gouverner nos méthodes de préparation des états financiers.

Le Conseil d'administration endosse la responsabilité finale du système de contrôles internes et de la gestion du risque dans la Société. Il s'acquitte de ses obligations dans ces domaines en :

- Tenant des réunions régulières pour examiner les questions dont il a la charge ;
- Recevant des rapports de gestion réguliers qui fournissent une évaluation des risques majeurs et des principaux contrôles ;
- Programmant des révisions régulières de la stratégie, sur des domaines comme les risques et incertitudes importants auxquels l'activité est confrontée ;
- Garantissant l'existence d'une structure organisationnelle claire, avec des responsabilités et des niveaux d'autorité définis ;
- S'assurant que la Société dispose de politiques et procédures documentées ; et en
- Organisant des examens réguliers des questions financières.

Le Direction financière est responsable de la préparation des états financiers de la Société. Pour ce faire, elle utilise un processus de consolidation établi et s'assure que les politiques comptables sont conformes au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards). En outre, le Comité d'audit doit approuver toutes les informations financières que la Société publie.

Au cours du dernier exercice financier, le contrôle interne de la Société n'a connu aucun changement qui ait affecté, ou qui soit raisonnablement susceptible d'affecter de façon importante, le contrôle de la Société sur ses rapports financiers.

Vous trouverez davantage de détails sur les risques et incertitudes spécifiques auxquels la société est confrontée ainsi que sur les mesures que nous prenons pour les atténuer aux pages 24 à 27.

### Activités du Conseil d'administration en 2015

Le Conseil d'administration a traité des sujets très variés au cours de l'année 2015. Les questions étudiées après l'enregistrement de Stallergenes Greer plc en tant que société cotée le 16 juillet 2015 sont résumées ici.

Les points permanents ci-dessous sont inscrits à l'ordre du jour de chaque réunion :

- Confirmation de la conformité des Administrateurs à leurs obligations et prise en considération de tout nouveau conflit d'intérêts ;
- Examen des procès-verbaux des réunions précédentes ;
- Examen des actions menées depuis les réunions précédentes ;
- Examen des progrès accomplis par rapports aux objectifs du Conseil ; et
- Rapports reçus du Président Directeur Général, du Directeur Financier et, le cas échéant, du Directeur des affaires pharmaceutiques, du Directeur du Business Development, du Directeur de la Gestion des Hommes et des talents, du Directeur juridique, du Secrétaire de la Société et d'autres dirigeants. Ces rapports couvrent des aspects essentiels de l'activité comme les résultats financiers, les opérations, la réglementation, la stratégie de développement, les ressources humaines et la gouvernance.

Quatre réunions du Conseil d'administration ont été programmées au cours de la période. La présence aux réunions tenues par le Conseil d'administration et les Comités est indiquée dans le tableau page 38.

En plus des points permanents décrits plus haut, les paragraphes suivants résument les points importants discutés lors de chacune des réunions du Conseil d'administration en 2015 après l'enregistrement de Stallergenes Greer plc en tant que société cotée. Toutes ces réunions se sont tenues au siège social de la Société, 1 Curzon Street à Londres :

#### En juillet, le Conseil d'administration :

- A mis en place les Comités d'Audit, des Rémunérations et des Nominations ;
- A reçu un rapport du Président du Comité de rémunération ;
- A reçu une mise à jour sur le réenregistrement de la Société en tant que société cotée en bourse ;
- A examiné la cotation proposée pour les actions ordinaires de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris ; et
- A examiné la proposition de fusion transfrontalière de Stallergenes SA au sein de la Société.

#### En août, le Conseil d'administration :

- A nommé Computershare Investor Services plc responsable du registre de la Société ;
- A revu et approuvé certaines politiques de gouvernance de la Société ;
- A reçu un rapport du Président du Comité de rémunération ;
- A approuvé les étapes nécessaires pour coter les actions ordinaires de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris ; et
- A approuvé les étapes nécessaires pour réaliser la proposition de fusion transfrontalière de Stallergenes SA au sein de la Société.

#### En septembre, le Conseil d'administration :

- A reçu un rapport du Président du Comité d'audit ;
- A approuvé les états financiers de la Société pour la période de six mois close le 30 juin 2015 ; et
- A revu et approuvé certaines politiques de gouvernance de la Société.

#### En décembre, le Conseil d'administration :

- A reçu un rapport du Président du Comité d'audit ;
- A reçu un rapport du Président du Comité de rémunération ; et
- A examiné l'interruption de la production et de la distribution dans l'usine de la Société à Antony.

## Présence aux réunions

	Présence aux réunions en 2015*			
	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité de rémunération	Comité de nomination
Nombre total des réunions	4	2	3	0
Fereydoun Firouz	4	–	–	–
Patrick Langlois	4	2	3	0
Jean-Luc Bélingard	3	2	1	0
Stefan Meister	4	1	3	0
Paola Ricci	4	–	–	–

\* Après l'enregistrement de Stallergenes Greer plc en tant que société cotée le 16 juillet 2015.

## Les Comités du Conseil d'administration

Le 21 juillet 2015, le Conseil d'administration a créé les trois comités ci-après et a procédé à la nomination de leurs membres : le Comité d'audit, le Comité de nomination et le Comité de rémunération. Ces comités sont autorisés à présenter au Conseil d'administration des propositions concernant leurs domaines d'expertise respectifs. En fonction des besoins, le Conseil d'Administration peut également créer des comités supplémentaires.

### Comité d'audit Composition

Le Comité d'audit compte trois Administrateurs non exécutifs, dont deux sont indépendants : Patrick Langlois (indépendant), Jean-Luc Bélingard (indépendant) et Stefan Meister. Le Comité est présidé par Patrick Langlois.

Tous ces administrateurs possèdent l'expertise comptable et financière requise pour siéger au Comité d'audit.

Si nécessaire, le Directeur Général et le Directeur Financier assistent aux réunions du Comité d'audit. Le Comité d'audit rencontre également les Commissaires aux Comptes de la Société sans que la direction ne soit présente.

### Responsabilités

Conformément au Règlement Intérieur du Conseil d'administration de Stallergenes Greer plc (disponible en version intégrale sur [www.stallergenesgreer.com](http://www.stallergenesgreer.com)), le Comité d'audit est responsable de :

- Surveiller l'intégrité des processus d'élaboration des états financiers et des rapports financiers de la Société ;
- Examiner, et si nécessaire contester, les états financiers proposés ainsi que toute information importante qui y est présentée ;
- Examiner la justesse et l'efficacité des contrôles financiers internes à la Société et de ses systèmes internes de contrôle et de gestion du risque ;
- Suivre le rapport préparé par les Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels et consolidés ; et
- Garantir l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Le Comité d'audit émet également des recommandations lors de l'Assemblée générale annuelle sur la nomination des Commissaires aux Comptes.

Le Commissaire aux Comptes de la Société, PricewaterhouseCoopers LLP, a été nommé en 2014 pour un mandat de deux années fiscales. Ce mandat expirera à la fin de l'Assemblée générale annuelle de juin 2016.

### Activités du Comité en 2015

Le Comité d'audit s'est réuni deux fois en 2015. La présence à ces réunions est indiquée dans le tableau page 38.

Voici un résumé des questions traitées à chaque réunion en 2015, en plus de celles liées à ses responsabilités et décrites plus haut :

#### En septembre, le Comité d'audit :

- A examiné les états financiers de la Société publiés en septembre et couvrant la période de six mois close le 30 juin 2015.

#### En décembre, le Comité d'audit :

- A examiné la justesse et l'efficacité des contrôles financiers internes à la Société ainsi que des systèmes internes de contrôle et de gestion du risque ; et
- a passé en revue le plan d'audit externe présenté par le Commissaire aux Comptes avant la mise en œuvre de l'audit correspondant à l'exercice clos le 31 décembre 2015.

### Comité de rémunération

#### Composition

Le Comité de rémunération compte trois Administrateurs non exécutifs, dont deux sont indépendants : Patrick Langlois (indépendant), Jean-Luc Bélingard (indépendant) et Stefan Meister. Le Comité est présidé par Patrick Langlois.

Tous ces administrateurs possèdent l'expertise comptable et financière requise pour siéger au Comité de rémunération.

#### Responsabilités

Conformément au Règlement intérieur du Conseil d'administration de Stallergenes Greer plc (disponible en version intégrale sur [www.stallergenesgreer.com](http://www.stallergenesgreer.com)), le Comité de rémunération est chargé de formuler des recommandations auprès du Conseil d'administration sur les questions relatives à la rémunération des dirigeants, des Administrateurs et des employés. Les questions traitées peuvent porter sur :

- le niveau et la structure de rémunération des dirigeants et Administrateurs ;
- l'adéquation et la pertinence constantes de la politique de rémunération de la Société ;
- l'élaboration et la fixation d'objectifs des grilles de rémunération basée sur la performance appliquées par la Société ;
- l'élaboration de tous les plans de rémunération en actions ;
- la politique et le champ d'application des régimes de retraite des dirigeants ; et
- les modalités contractuelles de la cessation d'emploi, et tous les paiements qui en découlent.

### **Activités du Comité en 2015**

Le Comité de rémunération s'est réuni trois fois en 2015. La participation à ces réunions est indiquée dans le tableau page 38.

Un rapport détaillé du travail accompli par le Comité de rémunération en 2015 est proposé des pages 46 à 62.

### **Comité de nomination** **Composition**

Le Comité de nomination compte trois Administrateurs non exécutifs, dont deux sont indépendants : Patrick Langlois (indépendant), Jean-Luc Bélingard (indépendant) et Stefan Meister. Le Comité est présidé par Jean-Luc Bélingard.

### **Responsabilités**

Conformément au Règlement intérieur du Conseil d'administration de Stallergenes Greer plc (disponible en version intégrale sur [www.stallergenesgreer.com](http://www.stallergenesgreer.com)), le rôle du Comité de nomination est de formuler des recommandations auprès du Conseil d'administration sur les questions relatives à la nomination des dirigeants, administrateurs et collaborateurs, notamment :

- la composition du Conseil d'administration et de tous ses comités ;
- l'examen périodique de la structure du Conseil d'administration et l'identification si besoin de candidats potentiels à la nomination aux fonctions d'Administrateur ou de membres du comité ;
- le plan de succession des Administrateurs et dirigeants ;
- les besoins de l'organisation en matière de dirigeants, exécutifs et non exécutifs, afin de garantir que la Société puisse rester compétitive sur le marché ; et
- l'étude et le développement de principes adéquats de gouvernance d'entreprise, y compris ceux relatifs à la réglementation des transactions avec les parties liées (filiales, entreprises associées et autres organisations ou individus proches).

### **Activités du Comité en 2015**

Le Comité de nomination ne s'est pas réuni en 2015.

## Rapport des administrateurs

### Informations publiées dans d'autres sections du présent Rapport annuel

Les Administrateurs ont inclus certaines informations obligatoires dans d'autres sections du présent Rapport annuel.

Les déclarations et examens des pages 1 à 29 incluent le Rapport stratégique. Celui-ci contient certaines informations intégrées par renvoi au présent Rapport des administrateurs, dont :

- les détails d'événements importants survenus depuis la fin de l'exercice ;
- une indication des perspectives d'évolution de la Société ;
- une indication des activités de Recherche et Développement (R&D) de la Société ;
- des informations concernant les politiques de la Société sur l'emploi des personnes handicapées et l'implication des employés ; et
- les informations publiées par la Société sur ses émissions de gaz à effet de serre (GES).

De plus, il convient de lire le Rapport de gouvernance (pages 35 à 45), le Rapport sur la rémunération des Administrateurs (pages 55 à 62), la Politique de rémunération des administrateurs (pages 48 à 56) et les Etats financiers de la Société (pages 108 à 120) en lien avec le présent Rapport des Administrateurs.

### Administrateurs

Nos Administrateurs en poste et tous les autres administrateurs en fonction en 2015 sont présentés en pages 32 à 34 du Rapport de gouvernance, avec la biographie de nos Administrateurs en poste.

### Dividendes

Le Conseil d'administration n'a déclaré aucun dividende.

### Structure de capital

Le capital de la Société est réparti comme suit au 31 décembre 2015 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Ares Life Sciences I SARL	16 550 910	83,64 %	84,03 %
Public	3 146 055	15,90 %	15,97 %
Actions propres	90 588	0,46 %	0 %
<b>Total</b>	<b>19 787 553</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

À la connaissance de la Société, à la date du présent Rapport, hormis les actionnaires cités dans le tableau ci-dessus, aucun actionnaire ne détient, directement ou indirectement, individuellement ou de manière groupée, plus de 3 % du capital et/ou des droits de vote de la Société.

## **Droits de vote et de distribution**

La Société a émis une seule catégorie d'actions ordinaires, qui sont à tous égards de rang égal.

En assemblée générale, toutes les résolutions doivent être votées : chaque participant vote en personne ou par procuration, et bénéficie d'un vote pour chaque action qu'il détient.

Il n'existe pas d'actions assorties de droits spéciaux portant sur le contrôle de la Société.

Il n'y a aucune restriction sur les droits de vote, ni aucun accord entre les porteurs d'actions pouvant engendrer des restrictions sur la transmission des titres ou sur les droits de vote.

Les actions ordinaires octroient à leurs porteurs l'ensemble des droits de participation aux distributions de capital et en cas de liquidation de la Société. Les Administrateurs peuvent envisager de temps à autre d'octroyer des actions ordinaires en guise de dividendes. Les dividendes seront déclarés et versés en fonction des montants libérés des actions correspondantes. Ils seront répartis et versés proportionnellement aux montants libérés des actions durant toute(s) portion(s) de la période concernée. Il est possible que des actions soient émises selon des modalités impliquant un droit aux dividendes à compter d'une date donnée.

## **Transfert d'actions**

En vertu des Statuts de la Société, rien ne limite les droits des membres à détenir des actions de la Société. Des lois et règlements portant par exemple sur le délit d'initié peuvent imposer de temps à autre des restrictions sur le transfert des actions de la Société. Dans de rares cas, conformément aux Statuts de la Société, le Conseil d'administration peut également refuser d'enregistrer un transfert d'actions. La Société n'a connaissance d'aucun accord entre les porteurs de ses actions susceptible d'engendrer des restrictions sur le transfert de ses actions.

## **Mécanismes d'actionnariat des salariés**

Stallergenes Greer a six régimes d'options d'actions et cinq régimes d'actions gratuites actuellement en période d'acquisition. Pour en savoir plus sur les mécanismes d'actionnariat des salariés, veuillez vous reporter à la note 5.5 des états financiers.

## **Autres informations obligatoires**

Conformément à la Section 992 de la loi Companies Act 2006, les Administrateurs déclarent ce qui suit :

- il n'existe aucun accord auquel la Société est partie prenante qui puisse affecter son contrôle à la suite d'une offre publique d'achat ; et
- il n'existe aucun accord entre la Société et ses Administrateurs qui prévoit une rémunération en cas de rupture de contrat résultant d'une offre publique d'achat.

## **Nomination et remplacement des Administrateurs**

La nomination et le remplacement des Administrateurs sont régis par les Statuts de la Société, les règles de gouvernance adoptées par le Conseil d'administration, la loi Companies Act 2006 et la législation connexe. Conformément aux règles de gouvernance adoptées par le Conseil d'administration, les Administrateurs de Stallergenes Greer sont tenus de démissionner de leurs fonctions à chaque Assemblée générale annuelle, et ils peuvent se présenter en vue d'une nouvelle nomination.

## **Modification des Statuts de la Société**

Les Statuts de la Société peuvent être modifiés au moyen d'une résolution spéciale des actionnaires, ce qui requiert une majorité représentant au moins trois quarts des actionnaires présents ou représentés.

### Pouvoirs du Conseil d'administration : contrôle de la gouvernance

Le Conseil d'administration est chargé de piloter l'activité de la Société. Il peut exercer tous les pouvoirs de la Société, conformément aux Statuts de la Société et au Règlement Intérieur du Conseil d'administration.

Les Statuts de la Société énoncent les droits des actionnaires (vote, distribution, participation aux assemblées générales, etc.) et les pouvoirs et devoirs des Administrateurs, ainsi que les plafonds d'emprunt et d'autres contrôles de gouvernance.

Un exemplaire des Statuts de la Société est disponible sur le site internet [www.stallergenesgreer.com](http://www.stallergenesgreer.com).

### Acquisition ou cession d'actions propres Contrat de liquidité

Le 8 septembre 2015, la Société a conclu un contrat avec le prestataire de services d'investissement Oddo Corporate Finance. Il s'agit d'un contrat de liquidité sur les actions de la Société, conformément à la charte de déontologie établie par l'AMAFI (Association française des marchés financiers) et approuvée par la décision de l'AMF en date du 21 mars 2011. Ce contrat a été conclu après son approbation, conformément aux dispositions de la Partie 18 de la loi Companies Act 2006, lors d'une assemblée générale des actionnaires tenue le 4 septembre 2015. L'objectif de ce contrat de liquidité est de négocier sur les marchés pour le compte de la Société afin de promouvoir des transactions régulières et liquides sur les actions de la Société et d'éviter des fluctuations de cours non justifiées par la tendance du marché.

#### Synthèse des transactions réalisées en vertu du contrat de liquidité

	Achetées	Vendues	Détenues*
Nombre d'actions	54 569	24 651	29 918
Prix moyen de transaction**	41,2275 euros	39,3847 euros	39,05489 euros
<b>Total</b>	<b>2 249 742,89 euros</b>	<b>970 872,12 euros</b>	<b>1 168 444,20 euros</b>

\* Au 31 décembre 2015

\*\* Valeur nominale d'une action : 1 euro

### Acquisitions par la Société

Outre les transactions réalisées par Oddo en vertu du contrat de liquidité susmentionné, la Société a racheté 60 670 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro pour un prix total d'un euro (soit 0,0000164826 euro par action). Ce rachat est intervenu hors cote, conformément à la Partie 18 de la loi Companies Act 2006, après un accord conclu le 3 juillet 2015 entre la Société et Ares Life Sciences I S.à r.l et qui a été approuvé le même jour lors d'une assemblée générale de la Société. Les 60 670 actions propres ont été transférées auprès d'Euroclear France SA le 7 septembre 2015, qui les détient en qualité de propriétaire apparent pour le compte de la Société. Cette position reste d'actualité au 31 décembre 2015.

### Assurance responsabilité civile des Administrateurs et des dirigeants, et indemnisation des Administrateurs

La Société a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant ses Administrateurs et dirigeants contre toute procédure judiciaire à leur encontre. Les Statuts de la Société prévoient que la Société indemnise chacun de ses Administrateurs dans les limites prévues par la loi, pour toute responsabilité engagée dans le cadre d'un recours intenté par des tiers.

### Dons à des partis politiques

Les administrateurs confirment qu'aucun don n'a été effectué au profit de partis politiques durant l'exercice clos le 31 décembre 2015.

### **Instruments financiers**

Les objectifs et politiques de la Société en matière de gestion du risque financier, et son exposition aux risques de change, de taux d'intérêt et de liquidité sont détaillés en page 83.

### **Continuité d'exploitation**

Les Administrateurs ont mené les investigations appropriées et estiment que la Société possède les ressources nécessaires pour poursuivre son activité dans un avenir prévisible. En conséquence, les états financiers ont été préparés selon le principe de continuité d'exploitation.

### **Divulgaration d'informations aux Commissaires aux Comptes**

Les Administrateurs en fonction à la date d'approbation du présent Rapport des administrateurs confirment, qu'à leur connaissance, il n'y a aucune information d'audit pertinente (telle que définie dans la Section 418[2] de la loi Companies Act 2006) dont les Commissaires aux Comptes de la Société n'ont pas été avisés. Chaque administrateur a également fait le nécessaire pour s'enquérir de toute information d'audit pertinente et pour vérifier que les Commissaires aux Comptes de la Société en ont été avisés.

### **Responsabilité des Administrateurs dans la préparation du Rapport d'activité et des états financiers**

Les Administrateurs sont chargés de préparer le Rapport annuel et les états financiers du Groupe et de la maison mère conformément aux lois et réglementations applicables.

Le droit des sociétés leur impose de préparer pour chaque exercice financier les états financiers du Groupe et de la maison mère. Cette législation leur impose de procéder conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'UE et la législation applicable. Ils ont également choisi de préparer les états financiers de la maison mère conformément aux pratiques comptables généralement acceptées du Royaume-Uni, notamment la norme de déclaration financière FRS 102 applicable au Royaume-Uni et en République d'Irlande.

En vertu du droit des sociétés, les Administrateurs ne peuvent approuver les états financiers que s'ils sont convaincus que ceux-ci donnent une image véridique et fidèle de la situation et du résultat du Groupe et de la maison mère pour la période comptable concernée. Lors de la préparation des états financiers du Groupe et de la maison mère, les administrateurs doivent :

- sélectionner les pratiques comptables adéquates et les appliquer de manière systématique ;
- formuler des jugements et procéder à des estimations, le tout de manière raisonnable et prudente ;
- en ce qui concerne les états financiers du Groupe, déclarer s'ils ont été préparés conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'UE ;
- en ce qui concerne les états financiers de la maison mère, déclarer si les pratiques comptables généralement acceptées au Royaume-Uni ont été suivies, sous réserve d'éventuelles divergences importantes déclarées et expliquées dans les états financiers de la maison mère ; et
- préparer les états financiers selon le principe de continuité d'exploitation, sauf s'il est inapproprié de supposer que le Groupe et la maison mère poursuivront leur activité.

Les Administrateurs doivent tenir une comptabilité adéquate et suffisante pour pouvoir montrer et expliquer les transactions de la maison mère, pour pouvoir communiquer à tout moment et de manière raisonnablement précise sur la situation financière de la maison mère, et pour s'assurer que ses états financiers sont conformes à la loi Companies Act 2006. De manière générale, les administrateurs sont tenus de prendre des mesures raisonnables pour sauvegarder les actifs du Groupe et empêcher/décélérer toutes fraudes et autres irrégularités.

En vertu des lois et réglementations applicables, les Administrateurs sont également chargés de préparer un Rapport stratégique, un Rapport des administrateurs, un Rapport sur la rémunération des administrateurs et un Rapport de gouvernance conformes à ces lois et réglementations.

Les Administrateurs sont responsables de la maintenance et de l'intégrité des informations institutionnelles et financières publiées sur le site Internet de la Société. Les lois britanniques et françaises régissant la préparation et la diffusion des états financiers de la Société peuvent différer de celles en vigueur dans d'autres pays.

Par ailleurs, de l'avis de chacun des Administrateurs, le Rapport annuel est globalement juste, équilibré et compréhensible, et il apporte toutes les informations nécessaires pour permettre aux actionnaires d'évaluer la performance, le modèle d'activité et la stratégie de la Société.

Le Rapport des administrateurs a été approuvé par le Conseil d'administration le 26 avril 2016 et signé en son nom par

**Fereydoun Firouz**  
Président Directeur Général

26 avril 2016

Siège social  
1 Curzon Street  
Londres  
Royaume-Uni  
W1J 5HD

# Rapport sur la rémunération des administrateurs

## Message du Président

### Chers actionnaires,

J'ai le plaisir de vous présenter le premier rapport sur la rémunération des administrateurs pour Stallergenes Greer plc. Je profiterai de l'occasion pour vous expliquer le contexte dans lequel le Comité de rémunération a travaillé avant et après l'admission à la cote de la Société sur Euronext Paris.

Avant l'entrée en bourse de la Société, le Comité a passé en revue les politiques et les structures de rémunérations d'entreprises du secteur concurrentiel dans lequel nous travaillons. Nous nous sommes efforcés d'identifier la meilleure approche pour attirer et conserver les personnes qui possèdent l'expérience et les compétences nécessaires pour créer davantage de valeur et atteindre nos objectifs stratégiques.

Nos pratiques en matière de rémunération obéissent par conséquent aux quatre objectifs suivants :

1. Rémunérer en fonction de la performance ;
2. Mettre en place des systèmes de rémunération compétitifs ;
3. Attirer et conserver les meilleurs talents pour les faire progresser sur la durée ;
4. Concevoir des programmes de formation et de développement axés sur la croissance afin de construire et renforcer nos compétences internes.

### Politique de rémunération des administrateurs

Notre objectif global est d'instaurer une politique de rémunération qui stimule la création de valeur, génère de la croissance et la recherche de résultats pour l'entreprise et récompense la performance de la direction.

La politique a vocation à être appliquée sur trois ans à compter de l'Assemblée générale annuelle (AGA), sauf si une nouvelle politique est soumise avant cette date à l'approbation des actionnaires. La politique est décrite dans le détail dans les pages suivantes et un résumé de ses principaux volets est fourni ci-dessous.

- Le Comité fixera les montants de rémunération fixe en fonction du profil de chaque individu. Pour ce faire, le Comité tiendra compte du montant de la rémunération fixe versée pour des postes similaires avec un statut, des responsabilités et des compétences comparables. Nous pourrions ainsi attirer et conserver les salariés nécessaires à la croissance de la Société ;
- Prenant acte de nos objectifs de croissance et de la nécessité de générer des rendements supérieurs pour nos actionnaires, nos deux Administrateurs exécutifs peuvent adhérer à des systèmes de primes compétitifs. Ils pourront ainsi recevoir des niveaux de rémunération appropriés sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs et de métriques correspondant aux fonctions qu'ils exercent. Notre président-directeur général devra acquérir et conserver une participation au capital de la Société.

### Contexte économique et décisions du Comité

Le bonus accordé pour 2015 tient compte des résultats obtenus par nos Administrateurs exécutifs entre le 1<sup>er</sup> août 2015 et le 31 décembre 2015. L'objectif au cours de cette période était de mettre en place la structure organisationnelle et la gouvernance pour jeter les bases de notre croissance future. Le Comité a adopté une vue d'ensemble des performances sur un large éventail de critères qualitatifs et sur la suspension de production et distribution survenue sur le site de Stallergenes SAS à Antony en France. À cette aune, il a pris la décision à la fin de l'année d'accorder une prime calculée au prorata de 427 804 euros à Fereydoun Firouz, laquelle représente 125 % du montant de la prime sur objectif au prorata. Paola Ricci a perçu une prime au prorata de 93 216 euros, représentant 100 % de la prime sur objectif calculée au prorata. Ces deux primes étaient conditionnées à la reprise totale des activités de production et distribution à Antony. Vous trouverez plus d'informations dans le Rapport d'activité sur les rémunérations.

La politique du Comité vise à aligner les salaires sur les rémunérations pratiquées sur les marchés internationaux dans lesquels la société est présente. Comme indiqué dans le prospectus, le salaire de base de Fereydoun Firouz a été fixé à 673 129 euros. Celui de Paola Ricci à 387 679 euros. Le Comité a l'intention de maintenir ces salaires en 2016.

Durant l'année, le Comité a envisagé de mettre en place un système de primes de long terme (SPLT) qui sera indexé sur la croissance durable de la valeur de l'entreprise. Ce plan, qui s'inscrit dans le cadre de notre Politique de rémunération, sera, en principe, achevé en 2016.

### Format du rapport et sujets soumis à l'approbation des actionnaires lors de notre Assemblée générale annuelle (AGA) du 9 juin 2016

Le reste de ce rapport est divisé entre les deux sections suivantes :

- La politique de rémunération des administrateurs, décrivant la politique de rémunération à terme de la Société (pages 48 à 56) ;
- Le rapport annuel sur les rémunérations, qui contient des informations sur les montants versés aux Administrateurs en 2015, ainsi que d'autres mentions légales (pages 57 à 62).

Les résolutions pour l'approbation de la nouvelle politique de rémunération des administrateurs, le Rapport d'activité sur les rémunérations et ce courrier seront soumis aux actionnaires lors de notre AGA 2016.

Je me suis efforcé d'être le plus logique et clair possible dans la présentation des deux parties du Rapport sur la rémunération des administrateurs et j'en appelle à votre soutien pour les deux résolutions.

Au nom du Comité de rémunération et du Conseil d'administration



**Patrick Langlois**  
Président du Comité de rémunération  
26 avril 2016

# Politique de rémunération

Nous soumettrons notre Politique de rémunération à l'approbation des actionnaires lors de notre AGA du 9 juin 2016. Elle prendra effet à compter de cette date, sous réserve de l'approbation des actionnaires.

La politique s'appliquera sur les trois années à compter de la date d'approbation. Le Comité de rémunération réexaminera chaque année la Politique de rémunération afin de vérifier que la structure de rémunération est alignée sur la stratégie et les objectifs de l'entreprise.

Le Comité de rémunération a tenu compte des intérêts de la société et des clauses du contrat de travail de chaque Administrateur dans l'élaboration de la Politique sur la rémunération des administrateurs.

## Notre philosophie générale en matière de rémunération pour la société vise

- A mettre en œuvre une Politique de rémunération qui combine rémunération fixe et rémunération variable. La rémunération variable est à la fois à court terme et à long terme ;
- A instaurer un système de rémunération indexée sur la performance ;
- A accorder un niveau de rémunération compétitif afin de permettre à la Société d'attirer et de conserver des salariés de haut niveau.

## Tableau de la politique de rémunération – Administrateurs exécutifs

Le tableau suivant fournit une description de la politique de la société sur les différents éléments de la rémunération.

Finalité et lien avec la stratégie	Modalités	Prime maximum	Indicateurs de performance
<b>Salaire de base</b>  Élément de la rémunération fixe qui tient compte de la sphère d'influence et du périmètre de la fonction exercée et des responsabilités connexes. Son objectif est d'attirer et de retenir les personnes compétentes et les talents nécessaires pour créer de la valeur à court et à long terme.	Le salaire de base peut faire l'objet de plusieurs examens et modifications durant l'année si le Comité en décide ainsi. Le Comité de rémunération tiendra compte des données d'un groupe de comparaison ainsi que des augmentations de salaire accordées à d'autres catégories de salariés de la Société.	Les augmentations ou le salaire de base en lui-même ne sont pas plafonnés.  Les niveaux de salaire seront fixés en fonction des pratiques en vigueur sur le marché.	S.O.

Finalité et lien avec la stratégie	Modalités	Plafonnement de la rémunération	Indicateurs de performance
<p><b>Avantages</b></p> <p>Attirer et retenir les personnes compétentes et les talents nécessaires pour créer de la valeur à court et à long terme.</p>	<p>Les avantages et les indemnités comprennent, entre autres, l'indemnité du coût de la vie, une indemnité de logement, la gestion de propriété (pays d'origine), une aide fiscale, une couverture santé complémentaire internationale, des congés dans le pays d'origine et l'égalisation fiscale.</p> <p>Le Président Directeur Général perçoit également une indemnité forfaitaire de changement de résidence.</p> <p>D'autres avantages peuvent être accordés aux Administrateurs à la discrétion du Comité. Les autres avantages seront présentés dans le Rapport annuel de l'année concernée.</p>	<p>Les indemnités sont plafonnées pour le Président Directeur Général :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Une indemnité annuelle de logement a été plafonnée à 76 800 livres sterling nette d'impôts ;</li> <li>– Les indemnités correspondant aux congés dans le pays d'origine ne dépasseront pas 20 000 USD par an ;</li> <li>– Les indemnités de gestion de propriété ne dépasseront pas 5 000 USD par an ;</li> <li>– Le montant de l'indemnité forfaitaire de changement de résidence ne sera pas supérieur à 8 000 livres sterling ;</li> <li>– La revalorisation annuelle du salaire au coût de la vie ne sera pas supérieure à 20 000 USD nets d'impôts et sera examinée chaque année.</li> </ul> <p>Les autres avantages ne sont soumis à aucun plafond. Les montants de ces avantages seront fixés par le Comité.</p>	S.O.
<p><b>Pension</b></p> <p>Attirer et retenir les personnes compétentes et les talents nécessaires pour créer de la valeur à court et à long terme.</p>	<p>La Société peut cotiser à une caisse de retraite pour le compte des Administrateurs si cet avantage s'inscrit dans le cadre d'un plan de rémunération compétitif.</p>	<p>Le Président Directeur Général bénéficie d'une cotisation retraite dans les limites fixées par l'IRS, qui correspond actuellement à un rapport de 1/1 pour les 3 premiers % de la cotisation du salarié et un rapport de 0,5/1 pour les 2 % suivants de la cotisation du salarié (ce qui donne un taux de cotisation effectif de 4 % pour l'employeur). L'autre administrateur exécutif cotise à une caisse de retraite à cotisations définies et reçoit actuellement une cotisation qui représente 16 % du salaire de base.</p>	S.O.

Finalité et lien avec la stratégie	Modalités	Prime maximum	Indicateurs de performance
<p><b>Prime annuelle</b></p> <p>Inciter le bénéficiaire à mettre en œuvre le plan d'activité de la Société et les indicateurs clés de performance chaque année.</p>	<p>Les indicateurs de performance et les objectifs à atteindre pour recevoir la prime annuelle sont fixés par le Comité au début de chaque exercice. Les primes annuelles sont versées en espèces tous les ans.</p> <p>Le Comité de rémunération a le pouvoir de modifier le montant de la prime.</p>	<p>Président Directeur Général : maximum de 150 % du salaire de base.</p> <p>Autres membres de la direction : maximum de 75% du salaire de base.</p> <p>La prime annuelle actuelle est assortie d'un objectif de 120 % du salaire de base pour le président-directeur général et de 60 % du salaire de base pour l'autre Administrateur exécutif. Ces pourcentages peuvent être modifiés par le Comité de rémunération.</p> <p>La prime n'est soumise à aucun seuil.</p>	<p>Les performances sont mesurées par rapport à un ensemble d'objectifs qualitatifs et quantitatifs. Le Comité de rémunération appliquera des coefficients de pondération relatifs pour chaque exercice financier.</p> <p>Les indicateurs de performance et les objectifs seront publiés dans le Rapport annuel sur les rémunérations sauf s'ils sont considérés comme confidentiels par le Comité de rémunération.</p>
<p><b>Système de primes de long terme</b></p> <p>Motiver l'atteinte sur le long terme des indicateurs clés de performance.</p> <p>Fidéliser les dirigeants clés, avec pour finalité aligner leurs intérêts en cohérence avec ceux des actionnaires.</p>	<p>La Société a l'intention de mettre en œuvre un plan d'intéressement à long terme (LTIP) en 2016.</p> <p>Le Comité des rémunérations conserve toute latitude dans l'élaboration et le fonctionnement de ces attributions d'actions.</p> <p>Les droits s'acquerront en règle générale sur une période de trois ans. En ce qui concerne le seul exercice 2016, une attribution supplémentaire sera cependant réalisée au regard de l'absence d'attribution en 2015. La période d'acquisition des droits de cette attribution supplémentaire sera de deux ans.</p> <p>Tous les détails des attributions réalisées en 2016 figureront dans le rapport sur la rémunération des dirigeants inclus dans le rapport annuel 2016. Tous les détails de ce plan d'intéressement à long terme figureront quant à eux dans la politique de rémunération des dirigeants, telle que révisée, incluse dans le rapport annuel 2016 et soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale de 2017.</p>	<p>La valeur d'équivalence de cette attribution annuelle (autres que les primes accordées en tant qu'options de valeur de marché) ne devra généralement pas dépasser 4 M\$. En ce qui concerne le seul exercice 2016, comme mentionné auparavant, une attribution supplémentaire sera réalisée au regard de l'absence d'attribution en 2015, d'une valeur de 4 M\$ également. À moins que cette attribution ne soit décernée comme une option de valeur de marché. En ce qui concerne les attributions accordées comme des options de valeur de marché, le Comité des Rémunérations se réserve le droit discrétionnaire de déterminer leurs valeurs maximales, en tenant compte du contexte commercial et des normes concurrentielles du marché pour ces attributions.</p>	<p>Les mesures des performances seront déterminées chaque année par le Comité des rémunérations et communiquées dans le rapport annuel, dans la partie consacrée aux rémunérations, sauf si ces informations sont considérées comme étant sensibles sur le plan commercial. Si les attributions sont versées comme des options de valeur de marché, alors aucune mesure complémentaire de performance ne sera soumise aux attributions.</p>

---

### Directives relatives à la participation au capital

Le Président Directeur Général est tenu de conserver une participation au capital de la société pendant une période fixée par le Comité de rémunération. Le Président Directeur Général devra investir au moins 10 % du montant de sa prime à long terme après impôts dans des actions de la Société.

---

### Notes du tableau relatives à la politique de rémunération

#### Différences de politique de rémunération pour tous les salariés

Le Comité de rémunération tient également compte de la rémunération des salariés qui ne sont pas membres du Conseil d'administration dans le calcul de la rétribution des Administrateurs exécutifs. Tous les éléments de la rémunération varient en fonction des rôles et des responsabilités exercés, ainsi que des pratiques en vigueur sur le marché pour des fonctions comparables.

Tous les salariés de la Société ne sont pas éligibles aux avantages et aux rémunérations variables décrits pour les Administrateurs exécutifs dans la Politique de rémunération. D'autres salariés peuvent se voir toutefois proposer d'autres formes de rémunération variable pour stimuler les performances à tous les niveaux. Certains cadres supérieurs peuvent également avoir droit à des primes sous forme d'actions, si le Comité l'estime nécessaire.

La rémunération des dirigeants ne fait l'objet d'aucune consultation formelle avec des collègues.

#### Définition des indicateurs de performance et des objectifs

Le Comité de rémunération a sélectionné les indicateurs et les objectifs de performance en tenant compte des objectifs de court terme et long terme de la Société. Le Comité examine les indicateurs et les objectifs de performance tous les ans afin de s'assurer qu'ils sont adaptés et qu'ils incitent toujours les Administrateurs exécutifs à se surpasser.

Pour fixer les objectifs de performance convenus pour la rémunération variable, le Comité tient compte des éléments suivants :

- Les objectifs stratégiques à court et long terme ;
- Les plans d'activité pour les prochaines années ;
- Les résultats financiers sous-jacents.

Les primes de long terme seront indexées sur la capacité à créer plus de valeur pour nos actionnaires.

#### Pouvoir du comité

Le Comité se réserve le droit d'apporter les modifications qu'il juge nécessaires au système de primes annuel et au SPLT. Si le Comité considère, à l'aune des performances annuelles, qu'une rémunération variable a donné lieu à un résultat injustifié, il peut apporter des modifications aux critères d'éligibilité à la prime. De même, si le Comité considère que les critères de performance sont devenus inadaptés en raison d'un changement de situation imprévu, il peut modifier les critères d'attribution des primes annuelles ou du SPLT. Dans ce cas, le Comité tiendra compte de toutes les circonstances pour s'assurer que les nouveaux indicateurs de performance ou les indicateurs modifiés sont appropriés.

Si le Comité décide d'exercer l'un des pouvoirs décrits ci-dessus, les détails de ceux utilisés seront publiés dans le Rapport d'activité correspondant. Le comité n'a pas le pouvoir d'augmenter les avantages accordés au-delà des plafonds stipulés dans la politique de rémunération.

### Tableau de la politique de rémunération – Administrateurs non exécutifs

Finalité et lien avec la stratégie	Modalités	Prime maximum	Indicateurs de performance
<p><b>Jetons de présence des Administrateurs non exécutifs</b></p> <p>Attirer et conserver des individus du niveau de compétence requis pour atteindre les objectifs stratégiques et commerciaux de la société.</p>	<p>Les jetons de présence versés aux Administrateurs non exécutifs sont définis en fonction des pratiques en vigueur sur le marché et réexaminés chaque année par le Conseil d'administration. Tous les Administrateurs non exécutifs reçoivent chaque année des jetons de présence de base ainsi qu'un complément accordé pour chaque présidence d'un comité ou participation à un comité.</p> <p>Un complément est versé aux présidents et aux membres de chaque comité en fonction du nombre de réunions auxquelles ils assistent durant l'année.</p>	<p>La montant maximal possible s'élève à 200 000 euros au total pour tous les Administrateurs non exécutifs et à 100 000 euros supplémentaires pour les nouveaux Administrateurs non exécutifs.</p>	s/o

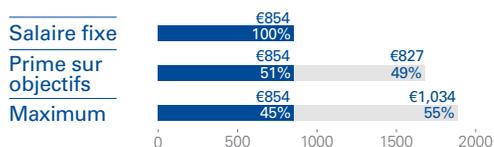
### Illustration de la politique de rémunération dans la pratique

Les tableaux ci-dessous présentent la rémunération future que les Administrateurs exécutifs peuvent recevoir pour l'année démarrant le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les hypothèses de rémunération fournissent des informations sur les niveaux de rémunération fixe et variable qui peuvent être accordés à un Administrateur, selon les performances obtenues par rapport aux indicateurs clés.

#### Fereydoun Firouz

Rémunération totale €'000

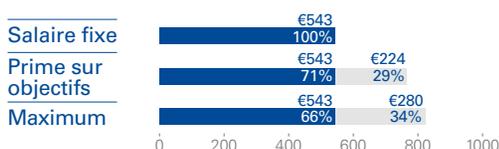
Total fixe ■  
Prime annuelle ■



#### Paola Ricci

Rémunération totale €'000

Total fixe ■  
Prime annuelle ■



Les hypothèses suivantes ont été établies afin de calculer les rémunérations potentielles :

	Salaire de base en milliers d'euros	Avantages en milliers d'euros	Retraite en milliers d'euros	Fixe total en milliers d'euros
<b>Fereydoun Firouz</b>	689	155	10	854
<b>Paola Ricci</b>	373	110	60	543

#### Salaire de base, avantages et retraite (rémunération fixe)

Salaires de base au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les avantages totaux sont considérés comme perçus par les administrateurs tout au long de l'année.

#### Prime sur objectif

- La prime sur objectif représente 120 % du salaire de base pour le président-directeur général et 60 % pour l'autre Administrateur exécutif actuel.
- Sachant qu'aucun système de primes de long terme n'a été mis en place à ce jour et que ses conditions doivent encore être définies, aucun montant n'a été pris en compte dans ces graphiques. Les tableaux actualisés seront inclus dans le Rapport sur la rémunération des administrateurs annexé au Rapport annuel pour 2016.

#### Maximum

- Le montant maximum de la prime annuelle représentera 150 % du salaire de base pour le président-directeur général et 75 % pour l'autre Administrateur exécutif.
- Sachant qu'aucun système de primes de long terme n'a été mis en place à ce jour et que ses conditions doivent encore être définies, aucun montant n'a été pris en compte dans ces graphiques. Les tableaux actualisés seront inclus dans le Rapport sur la rémunération des administrateurs annexé au Rapport d'activité pour 2016.

#### Autres fonctions

Le Comité a conscience de l'avantage que constitue le fait de posséder le statut d'administrateur indépendant externe pour les Administrateurs exécutifs. Un Administrateur exécutif peut par conséquent accepter une nomination externe au poste d'administrateur indépendant, sous réserve de l'approbation par le Comité du rôle et des responsabilités inhérents à la fonction. Le Comité examinera l'investissement en temps nécessaire pour s'acquitter des obligations inhérentes à la fonction d'administrateur externe afin de s'assurer que le rôle n'aura aucun impact négatif sur les performances de l'Administrateur exécutif.

Nos deux Administrateurs exécutifs exercent des fonctions externes, dont les détails sont publiés dans le Rapport de gouvernance, en pages 32 et 33 du présent Rapport annuel.

## Politique de recrutement

La politique de recrutement pour les nouveaux Administrateurs est définie par le Comité de rémunération. Elle est essentielle pour attirer des individus du niveau de compétence requis pour atteindre les objectifs stratégiques et commerciaux de la Société. Il est essentiel que le Comité définisse un barème de rémunération qui permette d'inciter des administrateurs potentiels à siéger au Conseil d'administrateur sans dépasser les niveaux de rémunération nécessaires pour conserver les talents.

Notre politique de recrutement est alignée sur notre politique de rémunération. Les détails en sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Élément de la rémunération	Politique et fonctionnement
<b>Salaire de base et avantages (retraite comprise)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Les salaires de base et les avantages seront fixés en accord avec notre politique ci-dessus ;</li><li>– Un Administrateur exécutif peut avoir droit à des avantages comme stipulé dans le tableau, lesquels peuvent toutefois varier en fonction de la situation de l'individu recruté et des conditions ou des pratiques du marché.</li></ul>
<b>Prime annuelle</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Le montant de la prime annuelle potentielle pour les Administrateurs exécutifs est indiqué dans le tableau de la politique ;</li><li>– Le Comité peut décider de modifier les indicateurs et les objectifs de performance pour un nouvel Administrateur afin de tenir compte du temps consacré par l'individu à la fonction durant l'année.</li></ul>
<b>PILT</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Vous trouverez toutes les informations dans le Rapport sur la rémunération des Administrateurs inclus dans le Rapport annuel pour 2016 lorsque le plan aura été mis en place.</li></ul>
<b>Indemnités forfaitaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Si le Comité juge bon de verser une compensation pour les primes variables préexistantes, le Conseil d'administration peut décider d'accorder une prime ou un bonus SPLT compensatoire forfaitaire ;</li><li>– La structure et les indicateurs de performance d'une prime compensatoire seront publiés dans le Rapport d'activité pour l'année concernée.</li></ul>

## Contrats de travail et fin de contrat

Le tableau ci-dessous récapitule les périodes de préavis et les sommes dues en cas de rupture du contrat de travail d'un Administrateur exécutif. La Société tiendra compte de toutes les circonstances correspondantes en accord avec les règles ou les clauses du contrat. Le cas échéant, le Comité publiera toutes les informations sur les paiements effectués à la date de rupture de contrat dans le Rapport d'activité de l'année correspondante.

### Fereydoun Firouz

Élément	
Date de l'accord de détachement	1 <sup>er</sup> août 2015
Date de nomination au poste d'Administrateur	21 juillet 2015
Durée du détachement	Pas de durée fixe <sup>1</sup>
Délai de préavis	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Rupture à l'initiative de la Société avec courrier de préavis</li> <li>– Délai de préavis de 30 jours en cas de départ du dirigeant pour un motif non légitime</li> <li>– Si la rupture du contrat est à l'initiative du dirigeant avec motif légitime, ce dernier doit informer la Société par écrit dans les 45 jours après avoir pris connaissance de la survenue de l'événement et la Société dispose d'un délai de réparation de 30 jours</li> </ul>
Rupture du contrat sans motif par la Société ou avec un motif légitime par le dirigeant <sup>3</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– 12 mois de salaire</li> <li>– 12 mois de prime sur objectif</li> </ul>
Contrat de travail du dirigeant	<ul style="list-style-type: none"> <li>– 12 mois de frais médicaux remboursés par la Société</li> <li>– Le système de primes de long terme sera régi par les clauses du plan qui n'ont pas été encore définies. Les détails seront publiés dans le rapport sur la rémunération des administrateurs intégré au rapport d'activité pour 2016.</li> </ul>
Indemnité de licenciement/fin de contrat	Si l'accord de détachement est résilié, les indemnités perçues sont celles suscitées au titre de la rupture du contrat de travail du dirigeant, sauf que les montants sont indexés sur les performances obtenues au cours des deux années précédant la rupture du contrat.
Accord de détachement	

1. Fereydoun Firouz est salarié de Stallergenes Greer Holdings Inc. Il a conclu un contrat de détachement avec Stallergenes Greer plc pour ses fonctions de Président Directeur Général de Stallergenes Greer.
2. Motifs jugés légitimes en cas de rupture à l'initiative du salarié
  - Une réduction importante du salaire de base annuel ou de la prime sur objectif ;
  - Une mutation à plus de 50 miles (80 km) du lieu de travail principal ;
  - Une réduction importante des responsabilités ;
  - La société se rend coupable d'un manquement grave à ses obligations.

### Paola Ricci

Élément	Politique
Date de l'accord de détachement	1 août 2015
Date de nomination au poste d'Administrateur	21 juillet 2015
Durée du détachement	Durée maximale prévue de cinq ans
Délai de préavis	Le détachement peut être rompu par le dirigeant, par l'employeur d'origine ou la Société d'accueil, en accordant, dans tous les cas, à chacune des autres parties mentionnées un délai de préavis d'au moins trois mois. Seul le salaire de base sera payé pendant la durée du préavis. Aucune prime ne sera versée.
Accord de détachement	

Paola Ricci est salariée de la société suisse Ares Life Sciences SA. Ares Life Sciences et Paola Ricci ont conclu un contrat de détachement pour ses responsabilités comme Administratrice exécutive de Stallergenes Greer.

Le tableau ci-dessous résume les conditions contractuelles de nos administrateurs indépendants.

Élément de la rémunération	Politique et fonctionnement
<b>Jetons de présence des Administrateurs non exécutifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Les Administrateurs non exécutifs reçoivent des lettres de nomination et non des contrats de travail ;</li><li>– Les Administrateurs non exécutifs percevront des jetons de présence qui courent jusqu'à la date de leur départ.</li></ul>

### Prise en considération de l'avis des actionnaires

La société étant cotée en bourse depuis peu, nous avons peu d'occasions pour demander l'avis des actionnaires sur la Politique de rémunération. Les informations publiées dans ce rapport de rémunération intègrent toutefois celles publiées dans le Prospectus. Aucun actionnaire n'a exprimé son opinion à la date de publication.

# Rapport sur les rémunérations

## Rapport annuel sur les rémunérations

La partie suivante du Rapport d'activité contient des informations sur les modalités d'application de la politique de rémunération pour 2015. La méthode est conforme à celle décrite dans notre prospectus.

## Membres du Comité de rémunération

Le tableau ci-dessous dresse la liste des membres du Comité de rémunération ainsi que les réunions auxquelles ils ont assisté en 2015 :

Membre	Fonction	21 juillet 2015	28 août 2015	14 décembre 2015
Patrick Langlois	Président	✓	✓	✓
Jean-Luc Bélingard	Membre	✓	X	X
Stefan Meister	Membre	✓	✓	✓

Le Comité de rémunération s'est réuni trois fois au cours de l'année. Ses principales activités comprenaient l'examen des sujets suivants :

- La composition du Conseil d'administration et la confirmation des systèmes de rémunération ;
- Les critères d'attribution des primes 2015 pour les administrateurs ;
- Les plans de rémunération.

Le Comité peut inviter d'autres personnes à lui prodiguer des conseils lors de ses réunions. Les autres personnes qui ont siégé au Comité en 2015 sont les suivantes :

Participant	Rôle
Edward Butler	Secrétaire de la Société <sup>1</sup>
Andrew Suchoff	Directeur de la Gestion des Hommes et des talents
Fereydoun Firouz	Président Directeur Général
Devin Smith	Directeur juridique
Emily Duff	Directrice du Bureau du Président

1. Devin Smith occupe le poste de Secrétaire de la Société depuis 2016.

Personne n'était présent lorsque sa rémunération a été discutée.

## Conseillers externes

Après une évaluation des sociétés de conseil externes, le cabinet Willis Towers Watson a été sélectionné par le Comité de rémunération. Le cabinet s'est notamment vu confier la tâche de prodiguer des conseils dans le cadre de la conception d'un système de primes de long terme. Le cabinet a perçu environ 65 000 dollars américains d'honoraires en 2015, conformément aux clauses du contrat conclu avec la société.

Le Comité est convaincu de l'impartialité des conseils dispensés par Willis Towers Watson. Ces consultants n'ont aucun autre lien avec le Conseil d'administration ou la Société dans son ensemble.

## Montants des rémunérations en 2015

### Administrateurs exécutifs (audités)

Le tableau ci-dessous indique le montant de la rémunération totale des administrateurs exécutifs pour l'année close le 31 décembre 2015.

	Salaire		Avantages		Prime annuelle		PILT		Pension		Rémunération totale	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€
Fereydoun Firouz <sup>1,2</sup>	304 818	–	76 824	–	427 804	–	0	–	7 968	–	817 414	–
Paola Ricci <sup>1,3</sup>	155 359	–	4 377	–	93 216	–	0	–	25 010	–	277 962	–

1. Nommé le 21 juillet 2015. Aucun administrateur exécutif n'avait été nommé avant cette date.
2. Fereydoun Firouz perçoit sa rémunération en USD et le remboursement de certains frais en GBP. Sa rémunération a été calculée en euros au taux en vigueur à la date de facturation à la société (taux de change moyen 1,09).
3. Paola Ricci perçoit sa rémunération en francs suisses. Sa rémunération a été calculée en euros au taux en vigueur à la date de facturation à la société (taux de change moyen CHF 1,08).

Notes de bas de page supplémentaires pour le tableau

i) Avantages

Les avantages accordés durant l'année comprennent une indemnité de logement, une indemnité forfaitaire de changement de résidence pour le président-directeur général, une indemnité du coût de la vie et une mutuelle santé.

ii) Prime annuelle

La prime pour 2015 correspond aux performances obtenues entre le 1<sup>er</sup> août 2015 et le 31 décembre 2015. Cette période étant courte, les Administrateurs exécutifs ont eu peu d'opportunités pour influencer sur les résultats financiers de la société en 2015. Leur priorité a été d'atteindre les principaux objectifs tactiques qui se concentraient en priorité sur la structure et la gestion nécessaires pour diriger une entreprise internationale. L'objectif principal pour 2015 était de jeter les bases de la création de valeur.

Les objectifs des Administrateurs exécutifs étaient les suivants :

- Constituer et faire fonctionner le nouveau Conseil d'administration d'Ares Allergy Holdings ;
- Fixer la stratégie et les priorités de l'entreprise et créer un plan d'action pour 100 jours ;
- Créer et mettre en place l'organigramme de direction ;
- Créer un compte de résultat consolidé.

Adoptant une vue d'ensemble des performances et de la suspension de la production et de la distribution de son site de Stallergenes SAS à Antony, France, le Comité de rémunération a décidé d'accorder une prime de 427 804 euros, soit 125 % de la prime sur objectif, au Président Directeur Général et 93 216 euros, soit une prime au prorata de 60 % du salaire, à l'autre Administrateur exécutif, à condition que le paiement de ces bonus soit conditionné à la reprise totale de production et distribution sur le site de Stallergenes SAS à Antony, France.

iii) Retraite

Le Président Directeur Général reçoit une cotisation retraite à une caisse de prévoyance 401(k), qui est régie par les règles de l'Internal Revenue Service (IRS). Ces pourcentages sont indiqués dans le tableau de la politique de rémunération. L'autre Administrateur exécutif en fonction est membre d'une caisse de retraite à cotisations définies et a reçu une cotisation de l'employeur qui représente 16 % du salaire de base annuel. Aucun administrateur n'a droit à une retraite à prestations définies.

### Administrateurs indépendants (audités)

Le tableau ci-dessous montre le montant de la rémunération totale des Administrateurs indépendants pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

	Rémunération fixe				Rémunération variable		Total des jetons de présence en euros	
	Jetons de présence pour le vice-président du Conseil d'administration	Jetons de présence Administrateur indépendant	Jetons de présence de président du comité	Jetons de présence de membre du comité	Jetons de présence (réunions du Conseil)	Jetons de présence (réunions du comité)	2015	2014
	€	€	€	€	€	€	€	€
Patrick Langlois <sup>1</sup>	11 556 <sup>4</sup>	1 562	2 499	625	10 400	10 000	36 642 <sup>6</sup>	–
Jean-Luc Bélingard <sup>1</sup>	–	1 562	1 249	1 249	3 900	3 000	10 960 <sup>6</sup>	–
Stefan Meister <sup>1</sup>	–	–	–	–	–	–	0 <sup>5</sup>	–
Jacques Theurillat <sup>2</sup>	–	–	–	–	–	–	–	0 <sup>3</sup>
Patrick Lee <sup>2</sup>	–	–	–	–	–	–	–	0 <sup>3</sup>
Emmanuel Floret <sup>2</sup>	–	–	–	–	–	–	–	0 <sup>3</sup>

- Nommé le 21 juillet 2015.
- Démission présentée le 21 juillet 2015.
- Aucun jeton de présence n'a été versé à Jacques Theurillat, Patrick Lee et Emmanuel Floret au titre de 2014.
- Patrick Langlois perçoit un complément d'honoraires annuel de 37 000 euros au titre de sa fonction de Vice-président du Conseil d'administration, le montant divulgué correspond au prorata payé en 2015.
- Stefan Meister n'a pas perçu d'honoraires pour ses services au Conseil d'administration pour l'année 2015.
- En accord avec la Politique de rémunération de 2015, chaque administrateur peut recevoir des honoraires supplémentaires au titre de ses activités au sein des comités comme stipulé ci-dessous :
  - 4 000 euros d'honoraires forfaitaires à chaque président des Comités de nomination, d'audit et de rémunération ;
  - 2 000 euros d'honoraires forfaitaires à chaque membre des Comités de nomination, d'audit et de rémunération ;
  - 2 600 euros au Vice-président pour chaque réunion du Conseil d'administration ;
  - 1 300 euros à chaque membre du Conseil d'administration pour chaque réunion ;
  - 2 000 euros à chaque Président des comités de rémunération, d'audit et de nomination, pour chaque réunion du comité correspondant ;
  - 1 000 euros à chaque membre des Comités de rémunération d'audit et de nomination, pour chaque réunion du comité correspondant ;
 De plus, Patrick Langlois a également perçu 18 000 euros au titre du contrat de conseil signé avec la Société.

### Importance relative des dépenses consacrées aux rémunérations

Aucune information comparative n'est disponible pour 2014 et la Société ne comptait aucun salarié jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2015. Nous ne pouvons donc pas fournir ces informations dans ce Rapport annuel. Ces informations seront incluses dans les futurs Rapports d'activité.

### Paiements aux anciens administrateurs (audités)

Aucun paiement n'a été effectué au profit d'anciens administrateurs.

### Indemnités de fin de contrat (auditées)

Aucune indemnité de fin de contrat n'a été versée à des administrateurs durant l'année.

### Cotisations à un plan (auditées)

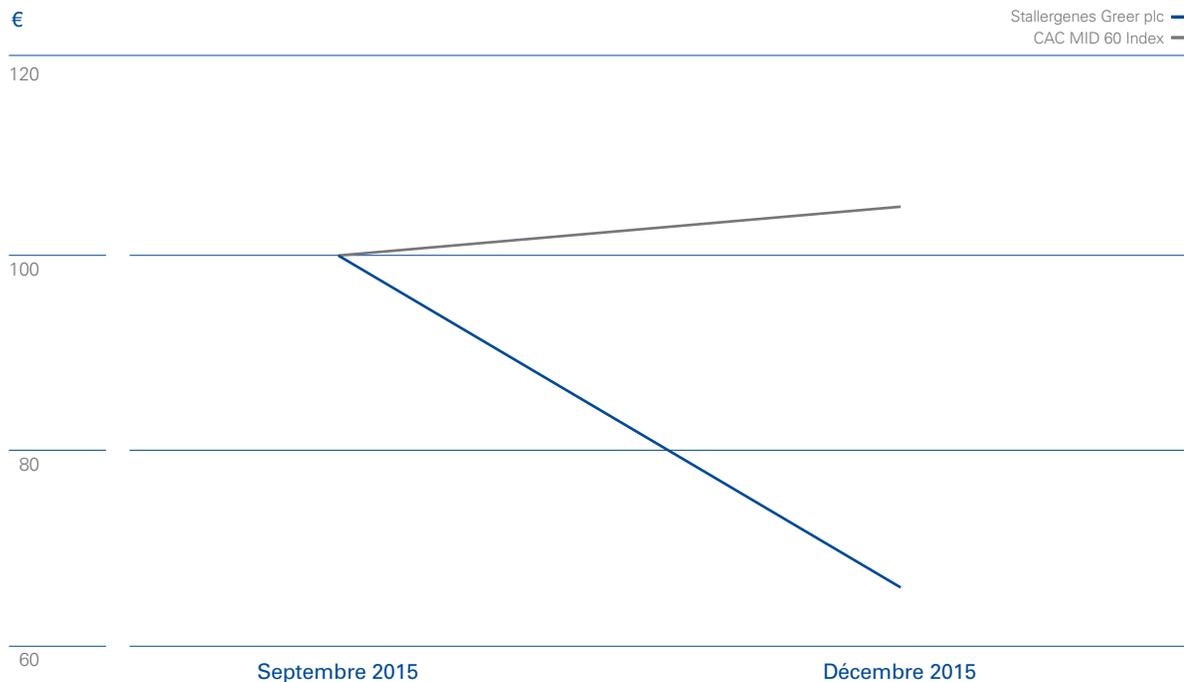
Aucune cotisation n'a été versée au cours de l'année.

### Variation en pourcentage de la rémunération du Directeur général

Nous ne pouvons pas fournir de comparaison des variations entre 2014 et 2015 car le Président Directeur Général a été nommé le 21 juillet 2015.

### Examen des performances passées

Ce graphique montre la valeur, au 31 décembre 2015, de 100 euros investis dans Stallergenes Greer le 8 septembre 2015, comparée à celle de 100 euros investis dans l'indice CAC MID 60 à la même date. La société considère que l'indice est suffisamment important pour se prêter aux comparaisons.



Le tableau ci-dessous montre la rémunération du président-directeur général pour la période démarrant à la date d'admission et se terminant à la fin de l'année fiscale, ainsi que le montant des primes versées en pourcentage du maximum.

Directeur général	2015
Montant total (en milliers d'euros)	817
Bonus (% du maximum)	100 %

### Participation au capital minimum exigée et intérêt en actions pour les Administrateurs (audités)

Le tableau ci-dessous montre les participations au capital des Administrateurs au 31 décembre 2015.

Administrateur	Actions ordinaires Nombre total d'actions
Fereydoun Firouz	100 <sup>1,3</sup>
Paola Ricci	16 <sup>2,3</sup>
Patrick Langlois	17 <sup>2,3</sup>
Jean-Luc Bélingard	20 <sup>2,3</sup>
Stefan Meister	16 <sup>2,3</sup>

1. Le nombre total d'actions tient compte du rapport d'échange d'une nouvelle action de Stallergenes Greer plc (anciennement appelé Ares Allergy Holdings plc) contre une action de Stallergenes SA, ainsi que du nombre d'actions de Stallergenes SA détenues à la date d'admission.
2. Le nombre total d'actions tient compte du rapport d'échange d'une nouvelle action de Stallergenes Greer plc contre une action de Stallergenes SA ainsi que du nombre d'actions de Stallergenes SA détenues au 31 décembre 2014.
3. Aucun système de primes de long terme n'est mis en place. Aucune prime de long terme n'est indiquée dans le tableau.

### Déclaration de mise en œuvre de la politique de rémunération en 2016

#### Salaire de base – 2016

Les augmentations de salaire de base ci-dessous ont été décidées par le Comité à l'issue de l'évaluation de fin d'année, en accord avec la Politique de rémunération publiée.	Salaire à l'entrée en fonction 21 juillet 2015	Salaire au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Pourcentage d'augmentation
Fereydoun Firouz	673 <sup>1</sup>	673 <sup>1</sup>	0%
Paola Ricci	388 <sup>2</sup>	388 <sup>2</sup>	0%

1. Fereydoun Firouz perçoit son salaire de base en dollars américains (USD 750 000). Son salaire à sa prise de fonction a été calculé au taux de change en vigueur le 30 juin 2015.
2. Paola Ricci perçoit son salaire de base en francs suisses (CHF 404 000). Son salaire à sa prise de fonction a été calculé au taux de change en vigueur le 30 juin 2015.

### **Prime annuelle – 2016**

La prime annuelle pour l'année démarrant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 est attribuée sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs. La répartition des critères pour le Président Directeur général est de [50 / 50]. Les objectifs fixés ont trait à quatre principaux domaines :

- Résultats financiers ;
- Stratégie et innovation ;
- Collaborateurs, etc. ;
- Opérations techniques.

Pour l'autre membre du Conseil d'administration, la pondération est de [100%] pour les critères qualitatifs en raison de la nature de la fonction.

Les indicateurs de performance ont été sélectionnés afin de garantir l'alignement permanent entre la rémunération des dirigeants et les objectifs commerciaux et stratégiques de la Société. Les objectifs n'ont pas été divulgués en raison de leur caractère commercialement sensible. Le Comité divulguera les objectifs pour l'année concernée dès lors qu'il les jugera comme non commercialement sensibles.

Conformément à notre Politique de rémunération, le Comité vise à mettre en place un système de primes de long terme en 2016. Le Rapport sur la rémunération des administrateurs intégré au Rapport d'activité de 2016 contiendra tous les détails de ce système.

Concernant le plan PILT de 2016, seul le comité de rémunération pourra considérer une période de blocage plus courte en 2017. Si cette approche est adoptée, le montant de cette prime sera réduit au montant qui aurait été disponible selon une période de blocage plus longue.

### **Votes**

C'est la première année pour laquelle nous soumettrons notre Politique de rémunération à un vote contraignant et notre Rapport sur les rémunérations à un vote consultatif à l'occasion de notre AGA. Nous publierons les résultats du vote dans notre Rapport sur la rémunération des administrateurs de 2016.

**ÉTATS FINANCIERS**

---

Rapport des auditeurs externes	64
États financiers consolidés	67
Notes annexes aux états financiers	71
États financiers de la Société	108
Compte de résultat pro forma non audité	122

Le document ci-dessous est une traduction libre en français de notre rapport d'audit émis en anglais. Toutes les précautions nécessaires ont été prises pour veiller à ce que la traduction reflète fidèlement la version originale. Cependant, pour toute question d'interprétation d'informations, de vues ou d'opinions, la version originale de notre rapport prime sur cette traduction.

## **Opinion des auditeurs**

À notre avis, les états financiers du groupe Stallergenes Greer plc (les « états financiers ») :

- Donnent une image juste et fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2015, ainsi que de son bénéfice et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ;
- Ont été préparés en bonne et due forme, conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne ; et
- Ont été préparés conformément aux dispositions de la loi Companies Act de 2006 (loi britannique sur les sociétés) et de l'article 4 du règlement IAS.

## **Objet de l'audit**

Les états financiers, intégrés au rapport annuel, sont composés des documents suivants :

- État de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2015 ;
- Compte de résultat et état du résultat global du Groupe pour l'exercice clos à cette date ;
- État des flux de trésorerie du Groupe pour l'exercice clos à cette date ;
- État des variations des capitaux propres du Groupe pour l'exercice clos à cette date ; et
- Notes annexes aux états financiers, qui comportent un résumé des principales pratiques comptables et d'autres informations explicatives.

Certaines informations obligatoires ne figurent pas dans les notes annexes aux états financiers mais dans d'autres rubriques du Rapport annuel. Elles font alors l'objet de renvois à partir des états financiers et sont désignées comme ayant été auditées.

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la législation applicable et aux normes IFRS adoptées par l'Union européenne (les « IFRS »).

En appliquant la législation et les normes comptables en question, les Administrateurs ont porté un certain nombre de jugements subjectifs, s'agissant par exemple des estimations comptables significatives. En réalisant ces estimations, ils se sont appuyés sur des hypothèses et ont envisagé des événements futurs.

## **Autres obligations de déclaration**

### **Concordance des informations**

#### **Avis relatifs à la loi Companies Act de 2006**

À notre avis :

- Les informations données dans le Rapport stratégique et dans le Rapport des administrateurs sur l'exercice faisant l'objet des états financiers concordent avec ces derniers ; et
- Les informations fournies dans le Rapport de gouvernance et figurant en page 36, s'agissant des systèmes internes de contrôle et de gestion du risque ainsi que des structures de capital social, concordent avec les états financiers.

### **Déclaration en vertu des ISA (normes comptables internationales) (R.-U. et Irlande)**

En vertu des normes comptables internationales du Royaume-Uni et d'Irlande, ci-après les « ISA (R.-U. et Irlande) », nous sommes tenus de vous faire savoir si, à notre avis, les informations figurant au Rapport annuel :

- Sont très éloignées des informations figurant dans les états financiers audités ; ou
- Sont apparemment inexactes ou très différentes des connaissances que nous avons acquises sur la Société au cours de notre mission d'audit ;
- Sont autrement erronées.

Nous n'avons pas d'exception à signaler relative à cette obligation de déclaration.

### Adéquation des informations et explications reçues

En vertu de la loi Companies Act de 2006, nous sommes tenus de signaler si, à notre avis, nous n'avons pas reçu toutes les informations et explications dont nous avons besoin pour effectuer notre audit. Nous n'avons pas d'exception à signaler relative à cette obligation de déclaration.

### Rémunération des administrateurs

En vertu de la loi Companies Act de 2006, nous sommes tenus de signaler si, à notre avis, certaines déclarations exigées par la loi relative à la rémunération des administrateurs sont manquantes. Nous n'avons pas d'exception à signaler relative à cette obligation de déclaration.

### Responsabilités à l'égard des états financiers et de l'audit Responsabilités des auditeurs et responsabilités des Administrateurs

Comme expliqué plus en détail dans la Déclaration de responsabilités des administrateurs, la préparation des états financiers est une responsabilité qui incombe aux administrateurs, lesquels doivent avoir la conviction que les états financiers donnent une image juste et fidèle des affaires de la Société.

Notre responsabilité se limite à auditer les états financiers et à émettre une opinion les concernant conformément au droit applicable et aux ISA (R.-U. et Irlande). Ces normes nous imposent de respecter les règles déontologiques applicables aux auditeurs dans l'Auditing Practices Board (conseil des pratiques en matière d'audit).

Le présent rapport, y compris les opinions qui y figurent, a été préparé à l'intention exclusive des actionnaires de la Société en tant qu'entité conformément à la partie 16, chapitre 3 de la loi Companies Act 2006, et à aucune autre fin. Concernant les opinions que nous exprimons, nous nous exonérons de toute responsabilité relative à toute autre fin ou toute autre personne à qui le présent rapport serait montré ou entre les mains de laquelle il pourrait se trouver, sauf accord explicite indiqué par consentement préalable écrit de notre part.

### Éléments d'un audit d'états financiers

Nous avons effectué notre audit en conformité avec les ISA (R.-U. et Irlande). Effectuer un audit implique d'obtenir des preuves suffisantes sur les montants et déclarations figurant dans les états financiers pour avoir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts de toute inexactitude importante, qu'elle soit imputable à une fraude ou à une erreur. Il convient pour cela d'évaluer :

- Si les pratiques comptables sont adaptées à la situation du groupe, sont appliquées de façon systématique et font l'objet de divulgations adéquates ;
- Le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par les administrateurs ; et
- La présentation globale des états financiers.

Nous concentrons principalement notre mission sur ces domaines en évaluant les jugements portés par les administrateurs par rapport aux éléments de preuve existants, en nous forgeant notre propre opinion et en évaluant les éléments indiqués dans les états financiers.

Nous vérifions et étudions les informations, par échantillonnage et d'autres techniques d'audit, dans la mesure que nous jugeons nécessaire pour pouvoir disposer d'une base d'éléments raisonnable sur laquelle fonder nos conclusions. Nous obtenons des éléments probants en vérifiant l'efficacité des contrôles, des procédures de corroboration, ou des deux.

De plus, nous lisons l'intégralité des informations financières et non financières du Rapport annuel pour relever les éléments susceptibles de différer de façon significative de l'information qui figure dans les états financiers audités et déceler toute information manifestement très inexacte ou très différente par rapport aux renseignements que nous avons réunis au cours de notre audit. Si nous relevons des déclarations erronées ou des incohérences importantes manifestes, nous en évaluons les conséquences pour notre rapport.

### Autres points

Nous avons établi séparément un rapport des états financiers de la société Stallergenes Greer plc pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, ainsi que sur les informations présentées dans le Rapport sur la rémunération des Administrateurs qui est décrit comme ayant fait l'objet d'un audit.



Simon Ormiston (Commissaire aux Comptes Senior)  
pour PricewaterhouseCoopers LLP  
Expertise comptable et contrôle des comptes  
Cambridge, Royaume-Uni

26 avril 2016

## 1. ÉTATS FINANCIERS

1.1	Bilan consolidé	67
1.2	Compte de résultat consolidé	68
1.3	État du résultat global consolidé	69
1.4	État des variations des capitaux propres consolidés	69
1.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	70

## 2. NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

2.1	Bases de préparation des comptes	71
2.2	Continuité d'exploitation	72
2.3	Première application des normes IFRS	72
2.4	Changements de méthodes comptables et de présentation de l'information	72
2.5	Principales méthodes comptables	73
2.6	Utilisation d'estimation et d'hypothèse	82
2.7	Gestion du risque financier	83
2.8	Gestion du capital	84
2.9	Information sectorielle	84
2.10	Événements postérieurs à la période de reporting	85

## 3. NOTES RELATIVES AU BILAN

3.1	Écarts d'acquisition	85
3.2	Autres immobilisations incorporelles	87
3.3	Immobilisations corporelles	88
3.4	Actifs financiers non courants	89
3.5	Actifs et passifs d'impôts différés	89
3.6	Stocks	90
3.7	Créances clients	90
3.8	Autres actifs courants	90
3.9	Trésorerie et emprunts	91
3.10	Capital social et primes d'émission	92
3.11	Provisions	93
3.12	Avantages postérieurs à l'emploi	94
3.13	Autres passifs courants	95

## 4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1	Compte de résultat opérationnel par nature de charge	95
4.2	Produits liés à la Recherche et Développement	96
4.3	Rémunération des auditeurs	96
4.4	Salariés et administrateurs	97
4.5	Participations dans les sociétés mises en équivalence	98
4.6	Impôt	99
4.7	Résultat par action	100

## 5. AUTRES NOTES

5.1	Variation du besoin en fonds de roulement	100
5.2	Engagements, actifs et passifs éventuels	101
5.3	Parties liées	102
5.4	Incidence des regroupements d'entreprise sous contrôle commun	103
5.5	Détail des plans de stock-options et d'actions gratuites en vigueur	104

## 1. ÉTATS FINANCIERS

### 1.1 Bilan consolidé au 31 décembre 2015

En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Écarts d'acquisition	3.1	210 845	–
Autres immobilisations incorporelles	3.2	101 716	–
Immobilisations corporelles	3.3	78 059	–
Actifs financiers non courants	3.4	19 835	–
Impôts différés actifs	3.5	4 447	–
<b>Actifs non courants</b>		<b>414 901</b>	<b>–</b>
Stocks	3.6	59 362	–
Créances clients	3.7	29 669	–
Actifs financiers courants		2	–
Autres actifs courants	3.8	14 034	3
Impôt courants		17 609	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.9	150 183	58
<b>Actifs courants</b>		<b>270 858</b>	<b>61</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>685 759</b>	<b>61</b>
En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Capital social	3.10	19 788	75
Primes d'émissions		539	–
Primes de fusion		343 904	–
Réserve de réévaluation		(1 158)	–
Bénéfice non distribué		176 908	(57)
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>539 981</b>	<b>18</b>
Provisions pour retraites et autres avantages	3.11	5 333	–
Provisions non courantes	3.11	758	–
Impôts différés passifs	3.5	25 692	–
<b>Passifs non courants</b>		<b>31 783</b>	<b>–</b>
Dettes fournisseurs		27 612	43
Provisions courantes	3.11	4 922	–
Emprunts et dettes financières courantes	3.9	17 669	–
Impôts courants		1 549	–
Autres passifs courants	3.13	62 243	–
<b>Passifs courants</b>		<b>113 995</b>	<b>43</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>685 759</b>	<b>61</b>

Les notes incluses dans les Sections 2 à 5 font partie intégrante de ces états financiers consolidés. Le Conseil d'administration du 26 avril 2016 a approuvé et autorisé la publication des états financiers du Groupe des pages 67 à 104. Ils ont été signés pour le compte de la Société par :

### Fereydoun Firouz

Président Directeur Général

Numéro d'immatriculation de la Société : 8806009

## 1.2 Compte de résultat consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

En milliers d'euros	Notes	2015	2014
Chiffre d'affaires*	2.9	81 748	–
Autres revenus		74	–
<b>Total revenus</b>		<b>81 822</b>	–
Coûts de production		(37 966)	–
<b>Marge brute</b>		<b>43 856</b>	–
Coûts de distribution		(8 561)	–
Frais commerciaux		(32 639)	–
Coûts administratifs		(44 112)	(51)
Autres frais généraux		(3 568)	(6)
<b>Frais généraux, administratifs et commerciaux</b>		<b>(88 880)</b>	<b>(57)</b>
<b>Perte avant R&amp;D</b>		<b>(45 024)</b>	<b>(57)</b>
Frais de Recherche et Développement (R&D)		(20 929)	–
Produit lié à la R&D	4.2	1 301	–
<b>R&amp;D nette</b>		<b>(19 628)</b>	–
<b>Résultat opérationnel avant coûts de transformation</b>		<b>(64 652)</b>	<b>(57)</b>
Coûts de transformation	4.1	(9 211)	–
<b>Résultat opérationnel</b>	4.1	<b>(73 863)</b>	<b>(57)</b>
Produits financiers		79	–
Charges financières		(359)	–
<b>Résultat financier net</b>		<b>(280)</b>	–
<b>Résultat avant impôt et sociétés mises en équivalence</b>		<b>(74 143)</b>	<b>(57)</b>
Impôt sur le résultat	4.6	24 889	–
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	4.5	(27)	–
<b>Résultat net</b>		<b>(49 281)</b>	<b>(57)</b>
Part des minoritaires dans le résultat net		–	–
<b>Part du Groupe dans le résultat net</b>		<b>(49 281)</b>	<b>(57)</b>

\* Le résultat du Groupe comprend ceux du Groupe Stallergenes Greer Holdings Inc. à compter du 8 mai 2015 et du groupe Stallergenes SA à compter du 8 septembre 2015. Le chiffre d'affaires intègre l'impact total de la suspension temporaire de production et de distribution et des rappels de produits dont une provision comptabilisée en diminution des ventes pour un montant de 24 millions d'euros.

Le résultat par action s'établit à 612 centimes en 2015 (en 2014 : perte de 88 centimes) (note 4.7).

Toutes les activités étaient en rapport avec l'exploitation.

**1.3 État du résultat global consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2015**

En milliers d'euros	2015	2014
<b>Résultat net consolidé de l'exercice</b>	<b>(49 281)</b>	<b>(57)</b>
Écart de conversion	8 909	-
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	(1 766)	-
Impôts sur les éléments sujets à reclassement en résultat	608	-
<b>Total des éléments sujets à un reclassement en résultat</b>	<b>7 751</b>	-
Gains et pertes actuariels	884	-
Impôts sur les éléments non sujets à reclassement en résultat	(375)	-
<b>Total des éléments non sujets à un reclassement en résultat</b>	<b>509</b>	-
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>8 260</b>	-
<b>Résultat global consolidé</b>	<b>(41 021)</b>	<b>(57)</b>

**1.4 État des variations des capitaux propres consolidés**

En milliers d'euros	Notes	Capital social	Primes d'émission	Prime de fusion	Réserve de réévaluation	Bénéfices non distribués	Capitaux propres Part du groupe
<b>Lors de la constitution</b>		-	-	-	-	-	-
Résultat net consolidé de la période		-	-	-	-	(57)	(57)
<b>Résultat global consolidé</b>		-	-	-	-	<b>(57)</b>	<b>(57)</b>
Émission d'actions	3.10	75	-	-	-	-	75
<b>Au 31 décembre 2014</b>		<b>75</b>	-	-	-	<b>(57)</b>	<b>18</b>
Résultat net consolidé de la période		-	-	-	-	(49 281)	(49 281)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	(1 158)	9 418	8 260
<b>Résultat global consolidé</b>		-	-	-	<b>(1 158)</b>	<b>(42 179)</b>	<b>(41 021)</b>
Émission d'actions	3.10	19 691	541 167	-	-	-	560 857
Réduction des primes d'émission	3.10	-	(541 167)	-	-	541 167	-
Opérations sur actions propres		-	-	-	-	(1 279)	(1 279)
Paievements en actions		-	-	-	-	195	195
Levées d'options	5.6	22	539	-	-	-	561
Abandon d'emprunt comptabilisé en réserves	5.3	-	-	-	-	503	503
Incidence des regroupements d'entreprises sous contrôle commun	5.4	-	-	343 904	-	323 757	20 147
<b>Au 31 décembre 2015</b>		<b>19 788</b>	<b>539</b>	<b>343 904</b>	<b>(1 158)</b>	<b>176 908</b>	<b>539 981</b>

## 1.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros	Notes	2015	2014
<b>Trésorerie opérationnelle</b>			
Résultat opérationnel	4.1	<b>(73 863)</b>	(57)
Amortissements et dépréciations		12 892	–
Reprise de dépréciation		(99)	–
Variation nette des provisions		3 390	–
Charges liés aux stocks options et actions gratuites	5.5	195	–
(Plus)/moins values de cessions d'actifs		3 980	–
(Produits)/charges financières hors intérêts		71	–
<b>Excédent brut de trésorerie (EBITDA)</b>		<b>(53 434)</b>	(57)
Impôts payés		(3 791)	–
Variations du fonds de roulement des activités opérationnelles	5.1	18 116	40
Variations des produits constatés d'avance		882	–
<b>Flux de trésorerie nette liés aux activités opérationnelles</b>		<b>(38 227)</b>	(17)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>			
Acquisition ou augmentations d'actifs non courant		(17 268)	–
Trésorerie acquise par des regroupements d'entreprises sous contrôle commun		196 387	(10)
Cession ou diminution d'actifs non courant		2 018	–
Variations du fonds de roulement des activités d'investissement	5.1	6 420	–
<b>Flux de trésorerie nette liés aux activités d'investissement</b>		<b>187 557</b>	(10)
<b>Trésorerie disponible après investissement</b>		<b>149 330</b>	(27)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Augmentation de capital		561	85
Opérations sur actions propres		(1 279)	–
Intérêts financiers nets reçus/(versés)		(351)	–
Utilisation/(remboursements) de découverts		357	–
Remboursement d'emprunts		(1 936)	–
Souscription d'emprunts		3 090	–
<b>Flux de trésorerie nette liés aux activités de financement</b>		<b>442</b>	85
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>149 772</b>	58
+ Trésorerie et équivalent de trésorerie d'ouverture		58	–
+/- Incidence des écarts de conversion sur la trésorerie en devises		353	–
= Trésorerie et équivalent de trésorerie de clôture	3.9	<b>150 183</b>	58

## 2. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

Le Groupe Stallergenes Greer plc (anciennement Ares Allergy Holdings plc et, ci-après, « Stallergenes Greer » ou « le Groupe ») se consacre au diagnostic et au traitement des allergies. Le Groupe propose une approche complète des maladies allergiques, offrant aux spécialistes des allergies une vaste gamme de produits, allant du diagnostic aux traitements d'immunothérapie allergénique sublinguale ou sous-cutanée, qui sont les seuls traitements contre l'allergie permettant de rééquilibrer le système immunitaire.

La société mère, Stallergenes Greer plc, est une société anonyme (plc), cotée à l'Euronext Paris compartiment B. Elle est constituée et domiciliée au Royaume-Uni. Son siège social est situé à Londres, 1 Curzon Street, London, W1J 5HD.

Le Groupe a subi les changements significatifs suivants pendant l'exercice financier 2015:

- Le 12 mai 2015, la Société a acquis l'intégralité du capital social de Stallergenes Greer Holdings Inc. (anciennement Ares Allergy Holdings Inc.) et de ses filiales, incluant Greer Laboratories Inc. et Finares Holding AG. Les entités ont été acquises auprès de la société mère directe, Ares Life Sciences I SARL, en échange d'actions d'une valeur nominale de 5 658 440 € (5 658 440 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 € chacune). En outre, 541 166 652 € supplémentaires ont été comptabilisés en tant que prime d'émission ; le capital social et la prime d'émission totalisant 546 825 092 € représentent la juste valeur des entités acquises. Dans la mesure où il s'agit d'une opération entre entreprises sous contrôle commun, elle n'entre pas dans le champ d'application de la norme IFRS 3 sur les regroupements d'entreprises.

Le 3 juin 2015, la Société a mis en œuvre une réduction de capital par laquelle l'intégralité de la prime d'émission (541 166 652 €) a été annulée et transférée vers les réserves.

Les administrateurs ont tenu compte des dispositions de la norme IAS 8 concernant le choix d'une pratique comptable adéquate et ont consolidé ces entités dans les états financiers du Groupe à compter de la date de la transaction. Les actifs et passifs acquis suite à cette combinaison ont été inscrits au bilan consolidé à leur valeur comptable historique.

- Le 8 septembre 2015, la Société a réalisé une fusion transfrontalière avec Stallergenes SA. Immédiatement avant la fusion, la société mère directe de Stallergenes SA était également Ares Life Sciences I SARL ; l'opération représente par conséquent une fusion d'entités sous contrôle commun. Le rapport d'échange des actions adopté prévoyait l'émission d'une nouvelle action Stallergenes Greer plc pour une action Stallergenes SA existante (à l'exclusion des actions propres). La valeur nominale des nouvelles actions émises par le Groupe dans le cadre de la fusion était de 14 032 113 € (14 032 113 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 € chacune).

Les actifs et passifs comptabilisés par le Groupe suite à cette fusion ont été inscrits au bilan consolidé à leur valeur comptable historique.

En conséquence, le compte de résultat consolidé inclut les résultats du Groupe Greer Laboratories Inc. à compter du 12 mai 2015 et ceux du Groupe Stallergenes SA à compter du 8 septembre 2015.

Le 8 septembre 2015, juste après la fusion avec Stallergenes SA, les actions du Groupe ont été admises à la négociation sur Euronext, Paris.

### 2.1 Base de préparation des comptes

Les états financiers consolidés de Stallergenes Greer plc ont été préparés conformément aux normes International Financial Reporting Standards (IFRS) et aux interprétations du Comité d'interprétation IFRS (IFRS IC) tel qu'adoptées par l'Union européenne et à la loi de 2006 applicable aux sociétés qui présentent leurs informations financières selon les normes IFRS. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les principes de coût historique, exception faite de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente, ainsi que des actifs et passifs financiers (y compris les instruments dérivés) à leur juste valeur par résultat.

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS exige de recourir à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce un certain degré de jugement dans l'application des principes comptables du Groupe. Les domaines impliquant un plus haut degré d'appréciation ou présentant une plus grande complexité, ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations ont une incidence significative sur les états financiers consolidés sont indiquées dans la note 2.6.

La date de clôture des comptes utilisée pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe et applicable à toutes les sociétés incluses dans la consolidation est le 31 décembre de chaque année.

## 2.2 Continuité d'exploitation

Après examen des prévisions et projections effectuées par le Groupe, les administrateurs pensent raisonnablement que le Groupe a les ressources adéquates pour poursuivre son exploitation dans l'avenir immédiat. Le Groupe continue donc de préparer ses états financiers consolidés selon le principe de continuité d'exploitation.

## 2.3 Première application des normes IFRS

Les états financiers consolidés étaient précédemment préparés conformément aux principes comptables applicables au Royaume-Uni (UK GAAP). Les états financiers consolidés pour la première période de reporting du Groupe, allant du 6 décembre 2013 au 31 décembre 2014 ont été approuvés le 21 avril 2015 et déposés au "Registre du commerce".

Le Groupe a changé de référentiel comptable et est passé des UK GAAP aux normes IFRS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, avec pour date de transition le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cette transition a été réalisée en conformité avec la norme IFRS 1 « Première application des normes IFRS ». L'adoption des normes IFRS n'a pas conduit à des différences d'évaluation par rapport aux états financiers précédemment préparés selon les normes UK GAAP ; par conséquent, il n'a pas été nécessaire de procéder à un retraitement des exercices antérieurs.

Dans le cadre de la documentation de cotation, le Groupe a préparé des états financiers consolidés non audités pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014, conformément aux normes IFRS. Ces états financiers ont été inclus dans le Prospectus qui a obtenu le visa n° 15-466 de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 3 septembre 2015.

Les états financiers du Groupe sont exprimés en milliers d'euros.

## 2.4 Changements de méthodes comptables et de présentation de l'information

### 2.4.1 Les normes, amendements et interprétations qui ne sont pas encore en vigueur et n'ont pas fait l'objet d'une adoption anticipée sont les suivants :

- Amendement à la norme IAS 1 relative à la première partie du projet "disclosure initiative": matérialité, désagrégation des postes du compte de résultat et du bilan, sous-totaux, ordre des notes de présentation des états financiers ;
- IFRS 9 sur les instruments financiers : traite la classification et l'évaluation des actifs et passifs financiers. La version complète de la norme IFRS 9 a été publiée en juillet 2014. Elle remplace les dispositions de la norme IAS 39 relative à la classification et à l'évaluation des instruments financiers. La norme IFRS 9 conserve, mais simplifie le modèle d'évaluation mixte et établit trois catégories d'évaluation principales pour les actifs financiers : le coût amorti, la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et la juste valeur par le résultat. La base de la classification dépend du modèle commercial de l'entité et des caractéristiques du flux de trésorerie contractuel de l'actif financier. Les investissements dans des instruments de capitaux propres doivent être évalués à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat, avec la faculté irrévocable de présenter initialement les changements de valeur juste dans les autres éléments du résultat global, sans recyclage. Un nouveau modèle pour les dépréciations des créances fondé sur les pertes attendues remplace désormais le modèle fondé sur les pertes réalisées utilisé par la norme IAS 39. S'agissant des passifs financiers, aucun changement de classification ou d'évaluation n'est prévu, excepté pour les changements du risque de crédit propre dans les autres éléments du résultat global, pour les passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat. La norme IFRS 9 assouplit les exigences en matière d'efficacité de couverture par le remplacement des tests de seuil d'efficacité de couverture. Elle requiert une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, et exige que le rapport de couverture soit le même que celui utilisé par la direction aux fins de la gestion du risque. Une documentation ponctuelle reste requise, mais elle est différente de celle qui est actuellement préparée en vertu de la norme IAS 39. La norme entrera en vigueur pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Une adoption anticipée est possible, sous réserve d'approbation de l'Union européenne. Le Groupe est actuellement en train d'évaluer l'impact complet de la norme IFRS 9.
- IFRS 15 relative à la comptabilisation des produits : la nouvelle norme repose sur le principe selon lequel les produits sont constatés lors du transfert vers le client du contrôle d'un bien ou d'un service, de sorte que la notion de contrôle vient remplacer celle de risques et avantages.
- IFRS 16 relative aux contrats de location : cette norme remplace les dispositions actuelles de la norme IAS 17. En vertu de la norme IAS 17, les preneurs étaient tenus de faire la distinction entre les contrats de location-financement (inclus dans le bilan) et les contrats de location simples (hors bilan). En vertu de la norme IFRS 16, les preneurs sont désormais tenus de constater un passif au titre des contrats de location reflétant les paiements futurs au titre de la location, et un droit d'utilisation de l'actif pour pratiquement tous les contrats de location. La norme s'applique aux exercices comptables ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ; une application anticipée est autorisée.

- IAS 38 relative aux immobilisations incorporelles : inclut à présent la présomption réfutable que l'amortissement des immobilisations incorporelles en fonction des revenus n'est pas approprié. Cette présomption peut être réfuté si :
  - Les immobilisations incorporelles sont exprimées comme étant la mesure du revenu (c'est-à-dire lorsqu'une mesure du revenu est le facteur limitant la valeur pouvant être dérivée de l'actif), ou
  - Il est démontré que le revenu et la consommation des avantages économiques générés par l'exploitation de l'actif sont hautement corrélés.

Le groupe travaille toujours sur l'impact de ces changements sur ses états financiers.

## 2.5 Principales méthodes comptables

### 2.5.1 Structure du Groupe et méthode de consolidation

Conformément à la norme IFRS 10, les états financiers consolidés incluent Stallergenes Greer plc et les entités (y compris les entités ad hoc, le cas échéant) sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle, direct ou indirect, indépendamment du pourcentage de sa participation dans les capitaux propres de ces entités.

Le Groupe considère qu'un contrôle est exercé lorsqu'il est exposé, ou a le droit aux rendements variables découlant de son implication auprès de l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements par le biais de son implication auprès de l'entité en question et du pouvoir qu'il exerce sur elle. Les sociétés du Groupe dans lesquelles Stallergenes Greer plc exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle exclusif est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs, passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées. Toutes les transactions réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé (y compris les dividendes) sont éliminés.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et les co-entreprises sont consolidées par mise en équivalence. Les états financiers consolidés incluent la quote part du Groupe dans le montant total des profits et des pertes comptabilisées par les sociétés mises en équivalence.

L'exercice comptable de l'ensemble des sociétés consolidées coïncide avec l'année civile. Les méthodes comptables de l'ensemble des filiales sont conformes à celles du Groupe.

## 2.5.2 Sociétés du Groupe

Les sociétés suivantes sont les filiales du Groupe Stallergenes Greer plc au 31 décembre 2015. Sont indiqués le pays d'enregistrement et les activités commerciales des sociétés. Le capital social de ces entités est entièrement détenu par le Groupe et ces entités sont toutes constituées en société dans leur pays d'activité principale.

Nom de l'entité	Pays d'enregistrement	Description des activités
Stallergenes Argentina	Argentine	Entité de promotion
Alergo Pharma	Argentine	Petite entreprise de fabrication et de distribution
Stallergenes Australia Pty Ltd.	Australie	Entité de promotion
Stallergenes Österreich GmbH	Autriche	Entité de promotion
Stallergenes Belgium SA	Belgique	Entité de distribution
Novogen Importação e Exportação Ltda.	Brésil	Entité de promotion
Stallergenes Canada Inc.	Canada	Entité de distribution
Stallergenes Hong Kong Ltd.	Chine	Entité de promotion
Stallergenes CZ, s.r.o	République Tchèque et Slovaquie	Entité de promotion
Stallergenes SAS	France	Fabrication et distribution/R&D
Stallergenes GmbH	Allemagne	Entité de distribution
Stallergenes Italia Srl	Italie	Entité de distribution
Stallergenes BV	Pays-Bas	Entité de distribution
Stallergenes Polska	Pologne	Entité de promotion
Stallergenes Portugal LDA	Portugal	Entité de distribution
Stallergenes Vostok	Russie	Entité de promotion
Stallergenes Ibérica SA	Espagne	Entité de distribution
Finares Holding AG	Suisse	Entité détentrice
Stallergenes AG	Suisse	Entité de distribution
Stallergenes Ilaç Promotion	Turquie	Entité de promotion
Stallergenes UK Ltd.	Royaume-Uni	Entité de distribution
Stallergenes Greer Holdings Inc. (anciennement Ares Allergy holdings Inc.)	États-Unis	Société de services
Stallergenes Inc.	États-Unis	Entité de promotion
Planet Biopharmaceuticals Inc.*	États-Unis	Inactive
Planet ACP Inc.*	États-Unis	Inactive
Antigen Laboratories Inc.*	États-Unis	Petite entité de services
Albion Medical holdings Inc.*	États-Unis	Société de holding
Allermed Holdings Inc.*	États-Unis	Société de holding
Allermed Laboratories Inc.*	États-Unis	Petite entreprise de fabrication et de distribution
Greer Laboratories Inc.*	États-Unis	Fabrication et distribution

\* représente les entités détenues de façon indirecte par Stallergenes Greer plc

### 2.5.3 Transactions en devises étrangères

#### a) Devise fonctionnelle et de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués dans la devise de l'environnement économique principal au sein duquel l'entité opère (« la devise fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros (EUR), devise fonctionnelle du Groupe et de la Société.

#### b) Transactions libellées en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle aux taux de change en vigueur aux dates des transactions ou de valorisation en cas de réévaluation. Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion aux taux de change à la date de clôture des actifs et passifs libellés en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat, excepté lorsqu'ils sont différés dans les autres éléments du résultat global en tant que couverture de flux de trésorerie et d'investissement net. Les gains et pertes de change liés aux emprunts, trésorerie et aux équivalents de trésorerie sont présentés dans le compte de résultat au sein de la section des produits et charges financières. L'ensemble des gains et pertes de change restants sont présentés dans le compte de résultat au sein de la section des frais généraux.

Les charges et produits exprimés dans une autre devise que la devise fonctionnelle des entités du Groupe sont convertis au taux de change moyen des transactions effectuées durant la période considérée. Les passifs et les créances libellés en devise étrangère sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts de change résultant de ces transactions sont comptabilisés dans le compte de résultat.

#### c) Sociétés du Groupe

La devise de présentation des états financiers consolidés est l'euro. Les actifs et passifs des filiales étrangères (États-Unis, République Tchèque, Suisse, Royaume-Uni, Turquie, Australie, Pologne, Argentine, Russie, Brésil, Chine et Canada) sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de la période. Les écarts de conversion qui en résultent sont directement affectés dans une rubrique distincte du résultat net global. Lors de la cession totale ou partielle d'une entité étrangère, les écarts de conversion accumulés dans les autres éléments du résultat global sont enregistrés en résultat.

Les ajustements d'écarts d'acquisition et de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme des actifs et passifs de cette entité et sont convertis au taux de clôture. Les écarts de change qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

### 2.5.4 Regroupements d'entreprises

#### a) Regroupements sous contrôle commun

L'acquisition de Stallergenes Greer Holding Inc. et de Finares Holdings AG, ainsi que la fusion avec Stallergenes SA sont considérées comme des regroupements d'entreprises sous contrôle commun ; les actifs et passifs comptabilisés par le Groupe sont donc comptabilisés aux valeurs comptables historiques.

### 2.5.5 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif à leur coût diminué du cumul des éventuelles pertes de valeur.

Un test de dépréciation est effectué une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent la possibilité d'une perte de valeur de cet écart d'acquisition. Pour réaliser le test, les écarts d'acquisition sont affectés par Unité Génératrice de Trésorerie (ou UGT) sur une base raisonnable et cohérente. Au 31 décembre 2015, le Groupe considère qu'il n'y a que deux UGT. Ces UGT sont définies comme (i) États-Unis et (ii) Europe et reste du monde.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition appartient excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable se définit comme la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat et ne peuvent pas être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable de l'UGT redevient supérieure à sa valeur comptable.

### 2.5.6 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis. Compte tenu de sa structure, le Groupe n'a pas d'intérêts minoritaires.

### 2.5.7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production par le Groupe. Ce coût comprend tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'utilisation de ces immobilisations, ou à leur juste valeur, le cas échéant. De plus, le Groupe peut immobiliser les salaires liés au temps passé par les employés à développer et mettre au point des logiciels comptabilisés en immobilisations incorporelles. Ce coût est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Le mode d'amortissement et les durées d'utilité des immobilisations font l'objet d'une revue à la clôture de chaque exercice.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est finie sont amorties sur cette durée. Un test de dépréciation est effectué dès lors qu'il existe une indication interne ou externe de perte de valeur. Une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des frais de cession et sa valeur d'utilité. Pour évaluer la dépréciation des actifs, ceux-ci sont regroupés dans les plus petites unités indépendantes possibles générant des entrées de trésorerie (unités génératrices de trésorerie).

#### a) Frais de Recherche et Développement acquis

Les frais de Recherche et Développement acquis correspondent aux paiements effectués à des tiers pour l'acquisition séparée de Recherche et Développement.

Ce type de paiement est présumé remplir les critères de comptabilisation en actifs incorporels.

#### b) Frais de Recherche et Développement internes

Les frais de Recherche et Développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles s'il est probable que les avantages économiques futurs attendus de l'actif iront au Groupe et si le coût peut être évalué de façon fiable.

Ces conditions sont remplies si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- b) intention du Groupe d'achever le projet,
- c) capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet, et
- f) évaluation fiable des dépenses de développement.

En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de Recherche et Développement, les critères d'immobilisation ne sont pas réputés remplis avant l'obtention de l'autorisation réglementaire de mise sur le marché des produits.

Les frais de recherche et développement comptabilisés dont une durée d'utilité est finie sont évalués sur une base individuelle et amortis sur la période d'utilité prévue.

Aucun frais de Recherche et Développement n'a été comptabilisé au cours de la période (2014 : Néant).

Les autres frais de Recherche et Développement internes sont comptabilisés en charges.

#### c) Frais de Recherche et Développement sous-traités

Les frais de Recherche et Développement sous-traités à des CRO ou à des partenaires sont comptabilisés en charges.

#### d) Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles regroupent :

- Les autorisations de mise sur le marché ;
- Les technologies brevetées ;
- Les logiciels informatiques acquis ou créés en interne et les licences de logiciels ;
- Les autres immobilisations incorporelles ; et
- Les immobilisations incorporelles en cours.

Les autorisations de mise sur le marché sont immobilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée d'utilité, qui correspond à la durée la plus courte entre leur durée de protection légale et leur durée de vie économique.

Les technologies brevetées sont immobilisées pour leur coût d'acquisition. Elles sont amorties de façon linéaire sur 10 ans.

Les autres immobilisations incorporelles regroupent :

- Les licences de commercialisation et les autres engagements contractuels sont immobilisés sur la base de leur coût d'acquisition comprenant les coûts directement attribuables à leur acquisition. Ils sont amortis linéairement sur 10 à 15 ans, ce qui correspond à leur durée d'utilité ;
- Les marques/noms commerciaux sont immobilisées sur la base de leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur leur durée d'utilité. Dans le cas d'une durée d'utilité indéfinie, elles ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an et dès lors qu'il existe une indication interne ou externe de perte de valeur ; et
- Les fichiers de clients sont amortis linéairement sur 12 ans, ce qui correspond à leur durée d'utilité probable.

L'amortissement d'un logiciel est réparti, en fonction de son utilisation, entre les coûts de production, les coûts commerciaux, les frais généraux, les frais administratifs et commerciaux et les frais de R&D.

Les immobilisations incorporelles en cours sont affectées à la catégorie appropriée lors de leur mise en service et amorties conformément à l'une des politiques ci-dessus.

### 2.5.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Le coût historique inclut les dépenses directement attribuables à l'acquisition des immobilisations, y compris l'installation et le transfert jusqu'à son lieu d'exploitation.

Conformément à la norme IAS 23, les intérêts d'emprunts sont compris dans le coût de l'actif lorsque cela se justifie par l'importance et la durée de réalisation des immobilisations concernées.

Les subventions d'investissement afférentes aux immobilisations corporelles sont comptabilisées au passif du bilan, en tant que « Subventions » et réparties, au compte de résultat, sur les exercices correspondant aux coûts qu'elles sont supposées compenser.

Les composants importants des immobilisations corporelles pour lesquelles une durée d'usage différente a été établie sont comptabilisés séparément.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées en tant qu'actifs distincts et l'actif remplacé est éliminé. Les autres dépenses ultérieures relatives aux immobilisations corporelles ne sont inscrites à l'actif que lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à ces dépenses profiteront au Groupe et que le coût peut-être évalué de façon fiable. Toutes les autres dépenses ultérieures sont constatées en charges au cours de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis de façon linéaire dans le temps dès que l'actif est prêt à être mis en service, afin de ramener le coût de chaque actif (ou son montant réévalué) à sa valeur résiduelle en comptabilisant une dépréciation annuelle constante, à partir des durées d'utilité suivantes :

– Constructions	20-39 ans
– Agencements et installations	3-10 ans
– Matériel et outillage	5-10 ans
– Autres immobilisations corporelles – parc automobile	3-5 ans

Les amortissements des immobilisations corporelles sont constatés dans les différentes lignes fonctionnelles du compte de résultat. Les immobilisations corporelles en cours sont transférées vers la catégorie appropriée ci-dessus lors de leur mise en service et amorties conformément à la politique ci-dessus.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe une indication interne ou externe de perte de valeur. Pour évaluer la dépréciation des actifs, ceux-ci sont regroupés dans les plus petites unités indépendantes possibles générant des entrées de trésorerie (unités génératrices de trésorerie). Une provision pour dépréciation est ensuite comptabilisée si la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les gains et pertes sur cessions d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le prix de cession à la valeur nette comptable. Ils sont ainsi enregistrés au compte de résultat sous les « Frais généraux ».

## 2.5.9 Contrats de location

### Contrats de location simple

Les contrats de location pour lesquels la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété ne sont pas transférés par le bailleur sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués au titre des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

## 2.5.10 Actifs et passifs financiers

### a) Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : placement détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, actifs financiers en juste valeur par résultat et actifs financiers disponibles à la vente. Leurs classements dépendent de la finalité de chaque acquisition. Le classement de ces actifs financier est réalisé par la direction lors de leur comptabilisation initiale.

- i. **Placements détenus jusqu'à leur échéance** : il s'agit d'actifs financiers, autres que les instruments financiers non dérivés, impliquant des versements déterminés ou déterminables, assortis d'une échéance fixe et que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont valorisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et dépréciés en cas de perte de valeur en contrepartie du compte de résultat sous la rubrique « Charges financières »
- ii. **Prêts et créances (hors créances clients)** : il s'agit d'actifs financiers autres que les instruments financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute dépréciation est inscrite au compte de résultat sous la rubrique « Charges financières ».
- iii. **Actifs financiers en juste valeur par résultat** : il s'agit d'actifs financiers que le Groupe a, dès l'origine, l'intention de revendre à court terme, généralement dans un délai inférieur à 12 mois. Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans la période au cours de laquelle elles interviennent. Cette catégorie comprend notamment des instruments financiers de placement de trésorerie et regroupe les instruments dérivés.
- iv. **Actifs financiers disponibles à la vente** : il s'agit des actifs financiers autres que les instruments financiers dérivés n'appartenant pas aux autres catégories. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle elles interviennent, à l'exception des pertes de valeur. Lorsque les actifs financiers disponibles à la vente sont vendus ou dépréciés, les gains et pertes cumulés constatés dans les éléments du résultat global sont transférés au compte de résultat.

### b) Dépréciation

La dépréciation est comptabilisée s'il existe un indicateur objectif de perte de valeur de l'actif. Les indicateurs de perte de valeur sont examinés pour tous les actifs financiers à chaque arrêté comptable annuel. Ces indicateurs sont l'incapacité de procéder à des paiements contractuels, des difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur, une faillite probable ou une baisse durable ou importante du prix de l'action.

Les pertes de valeur sont évaluées et comptabilisées de la manière suivante :

- La perte de valeur des prêts et des créances, ou des actifs détenus jusqu'à leur échéance, comptabilisés au coût amorti, est égale à la différence entre la valeur comptable des actifs et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.
- La perte de valeur des actifs financiers disponibles à la vente correspond à la variation de leur juste valeur. Concernant les instruments de dette, une dépréciation n'est comptabilisée au compte de résultat que si la perte de valeur du titre est liée à une indication objective d'un risque de non recouvrement des montants dus. Les améliorations de valeur intervenant après une dépréciation et relatives à un renversement de la situation financière de l'émetteur sont comptabilisées par résultat pour les instruments de dette (obligations et autres) ou en autres éléments du résultat global pour les instruments des capitaux propres (actions et autres).

### c) Passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à la transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### d) Détermination de la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de négociation et de ceux en juste valeur par résultat est évaluée comme suit :

- Niveau 1 – en référence au cours de Bourse (non ajusté) pour les instruments financiers cotés ;
- Niveau 2 – par les données sur l'actif ou le passif autres que les cours de niveau 1, observables directement (à savoir, le prix) ou indirectement (à savoir, dérivées du prix) ; ou
- Niveau 3 – par les données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (à savoir, données non observables).

La juste valeur des créances commerciales, des autres actifs courants, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des dettes fournisseurs, des dettes financières et autres passifs courants correspond approximativement à leur valeur comptable.

#### e) Décomptabilisation

Le Groupe décomptabilise les actifs financiers lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie de ces actifs ont pris fin ou ont été transférés et lorsque le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des actifs. Par ailleurs, si le Groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des actifs financiers, ceux-ci sont décomptabilisés dès que le contrôle est perdu.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations contractuelles sont levées, annulées ou éteintes.

#### 2.5.11 Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont évalués à leur coût de revient, constitué du prix d'achat et des frais accessoires.

Les stocks d'encours et de produits finis sont évalués au coût de production comprenant les achats des matières premières et les charges directes de production, ainsi qu'une quote-part des charges indirectes de production tenant compte du niveau normal d'activité de l'outil de production. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais commerciaux.

#### 2.5.12 Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti, déduction des provisions pour créances douteuses. Une provision pour créances douteuses est comptabilisée lorsqu'il existe une indication objective que le Groupe pourrait ne pas recouvrer ses créances dans leur totalité selon les conditions prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, une probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la provision correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial. Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en « Frais commerciaux ».

#### 2.5.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan dans les « Emprunts et dettes financières courants ».

#### 2.5.14 Capital social

Les actions ordinaires sont considérées comme des instruments de capitaux propres. Les coûts supplémentaires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sont comptabilisés, net d'impôt, dans les capitaux propres en déduction, des fonds reçus. Aucun coût de cette nature n'a été comptabilisé au cours de la période (2014 : Néant).

#### 2.5.15 Actions propres

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres viennent en déduction des capitaux propres quel que soit l'objet de leur détention. Aucun gain ni aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la cession, de la dépréciation ou de l'annulation des actions propres.

#### 2.5.16 Distribution de dividendes

Les dividendes à verser par le Groupe sont comptabilisés en dettes dans les états financiers durant la période où ils ont été approuvés par les actionnaires. Ces montants sont comptabilisés dans les états des variations des capitaux propres.

### 2.5.17 Impôt sur le résultat

Les actifs et passifs d'impôt exigible pour la période en cours sont évalués au montant que l'on s'attend à devoir verser aux autorités fiscales ou à recevoir de celles-ci. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour le calcul sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de reporting dans les pays où le Groupe exerce des activités générant un revenu imposable.

### 2.5.18 Impôts différés

Les actifs et les passifs d'impôts différés des entités consolidées sont présentés respectivement dans les actifs non courants et les passifs non courants.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable sur les différences temporaires en comparant la valeur comptable des actifs et des passifs dans les états financiers avec leur base fiscale respective. Les passifs fiscaux ne sont toutefois pas comptabilisés s'ils résultent de la comptabilisation initiale des écarts d'acquisition ; l'impôt différé n'est pas comptabilisé s'il résulte de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni les gains ni les pertes comptables ou fiscales. L'impôt différé est déterminé en utilisant les taux d'impôt (et des réglementations fiscales) adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et qui devraient s'appliquer quand l'actif d'impôt différé sera réalisé ou quand le passif d'impôt différé sera réglé.

Les actifs d'impôt différé pour les différences temporaires déductibles sont comptabilisés uniquement s'il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible sur lequel s'imputeront ces différences temporaires déductibles.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à la fin de chaque période de reporting et dépréciée s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de la totalité ou d'une partie de l'actif d'impôts différés. Les actifs d'impôts différés non comptabilisés sont réévalués à chaque date de clôture et ne sont comptabilisés que s'il est devenu probable que des bénéfices imposables futurs permettront de recouvrer l'actif d'impôts différés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigibles, et lorsqu'ils découlent d'impôts sur le résultat prélevés par une seule et même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités différentes pour lesquelles il existe une intention de régler ces soldes sur une base nette.

### 2.5.19 Résultat par action

Le résultat de base par action représente les gains/pertes sur les activités ordinaires après impôt attribuables aux actionnaires de la société mère, rapportés au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, diminué du nombre moyen pondéré de titres autodétenus.

Le résultat dilué par action représente les gains/pertes sur les activités ordinaires après impôt attribuables aux actionnaires de la société mère, rapportés au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, diminué du nombre moyen pondéré de titres auto détenus, plus le nombre moyen d'actions dilutives résultant des options d'actions et des autres actions ordinaires potentielles en circulation au cours de l'année

### 2.5.20 Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs sont des obligations de payer des produits ou des services acquis dans le cadre de l'exercice normal de l'activité. Les dettes fournisseurs sont classées dans les passifs courants si le paiement doit être effectué dans les douze mois. Dans le cas contraire, ils sont présentés dans les passifs non courants.

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur puis évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 2.5.21 Avantages sociaux pour le personnel

Le Groupe gère plusieurs régimes postérieurs à l'emploi comprenant des régimes de retraite à prestations définies et à contributions définies ainsi que des programmes médicaux postérieurs à l'emploi.

#### a) Engagements de régimes de retraite à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite dans le cadre duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité distincte. Le Groupe n'a aucune obligation légale ou implicite de payer davantage de cotisations si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour payer à tous les employés les prestations en relation avec les services rendus au cours des périodes actuelle et passées.

## b) Engagements de régimes de retraite à prestations définies

Les employés de certaines filiales sont soumis aux régimes de retraite à prestations définies qui définissent le montant des prestations qu'ils recevront à leur départ en retraite.

Le passif inscrit au bilan lié aux régimes de retraite à prestations définies correspond à la valeur actuelle de l'obligation de prestation définie à la fin de la période de reporting diminué de la juste valeur des actifs de couverture. L'engagement de régimes de retraite à prestations définies est calculée une fois par an par des actuaires indépendants pour les régimes de retraite importants et en interne pour les petits régimes en utilisant la méthode des unités de crédit projetées qui tient compte des hypothèses suivantes : espérance de vie, taux de rotation du personnel et d'évolution des salaires. Une actualisation des sommes à verser et un coefficient d'actualisation financière des paiements futurs sont appliqués. Le taux d'actualisation retenu est un taux de marché à la date de clôture fondé sur les taux des obligations à long terme de première catégorie du secteur privé (« Eurozone AA rated corporate bonds + 10 ans ») extrapolé sur la durée moyenne constatée. Les engagements sont intégralement provisionnés ou provisionnés pour leur montant net correspondant aux seuls droits à prestations non assurés par un fonds. Les pertes et gains actuariels sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Le coût des services rendus, les coûts des services passés et le coût financier net sont classés dans les « Frais généraux ».

## c) Autres avantages à long terme accordés aux salariés

Au sein du Groupe, les engagements non couverts par les actifs de couverture concernant les avantages du personnel à long terme correspondent aux médailles du travail pour le personnel de certaines filiales.

### 2.5.22 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place un certain nombre de plans de rémunération fondés sur des instruments de capitaux propres et des actions, en vertu desquels l'entité reçoit des services de son personnel en contrepartie d'options sur actions ou d'actions gratuites de Stallergenes Greer plc. Ces plans sont évalués à leur juste valeur, soumis à des charges sociales et comptabilisés comme une charge dans le compte de résultat durant la période d'acquisition des droits associée à ces plans.

La juste valeur des plans d'options est calculée selon les modèles d'évaluation Black-Scholes, ou « binomial », en tenant compte d'une revue annuelle des options effectivement exercées et acquises, ainsi que du nombre attendu d'options exerçables. Les coûts correspondants sont classés sous « Frais généraux ».

Des détails sur les plans d'options et d'actions gratuites en vigueur et sur leur valorisation en IFRS figurent en Note 5.5. Ces régimes sont les régimes existants et acquis par le Groupe lors de la fusion avec Stallergenes SA. Aucune option d'action ni action gratuite n'a été octroyée durant l'exercice.

### 2.5.23 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque que le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques pour le Groupe. Les prévisions de sorties prévisionnelles de ressources susceptibles de se produire dans plus de douze mois sont considérées comme des passifs non courants. D'autres provisions sont classées parmi les passifs courants : en cas de doute, le classement en passif courant est privilégié. Les dotations et les reprises liées à l'utilisation des autres provisions sont comptabilisées dans les différentes lignes fonctionnelles du compte de résultat. Les reprises des provisions non utilisées sont classées sous « Frais généraux ».

### 2.5.24 Constatation des revenus et comptabilisation par affectation des dépenses

Les revenus sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir ; ils représentent les montants à recevoir pour les biens fournis nets de remises, retours et taxes sur la valeur ajoutée. Le groupe comptabilise les revenus lorsque leur montant peut être évalué de façon fiable et lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs profiteront à l'entité.

Les revenus provenant de la vente des produits sont enregistrés en « Chiffre d'affaires » lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits ont été transférés à un tiers. Cela intervient normalement lors de la livraison au client.

Les autres revenus découlant notamment des redevances relatives à des accords de licence ou de distribution de produits sont présentés en « Autres revenus » Les revenus liés aux redevances sont comptabilisés conformément à la substance de l'accord concerné.

Les produits de la Recherche et du Développement liés au partenariat avec Shionogi & Co. Ltd et provenant des accords de développement sont reconnus dans le compte de résultat en fonction de l'avancement des travaux de développement. En conséquence, les acomptes reçus en début de contrat sont comptabilisés en produits constatés d'avance étalés sur toute la durée des travaux.

Le groupe a signé un contrat avec DBV Technologies pour la fourniture et le suivi du principe actif pharmaceutique (API, Active Pharmaceutical Ingredient) que DBV Technologies utilise dans ses essais cliniques. Le produit des ventes de l'API est comptabilisé au compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits ont été transférés à DBV Technologies et lorsque le produit afférent au suivi de l'API est enregistré comme un produit de la R&D sur une base mensuelle, conformément au contrat de service.

Le classement analytique des charges répond aux principes de la comptabilité d'activité :

- Les charges correspondant au coût des ressources utilisées par les différents services fonctionnels sont classées en « Coûts de production », « Coûts de distribution », « Frais commerciaux », « Coûts administratifs » et « Frais de Recherche et Développement », en fonction d'une analyse de leurs activités ;
- Les frais généraux dont l'économie n'est pas liée à l'activité des différents services fonctionnels sont classés en « Autres frais généraux ». Il s'agit en particulier des charges de retraite, le paiement du personnel en actions, des écarts de conversion, des gains et pertes sur cession d'immobilisations et des charges et produits sans lien direct avec l'activité des services fonctionnels (coûts ou produits des litiges, charges de réorganisation). Compte tenu de son importance, cette rubrique fait l'objet d'une note d'analyse détaillée (cf. Note 4.1).

### 2.5.25 Crédit d'impôt recherche

Les dépenses de Recherche et Développement engagées par Stallergenes SAS, une entité du Groupe, ouvrent droit au titre d'un dispositif d'aide applicable en France à une subvention publique calculée sur la base des dépenses de recherche éligibles. La subvention est imputable sur l'impôt sur les sociétés dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle elle a encouru ses dépenses de recherche. L'éventuel crédit fiscal non imputé est considéré comme une créance sur l'État français qui peut être utilisée pour le paiement de l'impôt dû au titre des trois années suivant celle au cours de laquelle elle est constatée. La fraction résiduelle non utilisée à l'expiration de cette période serait alors remboursée à la Société. Cette créance imputable sur la dette d'impôt est comptabilisée en subvention à recevoir. La subvention est classée au compte de résultat en « Produits liés à la R&D » (cf. Note 4.2).

### 2.5.26 Coûts de transformation

Les coûts de transformation correspondent à des dépenses importantes qui présentent un caractère exceptionnel. Ils englobent des éléments non récurrents, tels que des frais de transaction et des coûts de restructuration. Les détails des coûts de transformation engagés au cours de l'année sont présentés à la note 4.1.

## 2.6 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Lors de la préparation et de la présentation des états financiers, la direction du Groupe exerce son propre jugement pour évaluer ou estimer certains postes des états financiers. La probabilité que des événements futurs se produisent est également évaluée. Ces évaluations et estimations sont revues chaque année à la date de clôture et comparées aux événements réels afin de revoir, le cas échéant, les hypothèses retenues.

### 2.6.1 Imposition

L'impôt exigible reflète les montants que la Société s'attend à devoir payer, et l'impôt différé tient compte de différences temporelles entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur comptable, aux taux adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Le Groupe est assujéti à l'impôt dans de nombreux territoires ; il doit donc faire preuve de jugement pour déterminer sa provision pour impôts sur les bénéfices du Groupe au niveau mondial.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'il sera possible d'imputer ces différences temporaires sur les bénéfices imposables futurs, basés sur les estimations de la direction concernant les montants et le calendrier des bénéfices imposables futurs.

Si les montants d'impôt finaux sont différents des estimations initiales comptabilisées, la différence aura une incidence sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé de la période considérée.

### 2.6.2 Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels

On considère que les écarts d'acquisition ont une durée d'utilité indéterminée ; ils ne sont donc pas amortis. Le Groupe procède annuellement à des tests de dépréciation des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles les écarts d'acquisition ont été affectés. Les tests de dépréciation se fondent sur les flux de trésorerie futurs ajustés selon le risque et actualisés selon les taux d'actualisation appropriés. Les hypothèses utilisées dans le cadre de ces tests de dépréciation sont décrites à la section 3.1, « Écarts d'acquisition ».

Dans chacune des situations, les évaluations démontrent la présence d'une marge suffisante pour garantir que tout changement raisonnable des principales hypothèses risque peu d'entraîner une perte de valeur de l'écart d'acquisition testé.

Lorsque surviennent des événements qui remettent en cause la valeur comptable des actifs, le Groupe procède alors à des tests de dépréciation des autres actifs incorporels.

Les hypothèses liées aux flux futurs de trésorerie, aux durées d'utilité estimées et aux taux d'actualisation reposent sur les prévisions d'activités et, par nature, sur un jugement. Les hypothèses utilisées lors des tests de dépréciation pourraient évoluer en fonction des événements futurs, ce qui pourrait avoir des conséquences néfastes sur les résultats financiers du Groupe.

### 2.6.3 Retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les coûts liés à la retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi sont intégrés au compte de résultat pour la période au cours de laquelle l'avantage est offert en échange des services rendus par l'employé. Les coûts sont évalués sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction. Ces hypothèses comprennent les futures augmentations des salaires et des retraites, les taux d'actualisation, les taux de rendement à long terme des actifs du régime et les taux de mortalité estimés.

### 2.6.4 Litiges juridiques et autres litiges

Le Groupe provisionne les coûts de règlement anticipés s'il juge une sortie de ressource probable et qu'il peut estimer de façon fiable l'issue probable du litige, ainsi que le montant des frais juridiques et des autres charges découlant des réclamations portées à son encontre. Ces estimations tiennent compte des spécificités de chaque litige et de conseils externes pertinents, sont fondées, par nature, sur un jugement et peuvent évoluer de manière considérable au fil du temps avec l'apparition de faits nouveaux et l'évolution du litige.

### 2.6.5 Suspension temporaire de la production et de la distribution

La suspension temporaire de la production et de la distribution sur le site d'Antony a eu des incidences importantes sur les résultats financiers du Groupe. Le montant comptabilisé à titre de provision, y compris les pertes de revenu ainsi que les risques juridiques, contractuels et divers, constitue la meilleure estimation des dépenses nécessaires au règlement du passif, compte tenu des risques et des incertitudes entourant l'événement. Le Groupe évalue ses passifs et passifs éventuels en se fiant aux meilleures données disponibles, y compris les obligations contractuelles, juridiques et réglementaires, ainsi qu'aux autres informations disponibles. La provision a été calculée sur la base de la proportion de produits qui ont été retournés au Groupe à la suite du rappel ; elle tient compte des engagements prévus du Groupe à l'égard de ses clients dont le traitement a dû être interrompu. Les autres montants, dont les amendes éventuelles, inclus dans la provision ont été calculés sur la base de conseils d'experts réglementaire et juridique. Il existe une incertitude concernant le calcul de ces montants, puisque la période allouée au retour des produits n'est pas terminée et que les négociations d'ordre juridique, contractuel et réglementaire se poursuivent. Le Groupe a cependant continué à suivre le niveau de retours après la fin de l'année pour s'assurer que le montant de la provision comptabilisée est adéquate. De plus amples renseignements sont donnés à la note 3.11 at 3.13.

### 2.6.6 Essais cliniques sous-traités

La sous-traitance des essais cliniques aux CRO (organisations de recherche clinique) fait l'objet de contrats sur plusieurs années. Les données financières relatives au pourcentage d'achèvement de ces contrats peuvent être connues avec plusieurs mois de retard. Dans ces conditions, le management est conduit à procéder à ses propres estimations des charges réellement engagées en se fondant sur les budgets contractuels révisés des études concernées et sur leur pourcentage d'avancement estimé. Les écarts avec les charges réellement facturées sont comptabilisés au bilan en factures à recevoir ou en charges comptabilisées d'avance.

## 2.7 Gestion du risque financier

### 2.7.1 Risques de marché

Bien que le Groupe réalise des ventes en plusieurs devises, le risque de change auquel il est confronté n'est pas jugé significatif, étant donné que le revenu et les dépenses sont essentiellement libellés en euros et en dollars américains. L'année 2015 est marquée par un fractionnement inhabituel des devises en raison de la date à laquelle les acquisitions et la fusion ont eu lieu en cours d'année, ainsi qu'en raison de la suspension temporaire des activités et des rappels de produit en France. Une portion beaucoup plus importante du revenu et des dépenses du Groupe devrait être libellée en euros au fur et à mesure de la normalisation des ventes. Par conséquent, le Groupe sera en mesure de faire correspondre une portion considérable de ses revenus à ses dépenses.

En 2015, 27% des ventes du Groupe étaient en euros et 69%, en dollars américains au cours de la période et 52% de ses dépenses étaient libellées en euros et 43% en dollars américains. 4% des revenus et 5% des dépenses étaient libellés en devises étrangères.

Le Groupe revoit régulièrement son risque de change et a recours à des instruments de couverture lorsque le risque est jugé important, particulièrement lorsque les marchés sont très volatils. Les gains nets de change de l'exercice sont comptabilisés en « Frais généraux » et se montent à 266 K€ (2014 : NUL). Il n'y a pas d'instrument dérivé pour la gestion du risque de change non dénoué au 31 décembre 2015.

Le dollar américain est la principale devise à laquelle le Groupe est exposé ; si l'euro se renforçait de 10% par rapport au dollar américain, l'impact sur le chiffre d'affaires serait une baisse de 5 M€.

### 2.7.2 Risque de crédit

Le risque de crédit sur les créances clients concerne principalement les hôpitaux et les distributeurs. Ceux-ci sont des partenaires à long terme et aucune défaillance significative n'a été constatée sur les 10 dernières années. Tout retard de paiement significatif fait l'objet d'actions correctrices et, le cas échéant, de provisions de la part de la Direction Commerciale.

Le risque de crédit sur les placements financiers est géré en ne traitant qu'avec des contreparties bancaires de premier rang.

### 2.7.3 Taux d'intérêt et risque de liquidité

Au 31 décembre 2015, la dette portant intérêts du Groupe totalisait 17 699 K€. Une fluctuation d'un point du taux d'intérêt se traduirait par une fluctuation de 122 K€ des charges d'intérêt au cours de la période. À l'heure actuelle, le risque de taux d'intérêt n'est pas couvert ; cette situation sera toutefois revue, au besoin.

## 2.8 Gestion du capital

Les objectifs du Groupe à l'égard de la gestion du capital sont de préserver la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation afin de fournir un rendement aux actionnaires et des avantages aux autres parties prenantes, ainsi que de conserver une structure du capitale optimale permettant de réduire les coûts du capital.

Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs et réduire la dette.

Au 31 décembre 2015, la dette externe du Groupe était très restreinte ; il possédait un emprunt externe de 17 298 K€ et des concours bancaires courants de 371 K€, soit un total de 17 669 K€. Le Groupe affiche 150 183 K€ de « trésorerie et équivalents », avec une trésorerie nette s'élevant à 132 514 K€. Le Groupe ne prévoit pas recourir à de nouvelles dettes externes pour financer ses activités quotidiennes en 2016. À l'avenir, si le Groupe doit contracter des dettes externes pour financer un investissement, il surveillera son capital sur la base de son ratio d'endettement.

## 2.9 Information sectorielle

Stallergenes Greer plc se consacre à une seule activité commerciale, qui consiste en l'immunothérapie allergénique. Le reporting interne mis à la disposition du président du Conseil et du Directeur Général ainsi que du Comité Exécutif, le « Principal Décideur Opérationnel » du Groupe, correspond à l'organisation managériale du Groupe. La Société exerce ses activités selon une structure matricielle, selon laquelle les membres du Comité Exécutif sont responsables des secteurs géographiques des activités de l'immunothérapie allergénique du Groupe. Lors de l'évaluation de la performance du Groupe, le Principal Décideur Opérationnel et le Comité Exécutif examinent les données financières de l'ensemble du Groupe de manière intégrée, essentiellement sur la même base que les états financiers IFRS du Groupe.

Les ressources sont allouées, selon les besoins, à l'échelle du Groupe. Plus précisément, les dépenses commerciales, les dépenses d'investissement et les ressources de R&D sont allouées en fonction de l'ensemble des priorités et des choix stratégiques du Groupe. De ce fait, il n'existe qu'un seul secteur opérationnel tel que défini par la norme IFRS 8. Les revenus du secteur opérationnel sont analysés en fonction de quatre lignes de produit et de quatre zones géographiques, comme présenté ci-dessous.

### Le chiffre d'affaires par ligne de produit a évolué comme suit :

En milliers d'euros	2015	%	2014	%
Voie sublinguale	21 163	26	–	–
Voie sous-cutanée	40 263	49	–	–
Autres produits	12 480	15	–	–
Produits vétérinaires	7 842	10	–	–
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>81 748</b>	<b>100</b>	–	–

Les produits commercialisés par le Groupe se divisent en quatre catégories : (i) les produits sublinguaux, les produits sous-cutanés, les produits vétérinaires et les autres produits.

- i. Les produits sublinguaux constituent la ligne de produit de base du Groupe. Deux formes de traitement sont actuellement offertes : la forme sublinguale liquide (solutions à déposer sous la langue, STALORAL®) et la forme sublinguale solide (comprimés à dissolution rapide à déposer sous la langue, ORALAIR®). En 2015, le chiffre d'affaires tirés de cette ligne de produits est inférieur aux prévisions, en raison du rappel de produits.
- ii. Afin de mieux répondre aux besoins de chaque patient, le Groupe offre également une gamme d'extraits allergéniques par voie sous-cutanée du Groupe Greer, les extraits allergéniques absorbés sur phosphate de calcium avec PHOSTAL®, ou sur hydroxyde d'aluminium avec ALUSTAL® ainsi que la gamme venins d'hyménoptères avec ALYOSTAL venins® et ALBEY®, traitements de référence dans l'allergie aux venins d'hyménoptères (l'immunothérapie allergénique est un traitement particulièrement efficace de l'allergie aux venins d'hyménoptères, allergie comportant un risque mortel).
- iii. Le Groupe propose également des dispositifs de test cutané qui permettent d'identifier l'allergène ou les allergènes qui sont responsables de l'allergie, des diluants stériles et des flacons vides stériles, des seringues et d'autres produits officinaux.

iv. Le Groupe propose des produits et des services aux dermatologues vétérinaires et aux laboratoires de référence du marché américain, ainsi qu'aux distributeurs non américains. Les extraits en vrac représentent la majorité des ventes réalisés auprès de ces clients, les produits auxiliaires, comme les flacons vides stériles, sont également du nombre. Le Groupe offre également des composants d'essai d'immuno-absorption enzymatique (ELISA) et des services de prescription.

Aucun client du Groupe ne représente un chiffre d'affaires supérieur à 5% des ventes du Groupe.

#### Les chiffres d'affaires ventilés par zone géographique :

En milliers d'euros	2015	%	2014	%
Europe du Sud <sup>(1)</sup>	16 016	20	–	–
Europe du Nord et centrale <sup>(2)</sup>	9 918	12	–	–
Marchés internationaux	3 747	5	–	–
États-Unis	52 067	64	–	–
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>81 748</b>	<b>100</b>	–	–

(1) Portugal, Espagne, France, Italie.

(2) Grèce et Suisse comprises.

### 2.10 Événements postérieurs à la période de reporting

Le 1<sup>er</sup> février 2016, le Groupe a annoncé la reprise de la production et de la distribution de ORALAIR®, ACTAIR® et ALYOSTAL®, suite à la suspension temporaire des activités du site de production de Stallergenes SAS à Antony, en France.

Le 10 mars 2016, le Groupe a annoncé avoir reçu l'autorisation de reprendre la production de ses Allergènes Préparés Spécialement pour un seul Individu, dont les produits STALORAL®.

Pour obtenir de plus amples précisions sur la suspension temporaire des activités et sur la reprise de la production et de la distribution, se reporter aux pages 12 et 13 du Rapport stratégique.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre événement significatif postérieur à la clôture à la date d'arrêté des comptes consolidés 2015 par le Conseil d'Administration du 26 avril 2016.

## 3. NOTES RELATIVES AU BILAN

### 3.1 Écarts d'acquisition

En milliers d'euros	Valeur brute	Pertes de valeur	Écarts d'acquisition nets
<b>Lors de la constitution</b>	–	–	–
<b>31 décembre 2014</b>	–	–	–
Augmentations	205 401	–	205 401
Écarts de conversion	5 444	–	5 444
<b>31 décembre 2015</b>	<b>210 845</b>	–	<b>210 845</b>

Au cours de l'année, le Groupe a réalisé l'acquisition de Stallergenes Greer Holdings Inc. et la fusion avec Stallergenes SA, lesquelles se sont soldées par la comptabilisation d'un écart d'acquisition de 205 401 K€. Cet écart d'acquisition découle principalement d'acquisitions précédentes réalisées par le Groupe Stallergenes Greer Holdings Inc. Cet écart d'acquisition a été affecté à deux unités génératrices de trésorerie (UGT), lesquelles ont été définies comme suit : UGT États-Unis et UGT Europe et du reste du monde.

La valeur comptable des écarts d'acquisition, convertie aux taux de change de fin d'exercice, est allouée aux UGT suivantes :

En milliers d'euros	2015	2014
États-Unis	173 812	–
Europe et reste du monde	37 033	–
<b>Total</b>	<b>210 845</b>	–

Conformément à la norme IAS 36, le Groupe procède à des tests annuels de dépréciation des écarts d'acquisition en comparant la valeur d'utilité ou la juste valeur diminuée des coûts de cession des UGT auxquelles ont été affectés les écarts d'acquisition et leur valeur comptable (actif net et écart d'acquisition). La valeur d'utilité ou la juste valeur de chaque UGT est calculée sur la base de la valeur nette actualisée des flux de trésorerie après impôt prévus et ajustés en fonction du risque, plus une valeur terminale. Si le Groupe avait utilisé un taux d'actualisation avant impôt lors de son évaluation des flux de trésorerie avant impôt, il n'y aurait eu aucune différence significative.

Le taux d'actualisation utilisé par le Groupe conformément aux évaluations validées par les tiers compétents lors des récents processus d'acquisition et de fusion, qui a récemment eu lieu est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Les détails relatifs aux modèles de flux de trésorerie actualisés utilisés lors des tests de dépréciation pour les États-Unis ainsi que pour l'Europe et le reste du monde sont les suivants :

Fondement de l'évaluation	Valeur d'utilité (Europe et reste du monde) et juste valeur diminuée des coûts de cession (États-Unis)		
<b>Hypothèses principales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Prévisions de croissance des ventes</li> <li>– Marge de l'EBITDA</li> <li>– Taux de croissance à l'infini</li> <li>– Taux d'actualisation</li> <li>– Taux d'imposition</li> </ul>		
<b>Période de projection des flux de trésorerie</b>	5 et 10 ans		
<b>Détermination des hypothèses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les prévisions de croissance des ventes se fondent sur des informations internes et externes disponibles sur le marché.</li> <li>– La marge de l'EBITDA reflète l'expérience passée ajustée pour tenir compte des changements futurs.</li> <li>– Le taux de croissance à l'infini se fonde sur les estimations de la direction concernant les taux de croissance à long terme de chaque UGT.</li> <li>– Le taux d'actualisation se fonde sur des évaluations qui ont fait l'objet d'une vérification externe et qui ont été ajustées pour tenir compte du risque.</li> <li>– Les taux d'imposition se fondent sur les taux d'imposition qui sont actuellement en vigueur dans chacun des territoires d'imposition.</li> </ul>		
<b>Taux de croissance à l'infini et taux d'actualisation</b>		Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation
	États-Unis	2,5%	10,1%
	Europe et reste du monde	1,5%	10,1%

Le Groupe s'appuie généralement sur un business plan à cinq ans pour réaliser ses tests de dépréciations. Toutefois, les prévisions de flux de trésorerie sur dix ans ont été utilisés pour évaluer la valeur d'utilité de l'UGT États-Unis afin de prendre en compte la croissance prévue des ventes d'ORALAIR® suite à son lancement en 2014 et de la nature à long terme du modèle d'activité. Si un plan à cinq ans avait été utilisé, aucune dépréciation n'aurait été comptabilisée.

Les analyses de sensibilité ont été effectuées sur les tests de dépréciation considérant l'écart dans quelques paramètres de calcul :

- sensibilité sur la croissance des ventes : le chiffre d'affaires a été réduit de 5% et de 10% ou certaines sources de revenu ont été éliminées des prévisions ;
- sensibilité sur le taux de croissance à l'infini : le taux de croissance a été diminué de 1% et 1,5% ;
- sensibilité sur le taux d'actualisation : le taux d'actualisation a été augmenté à 14%.

Dans chacune des situations, les évaluations démontrent la présence d'une marge suffisante pour garantir que tout changement raisonnable des principales hypothèses n'entraînerait pas une perte de valeur de l'écart d'acquisition.

Par conséquent, aucune dépréciation n'a été constatée sur les écarts d'acquisition au titre de l'exercice 2015 (2014 : N/A).

### 3.2 Autres immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Autorisation de mise sur le marché	Licences, marques et brevets	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles*	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Total des immobilisations incorporelles
Valeur brute lors de la constitution	–	–	–	–	–	–	–
Valeur brute au 31 décembre 2014	–	–	–	–	–	–	–
Variation de périmètre	661	35 891	23 366	79 426	–	12 876	152 220
Acquisitions	–	–	1 977	–	73	2 405	4 455
Cessions et autres diminutions	–	–	–	(4 518)	(73)	(303)	(4 894)
Virement de poste à poste	–	–	11 762	–	–	(11 762)	–
Écarts de conversion	–	834	14	2 447	–	–	3 295
<b>Valeur brute au 31 décembre 2015</b>	<b>661</b>	<b>36 725</b>	<b>37 119</b>	<b>77 355</b>	<b>–</b>	<b>3 216</b>	<b>155 076</b>
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2014	–	–	–	–	–	–	–
Variation de périmètre	(627)	(12 517)	(17 933)	(14 686)	–	–	(45 763)
Dotations aux amortissements	(16)	(1 899)	(1 451)	(4 515)	–	–	(7 881)
Reprise sur cessions	–	–	–	877	–	–	877
Écarts de conversion	–	(200)	(4)	(488)	–	–	(692)
Dépréciations nettes de reprise	–	–	–	99	–	–	99
<b>Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2015</b>	<b>(643)</b>	<b>(14 616)</b>	<b>(19 388)</b>	<b>(18 713)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(53 360)</b>
Valeur nette lors de la constitution	–	–	–	–	–	–	–
Valeur nette au 31 décembre 2014	–	–	–	–	–	–	–
<b>Valeur nette au 31 décembre 2015</b>	<b>18</b>	<b>22 109</b>	<b>17 731</b>	<b>58 642</b>	<b>–</b>	<b>3 216</b>	<b>101 716</b>

\* Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement un fichier client, ainsi qu'une marque et un nom commercial acquis par le groupe Stallergenes Greer Holdings Inc. préalablement à son acquisition par le Groupe le 8 mai 2015.

### 3.3 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Terrains et constructions	Agencements et installations	Matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	Total immobilisations corporelles
Valeur brute lors de la constitution	-	-	-	-	-	-	-
Valeur brute au 31 décembre 2014	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	30 973	6 863	56 998	41 776	-	9 513	146 123
Acquisitions	2 360	54	1 754	1 464	-	3 957	9 589
Cessions et autres diminutions	-	-	(12)	(261)	-	(2)	(275)
Virement de poste à poste	-	-	-	22	-	(22)	-
Écarts de conversion	226	5	368	84	-	107	790
<b>Valeur brute au 31 décembre 2015</b>	<b>33 559</b>	<b>6 922</b>	<b>59 108</b>	<b>43 085</b>	<b>-</b>	<b>13 553</b>	<b>156 227</b>
Amortissements cumulés lors de la constitution	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2014	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	(8 339)	(1 477)	(36 812)	(26 389)	-	-	(73 017)
Dotations aux amortissements	(392)	(127)	(2 902)	(1 590)	-	-	(5 011)
Reprises sur cessions	-	-	3	30	-	-	33
Écarts de conversion	(3)	(2)	(148)	(20)	-	-	(173)
<b>Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2015</b>	<b>(8 734)</b>	<b>(1 606)</b>	<b>(39 859)</b>	<b>(27 969)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(78 168)</b>
Valeur nette lors de la constitution	-	-	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31 décembre 2014	-	-	-	-	-	-	-
<b>Valeur nette au 31 décembre 2015</b>	<b>24 825</b>	<b>5 316</b>	<b>19 249</b>	<b>15 116</b>	<b>-</b>	<b>13 553</b>	<b>78 059</b>

Les immobilisations corporelles ne comprennent aucun actif en location.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée en 2014, ni en 2015.

### 3.4 Actifs financiers non courants

En milliers d'euros	Prêts et créances non courants	Actifs financiers disponibles à la vente	Total actifs financiers non courants
Valeur brute au 31 décembre 2014	–	–	–
Variation de périmètre	1 244	18 839	20 083
Acquisitions	3 247	–	3 247
Cessions et autres diminutions	(1 740)	–	(1 740)
Juste valeur	–	(1 766)	(1 766)
Écarts de conversion	11	–	11
<b>Valeur brute au 31 décembre 2015</b>	<b>2 762</b>	<b>17 073</b>	<b>19 835</b>

Les actifs financiers disponibles à la vente correspondent aux 257 000 actions de la société DBV Technologies (société cotée) acquises le 15 octobre 2013 par Stallergenes SA pour un montant de 1 999 38 € et transférées à Stallergenes Greer plc au moment de la fusion. La juste valeur de niveau 1 de ces actions au 31 décembre 2015 s'établit à 17 072 510 €.

### 3.5 Actifs et passifs d'impôts différés

Les variations d'impôts différés actifs et passifs au cours de l'exercice sont présentées ci-après. Les impôts différés actifs et passifs ne sont compensés que lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compensation et qu'il y a une intention de régler les soldes.

En milliers d'euros	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs
<b>Lors de la constitution</b>	–	–
<b>31 décembre 2014</b>	–	–
Variation comptabilisée dans le compte de résultat	(2 837)	(16 169)
Impôt différé constaté dans les autres éléments du résultat global	–	(233)
Variation de périmètre	7 122	40 976
Écarts de conversion	162	894
Autres	–	224
<b>31 décembre 2015</b>	<b>4 447</b>	<b>25 692</b>
En milliers d'euros	<b>31 décembre 2015</b>	31 décembre 2014
Provisions pour retraites et autres avantages	337	–
Juste valeur des actifs disponibles à la vente	(5 190)	–
Déficits reportables	8 308	–
Différences temporaires	(22 291)	–
Autres	(2 408)	–
<b>Total des impôts différés actifs/ (passifs) nets</b>	<b>(21 244)</b>	–

Les impôts différés passifs nets de 22 291 € sur différences temporaires correspondent principalement aux impôts différés passifs sur immobilisables corporelles et incorporelles, compensées par les impôts différés actifs sur les stocks et changes à payer de Greer Laboratories Inc.

Le montant des impôts différés actifs non reconnus par le Groupe au 31 décembre 2015 s'élève à 2 158 288 €, dont 1 242 345 € sont liés à des différences temporaires et 915 943 € à des pertes reportables. Les impôts différés actifs sur différences temporaires ou déficits reportables sont reconnus dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice fiscal imposable futur est probable.

### 3.6 Stocks

En milliers d'euros	Matières premières	Marchandises	En cours	Produits finis	Total Stocks
Valeur nette au 31 décembre 2014	–	–	–	–	–
Valeur nette au 31 décembre 2015	<b>27 623</b>	<b>5 732</b>	<b>14 045</b>	<b>11 962</b>	<b>59 362</b>

Les matières premières comprises dans les coûts de production sont indiquées à la note 4.1.

La dépréciation des stocks au cours de l'année s'élevait à 5 millions d'euros, principalement liée à des produits périmés.

### 3.7 Créances clients

En milliers d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Valeur brute	31 830	–
Provision	(2 161)	–
Valeur nette	<b>29 669</b>	–

en milliers d'euros	Créances clients non échues	Créances échues < 3 mois	Créances échues > 3 mois et < 1 an	Créances échues < 1 an	Total créances échues	Total créances clients brutes	Provision	Total créances clients nettes
Valeur brute fin 2015	<b>10 841</b>	<b>18 752</b>	<b>1 730</b>	<b>507</b>	<b>20 989</b>	<b>31 830</b>	<b>(2 161)</b>	<b>29 669</b>
soit en nombre de jours de CA	48	83	8	2	92	140	(10)	131
Valeur brute fin 2014	–	–	–	–	–	–	–	–
soit en nombre de jours de CA	–	–	–	–	–	–	–	–

La juste valeur des créances clients et autres débiteurs correspond à leur valeur comptable.

### 3.8 Autres actifs courants

En milliers d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Créances fiscales (hors impôt sur les bénéfices) et sociales	9 940	2
Charges constatées d'avance	2 999	1
Autres créances	1 095	–
Total	<b>14 034</b>	<b>3</b>

### 3.9 Trésorerie et emprunts

En milliers d'euros	Plus de cinq ans	De un à cinq ans	Moins d'un an	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Équivalents de trésorerie	–	–	29 237	29 237	–
Trésorerie	–	–	120 946	120 946	58
<b>Trésorerie et équivalents (A)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>150 183</b>	<b>150 183</b>	58
Concours bancaires courants	–	–	371	371	–
Emprunts	–	–	17 298	17 298	–
<b>Total emprunts (B)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>17 669</b>	<b>17 669</b>	–
<b>TRÉSORERIE NETTE (A) – (B)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>132 451</b>	<b>132 514</b>	58

Les emprunts du Groupe pour un montant de 17 669K€ correspondent à un prêt à terme auprès d'une banque aux États-Unis. Une convention de crédit a été conclue par le Groupe Stallergenes Greer Holdings Inc. le 20 décembre 2013 et prévoit un prêt à terme ainsi qu'une facilité de crédit. La convention de crédit est garantie par la quasi-totalité des actifs du Groupe Stallergenes Greer Holdings Inc.

Le montant initial du principal du prêt à terme s'élevait à 10 M\$. Le 2 janvier 2015, le Groupe Ares Allergy Holdings Inc. a contracté un emprunt supplémentaire de 10 M\$. Le Groupe doit rembourser 714 K\$ USD par trimestre en paiement du principal auxquels s'ajoutent les intérêts sur la base du taux interbancaire pratiqué à Londres (LIBOR) à un mois plus une marge de 2,25% par an (2,75% en décembre 2015). Au cours de la période le remboursement du principal a été réalisé dans son intégralité à hauteur de 2 142K\$ USD ou 1 936K\$ USD. Les paiements requis ont débuté le 31 mars 2014. Le prêt, à terme arrivera à échéance le 15 janvier 2019. Dans le cadre de l'accord de crédit, le Groupe dispose d'une option d'emprunt allant jusqu'à un montant principal cumulé à terme de 25 M\$ USD.

La facilité de crédit renouvelable ouvre droit à des prêts ou des lettres de crédit jusqu'à 20 M\$ USD et arrive à échéance le 13 janvier 2017. Les intérêts sont payables trimestriellement sur la base du taux LIBOR à un mois plus une marge de 2,00% par an. Au 31 décembre 2015, le Groupe avait tiré 6 364 K\$ USD sur cette ligne de crédit et n'avait aucune lettre de crédit en cours. La facilité de crédit renouvelable prévoit des commissions de non utilisation à hauteur de 0,25%.

L'accord de crédit contient certaines clauses quantitatives relatives à la couverture de la dette et à la valeur nette. En outre, les accords comprennent certaines restrictions qui, notamment, limitent la somme des dépenses d'investissement du Groupe Stallergenes Greer Holdings Inc.

Au 31 décembre 2015, le Groupe détenait également des concours bancaires courants pour un montant total de 371 k €, correspondant à de simples facilités de caisse auprès de banques.

Les notations des institutions dans lesquelles le Groupe détient des espèces et des dépôts à court terme se détaillent comme suit :

	En milliers d'euros
Trésorerie et équivalents de trésorerie	
A1	52 170
A2	33 030
AA2	34 590
AA3	17 071
BA2	1 974
Banque privée non cotée	6 225
Divers-BB+	5123
<b>Total</b>	<b>150 183</b>

### 3.10 Capital social et primes d'émission

En milliers d'euros	Nombre d'actions (en milliers)*	Actions ordinaires	Primes d'émission
<b>Lors de la constitution</b>	–	–	–
Capital social émis	75	75	–
<b>31 décembre 2014</b>	75	75	–
Actions émises lors de l'acquisition des filiales	5 658	5 658	–
Actions émises lors de la fusion	14 033	14 033	–
Levées d'options	22	22	539
<b>31 décembre 2015</b>	<b>19 788</b>	<b>19 788</b>	<b>539</b>

\* Ce poste inclut 91 000 actions propres au 31 décembre 2015.

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Toutes les actions de la Société sont classées en capitaux propres.

Les actions ordinaires bénéficient de l'ensemble des droits de vote et donnent droit à la distribution de dividendes ou autres distributions de capital (y compris en cas de liquidation). Les actions ordinaires ne confèrent pas de droits de rachat. À l'assemblée générale de la Société, en cas de vote à main levée, tous les membres présents en personne ou par procuration ont une voix, et en cas de scrutin, tous les membres présents en personne ou par procuration ont une voix par action qu'ils détiennent ou pour laquelle ils ont une procuration.

Les droits de vote attachés à une action ne peuvent pas être exercés à une Assemblée Générale, en cas d'ajournement d'une Assemblée Générale ou en cas de scrutin demandé au cours d'une assemblée ou lié à une telle assemblée si tous les montants dus à la Société pour ces actions n'ont pas été acquittés.

#### a) Mouvements du capital social au cours de la période entre la constitution de la société et le 31 décembre 2014

Le 6 décembre 2013, la Société a été constituée par Ares Life Sciences LP, société mère d'Ares Life Sciences I SARL, avec 25 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD chacune. Le 19 mars 2014, le capital social initial de 25 000 actions ordinaires de 1 USD chacune a été converti en 25 000 actions ordinaires de 0,7293 €, puis divisé en 182 325 actions ordinaires de 0,1 € chacune. Ares Lifes Sciences L.P. s'est vu émettre 567 675 actions ordinaires supplémentaires de 0,1€ chacune.

Le nombre total d'actions ainsi émises, soit 750 000 actions ordinaires de 0,1 € chacune, a été converti en 75 000 actions de 1 € chacune dans le capital social de la Société. L'intégralité du capital social était libérée au 31 décembre 2014.

#### b) Mouvements du capital social au cours de la période close le 31 décembre 2015

Le 12 mai 2015, la Société a émis des actions d'une valeur nominale de 5 658 440 € (5 658 440 actions ordinaires de 1 € chacune) pour sa société mère immédiate, Ares Life Sciences I SARL., en contrepartie du capital social total (direct et indirect) émis de Stallergenes Greer Holdings Inc. et de Finares Holdings AG ; 541 166 652 € ont également été comptabilisés en primes d'émission. Le 3 juin 2015, la Société a mis en œuvre une réduction de capital par laquelle l'intégralité de la prime d'émission (541 166 652 €) a été annulée et transférée vers les réserves.

Le 3 juillet 2015, la Société a racheté 60 670 actions ordinaires à Ares Life Sciences I SARL pour 1 €. Ces actions sont autodétenues par la Société.

Le 8 septembre 2015, le Groupe a finalisé une fusion transfrontalière avec le Groupe Stallergenes SA. Le rapport d'échange des actions prévoyait l'émission d'une nouvelle action Stallergenes Greer plc par action Stallergenes SA existante (à l'exclusion des actions propres). La valeur nominale des nouvelles actions émises par le Groupe dans le cadre de la fusion était de 14 032 113 € (14 032 113 actions ordinaires de 1 € chacune).

Durant la période suivant la fusion avec le Groupe Stallergenes SA et le 31 décembre 2015, des options d'action ont été exercées par les employés pour un montant de 560 780 €. Par conséquent, 22 000 € (22 000 actions ordinaires de 1 € chacune) ont été portés au capital social, et le solde de 538 780 € a été comptabilisé en primes d'émission.

Au cours de la période, le Groupe a conclu un contrat de liquidité avec un teneur de marché pour qu'il négocie sur les marchés pour le compte du Groupe afin de promouvoir des transactions régulières et liquides sur les actions de la Société et d'éviter des fluctuations de cours non justifiées par la tendance du marché. Le Groupe a créé un compte de liquidité de 2 000 000 € pour doter ce contrat de liquidité. Depuis la cotation, un achat net de 29 918 actions a été enregistré en vertu de ce contrat au prix de 1 105 105 €. Les actions détenues au titre du contrat de liquidité ne sont pas assorties de droits de vote ni ne reçoivent de dividendes.

### 3.11 Provisions

en milliers d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Provisions pour retraites et autres avantages	5 333	–
Provisions pour litiges	–	–
Provisions pour restructuration	–	–
Autres provisions pour risques	614	–
Autres provisions pour charges	144	–
<b>Provisions non courantes</b>	<b>6 091</b>	–
Provisions pour litiges	–	–
Autres provisions pour risques	4 922	–
Autres provisions pour charges	–	–
<b>Provisions courantes</b>	<b>4 922</b>	–
<b>Total provisions</b>	<b>11 014</b>	–

Les autres provisions pour risques de 4,9 millions d'euros comprennent des provisions relatives aux salariés pour un montant de 1,9 millions d'euros. Elles incluent également des provisions supplémentaires pour risques liés aux frais externes relatif au rappel des produits pour un montant de 2,8 millions d'euros. Ce montant est une estimation des honoraires, qui s'ajoute aux 2,7 millions d'euros de charges déjà comptabilisés dans les dettes fournisseurs. Le total des frais juridiques externes et des honoraires relatif au rappel des produits est donc estimé à 5,5 millions d'euros. Pour connaître les autres dépenses liées au rappel, se reporter à la note 3.13.

Les autres provisions liées au rappel des produits comprennent la part non acquittée des frais juridiques, réglementaires et autres frais externes liés à l'interruption temporaire de la production et au rappel des produits. Les hypothèses clés tournent autour du niveau de responsabilité civile de la société et de l'ampleur des amendes qui peuvent être imposées. L'estimation se fonde sur des avis d'experts juridiques et réglementaires. La provision n'a pas été actualisée dans la mesure où la direction prévoit que la plupart des créances et engagements seront encourus sur l'exercice 2016.

Les charges correspondant à l'acquisition de droits sur les provisions pour retraite et autres avantages sont comptabilisées dans les « Autres frais généraux », voir note 4.2.

Les pertes et gains actuariels sont dus à la modification des règles légales de calcul des indemnités, au changement de tables de mortalité et aux variations de taux d'actualisation.

en milliers d'euros	Provisions pour retraites et autres avantages	Provisions pour litiges	Provisions pour restructuration	Autres provisions pour risque	Autres provisions pour charges	Total provisions
Lors de la constitution de la société	–	–	–	–	–	–
31 décembre 2014	–	–	–	–	–	–
Dotations	1 009	–	–	3 552	–	4 561
Reprises de provisions utilisées	(2 882)	–	–	(1 050)	–	(3 932)
Virement de poste à poste	–	–	–	–	141	141
Pertes et gains actuariels comptabilisés dans d'autres résultats globaux	1 878	–	–	–	–	1 878
Écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	15	–	–	(13)	–	2
Autres mouvements	5 314	–	–	3 047	3	8 364
<b>31 décembre 2015</b>	<b>5 333</b>	–	–	<b>5 536</b>	<b>144</b>	<b>11 014</b>

### 3.12 Avantages postérieurs à l'emploi

#### Régimes de retraite à prestations définies

Suite à l'opération de fusion, le Groupe utilise trois régimes de retraite à prestations définies pour la France, la Suisse et l'Italie. Ces régimes de retraite ont été regroupés pour les besoins de ces informations financières.

Un régime de retraite à prestations définies est un régime de prestations postérieur à l'emploi qui diffère du régime à cotisations définies. L'obligation nette du Groupe vis-à-vis des régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi se calcule séparément pour chaque plan en estimant le montant des prestations futures auxquelles les employés ont droit en échange du travail accompli au cours des périodes actuelle et passée ; le montant de ces prestations est actualisé afin de déterminer leur valeur présente, à laquelle on déduit la juste valeur de la part des actifs de couverture (au cours d'achat). Le Groupe détermine les intérêts nets sur l'actif/passif des prestations nettes définies pour la période en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour mesurer l'obligation de prestation définie en début d'exercice au passif/ (actif) des prestations nettes définies.

Le taux d'actualisation est le rendement, à la date de reporting, des titres de dette notés au moins AA, dont les dates de maturité approchent le terme des obligations du Groupe et qui sont libellés dans la devise dans laquelle les indemnités sont censées être versées.

Les réévaluations des régimes de retraite à prestations définies tiennent compte des pertes et gains actuariels, du rendement des actifs du régime (hors intérêts) et de l'effet de plafond de l'actif (le cas échéant, hors intérêts). Le Groupe les comptabilise immédiatement dans les autres éléments du résultat global et toutes les autres charges liées aux régimes de retraite à prestations définies sont comptabilisées au compte de résultat en frais de personnel.

Le calcul des engagements de retraites à prestations définies est réalisé par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque le calcul aboutit à un profit pour le Groupe, l'actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des actifs disponibles sous la forme de remboursements futurs éventuels résultant du plan ou de réductions futures des contributions et prend en compte l'effet éventuel d'exigence minimale de financement.

La valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies ont évoluées comme suit au cours de l'exercice :

en milliers d'euros	Dette actuarielle	Actifs de couverture	Provision au bilan
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	-	-	-
Variation de périmètre	16 022	(10 233)	5 789
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 223	-	1 233
Coûts financiers (effet d'actualisation)	247	15	262
Rendement réel de fonds	-	(339)	(339)
Prestations payées	(13)	(125)	(137)
Cotisations de l'employeur	74	(223)	(149)
Pertes et gains actuariels liés aux changements d'hypothèses démographiques	(431)	-	(431)
Pertes et gains actuariels liés aux changements d'hypothèses financières	(335)	-	(335)
Pertes et gains actuariels liés à l'expérience	(102)	(27)	(128)
Réductions/liquidations de régime	(421)	-	(421)
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>16 264</b>	<b>(10 931)</b>	<b>5 333</b>

Le Groupe réalise avec l'aide d'actuaire externes une révision annuelle de ses obligations en matières régimes de retraites de prestations définies, d'où il découle que l'impact total des gains et pertes de la réévaluation à compter du 1er janvier 2015 pour les régimes de retraite privé acquis lors de la fusion avec Stallergenes SA a été enregistré dans les comptes de la période. La valeur des engagements acquis lors du regroupement d'entreprise est basée sur l'évaluation actuarielle réalisée le 31 décembre 2014.

Les calculs actuariels intègrent les hypothèses suivantes :

- une hypothèse de départ à la retraite de 63 ans pour les non cadres et de 65 ans pour les cadres;
- des hausses de salaire attendues de 2 à 2,75%;
- un taux d'inflation compris entre 1 et 2%; et
- un taux d'actualisation compris entre 0,9 et 2%.

Le nombre d'années d'espérance de vie à l'âge de la retraite (hommes et femmes) est tiré de la table de mortalité de l'INSEE TD/TV 2011-2013 et de BCG 2010 GT. En France, l'espérance de vie moyenne supposée pour une personne prenant sa retraite à 60 ans est de 22,7 années pour un homme et de 27,3 années pour une femme.

L'analyse de sensibilité se fonde sur un changement d'une hypothèse, toutes les autres hypothèses demeurant constantes. En pratique, cela a peu de chance de se produire et un changement dans certaines des hypothèses est susceptible d'entraîner un changement dans les autres hypothèses retenues. L'analyse de sensibilité des régimes de retraite et autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi montre qu'une réduction de 0,25% du taux d'actualisation aboutirait à une hausse d'environ 338 K€ des engagements pour la France.

### Régimes de retraite à cotisations définies

Un régime de retraite à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi dans lequel l'entreprise verse un montant fixe de cotisations à une caisse distincte sans obligation légale ou implicite de verser des montants supplémentaires. Les obligations de cotisations des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées en tant que charges dans le compte de résultat des périodes au cours desquelles les services sont rendus par les employés.

Le coût associé aux régimes de retraite à cotisations définies pour l'exercice est détaillé à la note 4.4.

### 3.13 Autres passifs courants

en milliers d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dettes sur immobilisations	5 500	–
Provision pour rappel de produits	24 736	–
Dettes sociales	20 157	–
Dettes fiscales	4 026	–
Produits constatés d'avance et charges à payer <sup>(1)</sup>	7 824	–
<b>Total</b>	<b>62 243</b>	–

(1) Les produits constatés d'avance correspondent uniquement aux revenus différés des paiements d'étape des contrats Shionogi.

Les provisions pour rappel de produits d'un montant de 24 736 K€ reflètent la meilleure estimation par la direction de la diminution du chiffre d'affaires de 2015, qui est la résultante directe du rappel des produits et de l'interruption temporaire de la production et de la distribution sur le site d'Antony. Cette provision est calculée sur le volume des produits retournés par les clients et de certaines hypothèses clés autour de l'obligation contractuelle et légale que la Société peut avoir vis-à-vis de ses clients ayant retourné des produits. Il existe une incertitude inhérente à ce calcul en raison de la proximité temporelle de ce rappel de produits avec la date de fin d'exercice, dans la mesure où le Groupe continue de traiter et d'évaluer les produits retournés. Des négociations avec les clients sont également en cours. Cette incertitude ne sera levée qu'au terme des négociations avec les clients. Le Groupe prévoit que cette incertitude sera levée et la provision utilisée au cours de l'année 2016. À ce titre, le montant de la provision n'a pas été actualisé. Les coûts externes liés au rappel de produits sont détaillés dans la note 3.11.

## 4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1 Compte de résultat opérationnel par nature de charge

en milliers d'euros	2015	2014
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>81 748</b>	–
Autres revenus	74	–
Autres produits de l'activité	1 301	–
Consommation de matières premières	(20 984)	–
Frais de personnel	(45 275)	–
Charges externes	(48 443)	–
Amortissements	(12 892)	–
Provisions	99	–
Contrats de location simple	(2 978)	–
Autres charges et produits	(26 513)	–
<b>Total des charges</b>	<b>(156 986)</b>	–
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(73 863)</b>	–

Les coûts de transformation s'analysent comme suit :

en milliers d'euros	2015	2014
Frais de personnel	(1 256)	–
Charges externes	(7 955)	–
<b>Total des coûts de transformation</b>	<b>(9 211)</b>	–

Les « coûts de transformation » de 9,2 millions d'euros figurant dans le compte de résultat regroupent principalement les coûts de l'opération de fusion avec Stallergenes SA engagés au cours de l'année. Ces coûts incluent les honoraires, les conseils juridiques, fiscaux et comptables et autres prestations associées à l'opération. Aucun coût relatif à cette opération n'était comptabilisé par la Société sur l'exercice 2014.

#### 4.2 Produits liés à la Recherche et Développement

en milliers d'euros	2015	2014
Crédit d'impôt recherche	2 106	–
Revenu du contrat Shionogi & Co. Ltd	(882)	–
Autre produit liés à la R&D	77	–
<b>Produit lié à la R&amp;D</b>	<b>1 301</b>	–

Sur la période, le produit constaté au titre du contrat avec Shionogi & Co. Ltd a été contrepassé pour garantir que les produits restant à constater sur le projet seraient comptabilisés sur la durée du contrat. Le solde acquis à la fusion avec Stallergenes SA était de 1 151 000 euros et, suite à la contrepassation de 882 000 euros, le solde de clôture au 31 décembre 2015 s'établissait à 2 033 000 euros.

#### 4.3 Rémunération des auditeurs

**Au cours de l'exercice, le Groupe (filiales comprises) a bénéficié des services suivants de la part des auditeurs de la Société :**

	2015 en milliers d'euros	2014 en milliers d'euros
Honoraires dus aux auditeurs de la Société et à leurs collaborateurs pour le contrôle des comptes de la société mère et des états financiers consolidés :	423	19
Honoraires dus aux auditeurs de la Société et à leurs collaborateurs relatifs à d'autres services :		
Contrôle des comptes des filiales :	323	–
Autres diligences (incluses dans les coûts de transformation) :	872	–
Autres prestations	27	–
<b>Total de la rémunération des auditeurs</b>	<b>1 645</b>	19

#### 4.4 Salariés et administrateurs

##### a) Frais de personnel

Il convient de noter que les frais de personnel englobent ceux des administrateurs dirigeants :

en milliers d'euros	2015	2014
Salaires, y compris les coûts de restructuration et autres indemnités de fin de contrat	(33 578)	–
Charges sociales	(10 614)	–
Stocks options et actions gratuites octroyées aux administrateurs et salariés	(195)	–
Coûts des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	(888)	–
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>(45 275)</b>	–

##### Frais de personnel par département

en milliers d'euros	2015	2014
Production	(11 600)	–
Distribution	(3 246)	–
Frais commerciaux	(11 927)	–
Administration	(9 708)	–
Recherche et Développement	(5 839)	–
Siège	(1 699)	–
Coût de transformation	(1 256)	–
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>(45 275)</b>	–

##### b) Nombre moyen de salariés

	2015	2014
Production	236	–
Distribution	64	–
Ventes et marketing	148	–
Administration	61	–
Recherche et Développement	82	–
<b>Nombre moyen de salariés (administrateurs dirigeants compris)</b>	<b>591</b>	–

Le tableau ci-dessus indique l'effectif moyen du Groupe au cours de l'exercice, mais en raison du rachat de Stallergenes Greer Holdings Inc. le 12 mai 2015 et de la fusion avec Stallergenes SA le 8 septembre 2015, cet effectif moyen ne reflète pas la taille du groupe combiné observée sur une période de 12 mois. Par conséquent, le tableau ci-dessous présente l'effectif moyen combiné calculé sur la période au cours de laquelle les deux entités faisaient partie du Groupe (en d'autres termes, l'effectif de Stallergenes Greer Holdings Inc. a été comptabilisé sur huit mois et celui de Stallergenes SA sur quatre mois) :

	2015	2014
Production	512	–
Distribution	153	–
Ventes et marketing	348	–
Administration	153	–
Recherche et Développement	229	–
<b>Effectif moyen combiné (administrateurs dirigeants compris) :</b>	<b>1 395</b>	–

**c) Rémunérations des administrateurs**

Les rémunérations des administrateurs ont été les suivantes :

	<b>2015</b> en milliers d'euros	2014 en milliers d'euros
Rémunérations cumulés	<b>1 161</b>	–

Aucun montant n'a été comptabilisé au titre de plans d'intéressement à long terme ou d'avantages postérieurs à l'emploi.

Au cours de la période du 1er janvier au 21 juillet 2015, les administrateurs et autres postes clés de la direction ont été rémunérés par des entreprises affiliées de l'associé/gestionnaire de fonds d'Ares Life Sciences L.P. Il en découle que le Groupe n'a eu à assumer aucun coût relatif à ces services. Ces administrateurs ont donné leur démission le 21 juillet 2015.

**Administrateur percevant la rémunération la plus élevée**

La rémunération de l'administrateur le mieux payé se présente comme suit :

	<b>2015</b> en milliers d'euros	2014 en milliers d'euros
Montant total des rémunérations	<b>809</b>	–
Cotisations de la Société à un régime de retraite à cotisations définies	<b>8</b>	–
<b>Total</b>	<b>817</b>	–

**4.5 Participations dans des sociétés mises en équivalence**

Le tableau suivant indique le total de l'actif, du passif et des capitaux propres des sociétés mises en équivalence, ainsi que la quote part du Groupe dans le résultat net de ces sociétés :

en milliers d'euros	<b>31 décembre</b> <b>2015</b>	31 décembre 2014
Total de l'actif	<b>1 508</b>	–
Passif (hors capitaux propres)	<b>2 074</b>	–
Capitaux propres	<b>(566)</b>	–
<b>Résultat net – Groupe</b>	<b>(27)</b>	–

Au 31 décembre 2015, la participation dans des sociétés concernent uniquement la joint venture Mobile Chambers GmbH, détenue à 25% par la Société.

## 4.6 Impôt

### a) Ventilation de la charge d'impôt

en milliers d'euros	Résultat opérationnel (RE)	Résultat financier	Résultat net
Résultat avant impôts 2014	(57)	0	(57)
Impôt courant	-	-	-
Impôt différé	-	-	-
Total impôt	-	-	-
Résultat net des sociétés intégrées 2014	(57)	0	(57)
Résultat avant impôts 2015	(73 864)	(280)	(74 143)
Impôt courant	11 463	94	11 557
Impôt différé	13 332	-	13 332
Total impôt	24 795	94	24 889
Résultat net des sociétés intégrées 2015	(49 068)	(186)	(49 255)

### b) Preuve d'impôt

en milliers d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Résultat comptable avant impôt	(74 143)	(57)
Crédit d'impôt recherche	(2 114)	-
Autres différences permanentes	6 747	-
Différences permanentes	4 633	-
Résultat imposable	(69 510)	(57)
Taux d'imposition de la société mère	20,25%	20,25%
Impôt théorique sur résultat comptable	(15 014)	(12)
Impact des différences permanentes ci-dessus	938	-
Différences de taux d'imposition entre la société mère et les filiales	(12 048)	-
Différences liées aux pertes reportables	63	-
Limitation des impôts différés	1 282	-
Autres régularisations d'impôts	(110)	12
Impôt comptabilisé	(24 889)	-
Résultat net des sociétés intégrées	(49 254)	(57)
Taux d'impôt effectif sur résultat comptable	33,5%	0,0%

L'écart de taux d'imposition entre la société mère et les filiales s'explique principalement par le taux d'imposition de 34,43% en France et 35% aux États-Unis. Les différences permanentes concernent essentiellement des dépenses non déductibles incluses dans les coûts de transformation en lien avec le regroupement d'entreprises réalisé par la Société.

## 4.7 Résultat par action

Le calcul du résultat par action est basé sur le résultat net ci-dessous attribuable aux actionnaires ordinaires et au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation :

	2015	2014
Résultat net en milliers d'euros	(49 282)	(57)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	8 058 037	64 423
<b>Résultat de base et dilué par action en centimes d'euro</b>	<b>(612 c)</b>	<b>(88 c)</b>

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation correspond aux actions ordinaires émises diminué du nombre moyen pondéré d'actions autodétenues au cours de l'exercice.

Le résultat de base et dilué par action est calculé sur la base du résultat net de l'exercice imputable aux actionnaires de la société mère. Les actions pouvant être émises au titre des programmes d'options de souscription d'actions gratuites (voir note 5.5) sont susceptibles de diluer le résultat par action à l'avenir, mais ont été exclues du calcul du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires car leur effet aurait été anti-dilutif.

## 5. AUTRES NOTES

### 5.1 Variation du besoin en fonds de roulement

en milliers d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014	(Augmentation) / Diminution 2015	Écarts de conversion	Autres mouvements
Stocks	59 362	–	1 122	766	57 473
Créances clients	29 669	–	5 838	166	23 665
Autres actifs courants	14 006	3	(3 539)	444	17 098
Actifs financiers courants	–	–	(39)	–	39
Dettes fournisseurs	(27 612)	(43)	(6 775)	(129)	(20 665)
Autres passifs courants	(54 709)	–	(14 724)	(9)	(39 976)
<b>BFR opérationnel</b>	<b>20 714</b>	<b>(40)</b>	<b>(18 117)</b>	<b>1 237</b>	<b>37 634</b>
Produits constatés d'avance	(2 033)	–	(882)	–	(1 151)
Fournisseurs d'immobilisations non courant	(5 499)	–	(6 420)	(1)	921
<b>BFR autres</b>	<b>(7 533)</b>	<b>–</b>	<b>(7 302)</b>	<b>(1)</b>	<b>(230)</b>
<b>BFR total</b>	<b>13 182</b>	<b>(40)</b>	<b>(25 419)</b>	<b>1 236</b>	<b>37 404</b>
Stocks	59 362	–	1 122	766	57 473
Créances clients et autres débiteurs	43 675	3	2 261	609	40 801
Fournisseurs et autres créditeurs	(89 885)	(43)	(28 802)	(139)	(60 871)
<b>BFR du bilan pour contrôle</b>	<b>13 182</b>	<b>(40)</b>	<b>(25 419)</b>	<b>1 236</b>	<b>37 404</b>

## 5.2 Engagements, actifs et passifs éventuels

### 5.2.1 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe

Les engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe se décomposent comme suit au 31 décembre 2015 :

en milliers d'euros	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Contrat de location simple <sup>(1)</sup>	21 845	5 233	14 338	2 274
Engagements d'achat fermes et irrévocables <sup>(2)</sup> :				
– d'investissements	1 346	1 346	–	–
– de matières premières	7 091	7 091	–	–
Accords de licence de Recherche et Développement :				
– engagements sur prestations futures <sup>(3)</sup>	170	170	–	–
– paiements d'étapes potentiels à payer <sup>(4)</sup>	14 325	–	8 325	6 000
– paiements d'étapes potentiels à recevoir <sup>(4)</sup>	(16 000)	–	(4 000)	(12 000)
<b>Total</b>	<b>28 777</b>	<b>13 840</b>	<b>18 663</b>	<b>(3 726)</b>

(1) Il s'agit des engagements donnés au titre de locations mobilières et immobilières. L'engagement correspond aux loyers à payer sur la durée non résiliable du bail.

(2) Les engagements d'achat irrévocables comprennent les engagements fermes vis-à-vis des fournisseurs d'actif non courant et de matières premières.

(3) Les engagements sur les prestations futures liés aux accords de Recherche et Développement correspondent à des engagements de financement de travaux de Recherche et Développement.

(4) Engagements correspondant aux paiements d'étape potentiels des projets en phase de Recherche et Développement considérés comme raisonnablement réalisables.

#### Contrat de location simple

Dans le cadre de ses activités ordinaires, le Groupe loue certains de ses locaux et équipements. Les loyers futurs minimaux sur la durée non résiliable des taux de localisation simple s'élevaient à 21 845 K€ au 31 décembre 2015.

#### Engagements fermes pour l'acquisition d'actif

Dans le cadre de son activité de production, le Groupe est engagé par des contrats d'approvisionnement en matières premières pour un montant de 7 092 K€.

Les dépenses d'investissement futures du Groupe résultant de ses engagements existants au 31 décembre 2015 s'élèvent à 1 346 K€.

#### Accords de licence de Recherche et Développement

Dans le cadre de ses activités, le Groupe conclut des accords de licence de Recherche et Développement. Ces accords prévoient des paiements à effectuer à la signature de l'accord et à différentes étapes de développement, ainsi que des redevances ou engagements de financement de travaux de recherche au cours des prochaines années, paiements conditionnels liés à la réalisation de certaines étapes de développement, à l'obtention d'agrément ou à l'atteinte de niveaux de vente une fois le produit commercialisé.

La ligne « Paiements d'étape potentiels » sur accords de Recherche et Développement comprend les engagements futurs de financements de Recherche et Développement de technologies, des paiements d'étape potentiels des projets en phase de développement dont les incidences financières futures sont connues ou probables et dont l'évaluation est déterminée de façon fiable. Les paiements conditionnels liés à la réalisation de certains niveaux de ventes une fois le produit commercialisé sont exclus de cette rubrique.

Les paiements d'étape potentiels à payer sur les projets de Recherche et Développement s'élevaient à 14 325 K€ au 31 décembre 2015. Ce paiement d'étape est lié à l'accord de partenariat conclu le 2 décembre 2013 avec ActoGeniX pour la mise au point de traitements oraux contre les maladies allergiques, reposant sur les technologies exclusives d'ActoGeniX.

Les paiements d'étape potentiels à recevoir sur les projets de Recherche et Développement s'élevaient à 16 000 K€ au 31 décembre 2015. Ce paiement d'étape est lié à l'accord de partenariat conclu le 6 septembre 2010 avec Shionogi & Co. Ltd. pour la mise au point et la distribution de deux comprimés d'immunothérapie au Japon : un comprimé aux acariens et un comprimé au pollen du cèdre du Japon.

**5.2.2 Engagements hors bilan liés aux activités de financement du Groupe****Garanties**

en milliers d'euros	2015
Garanties données :	
– Garanties données aux banques sur des lignes d'emprunt*	61 720
– Garanties données aux banques sur des lignes de crédit	90
– Autres garanties données	1 028
Garanties reçues	–

\* Les garanties données aux banques sur les lignes d'emprunt de 61 720 K€ sont couvertes par l'actif de Greer Laboratories Inc.

**5.3 Parties liées**

La société mère du Groupe, Ares Life Sciences I SARL (société constituée au Luxembourg) détient 83,61% du capital de la Société. Les 16,36% d'actions restantes sont détenues par un actionariat varié. L'entité de contrôle en dernier ressort du Groupe est la famille Bertarelli.

Les transactions suivantes ont été effectuées avec des parties liées :

- Au cours de l'exercice, la Société a versé 666 348 € (2014 : 0 €) au titre d'un accord de service temporaire à Waypoint Corporate Services Limited, entité sous contrôle commun, dont 202 833 € restaient à verser en fin d'exercice.
- Au cours de l'exercice, le Groupe a versé 273 750 € et 589 243 € (2014 : 0 €) au titre de contrats de service d'assistance conclus respectivement avec Bemido SA et Waypoint Corporate Services Inc. Les sommes restant à verser en fin d'exercice s'élevaient à 148 500 € et 29 904 €.
- Au cours de l'exercice, le Groupe a remboursé 1 753 818 € (2014 : 0 €) en dépenses à Ares Life Sciences Fund Management Limited, entité sous contrôle commun, dans le cadre d'une convention d'assistance. Le montant total a été payé au cours de l'exercice.
- Au cours de l'exercice, le Groupe a payé 262 009 € (2014 : 0 €) à Ares Life Sciences S.A., entité sous contrôle commun, pour le détachement de personnel. Le montant total a été payé au cours de l'exercice.
- Sur la période du 8 mai au 7 septembre 2015, le Groupe a réalisé pour 960 K€ de ventes au groupe Stallergenes SA.
- Le 18 mai, Ares Life Sciences L.P., société mère directe d'Ares Life Sciences I SARL, a annulé un emprunt d'actionnaires de 222,0 millions de dollars américains (197 millions d'euros) accordé à Finares Holding AG, qui a été crédité dans les réserves au titre d'apport en capital. Cet emprunt n'était pas libre d'intérêts, remboursable en 99 ans et contenait une option de conversion de « taux non fixe pour taux fixe » qui a été séparée du contrat cadre lors de la comptabilisation, puis comptabilisée à titre d'instrument dérivé incorporé à la juste valeur en « perte ou profit ». Par conséquent, à la date de conversion, la juste valeur du prêt abandonné était de 556 K\$ USD (503 K€) et, sur le montant total de l'abandon, l'essentiel se rattachait à l'instrument dérivé incorporé. Ces sommes ont été créditées dans les autres réserves au cours de la période.
- Rémunération de l'organe de direction  
L'« organe de direction » comprend les administrateurs (dirigeants et non dirigeants), le DAF et le Directeur juridique/Secrétaire général de la Société.

en milliers d'euros	2015	2014
Rémunération fixe <sup>(1)</sup>	782	–
Retraite	62	–
Rémunération variable <sup>(2)</sup>	644	–
<b>Rémunération globale des dirigeants</b>	<b>1 488</b>	–
Jetons de présence des autres membres du Conseil	48	–
Services rendus par les membres du Conseil	18	–
<b>Total des rémunérations des administrateurs externes</b>	<b>66</b>	–
<b>Total des rémunérations des cadres dirigeants</b>	<b>1 554</b>	–

(1) comprend les salaires de base et autres avantages des salariés

(2) la part variable de la rémunération est constituée de primes en numéraire

## 5.4 Regroupements sous contrôle commun

### a) Acquisition de Stallergenes Greer Holdings Inc. et de Finares Holdings AG

Le 12 mai 2015, la Société a acquis l'intégralité du capital social du groupe Stallergenes Greer Holdings Inc. (anciennement connu sous le nom d'Ares Allergy Holdings Inc.) et de Finares Holding AG. Les entités ont été acquises auprès de la société mère directe, Ares Life Sciences I SARL, en échange d'actions d'une valeur nominale de 5 658 K€ (5 658 440 actions ordinaires à 1 € chacune). En outre, 541 167 K€ supplémentaires ont été enregistrés en prime d'émission. Le capital social total et la prime d'émission de 546 825 K€ constituent la juste valeur des entreprises rachetées.

L'acquisition a été comptabilisée sous forme de regroupement d'entreprises sous contrôle commun, en conséquence de quoi l'actif net acquis n'a pas été comptabilisé à sa juste valeur. Les actifs et passifs acquis suite à ce regroupement d'entreprises ont donc été comptabilisés aux valeurs comptables historiques.

Aucune réserve spéciale n'a été comptabilisée suite au regroupement d'entreprises et l'impact sur les réserves consolidées dû à ce regroupement a été une perte reportée de 273 372 K€. Le 3 juin 2015, la Société a procédé à une réduction de capital par laquelle l'intégralité de la prime d'émission (541 167 K€) a été annulée et transférée vers les réserves.

Le regroupement d'entreprises n'a occasionné aucun changement dans les principes comptables du Groupe.

### b) Fusion avec Stallergenes SA

Le 8 septembre 2015, la Société a achevé une fusion transfrontalière avec Stallergenes SA. Immédiatement avant la fusion, la société mère directe de Stallergenes SA était également Ares Life Sciences I SARL ; l'opération représente par conséquent une fusion d'entités sous contrôle commun.

La fusion a donné lieu à l'émission de nouvelles actions participantes. Le rapport d'échange des actions adopté prévoyait l'émission d'une nouvelle action Stallergenes Greer plc pour une action Stallergenes SA existante (à l'exclusion des actions propres). La valeur nominale des nouvelles actions émises par le Groupe dans le cadre de la fusion était de 14 032 K€ (14 032 113 actions ordinaires de 1 € chacune). La juste valeur prise en compte était de 680 600 K€ sur la base d'un cours du marché de 45,50 euro par action.

L'opération a été inscrite dans les comptes au moyen de la comptabilité des fusions et, par voie de conséquence, les valeurs comptables du patrimoine de Stallergenes SA n'ont pas été régularisées à leur juste valeur. Aucune régularisation n'a été apportée au patrimoine de Stallergenes SA qui a été comptabilisé aux valeurs comptables juste avant la fusion, et aucune régularisation n'a été apportée à l'actif net de la Société.

En conséquence de l'opération, une prime de fusion d'un montant de 343 904 K€ a été comptabilisée par le Groupe. Cette prime représente la différence entre le coût de l'investissement et la valeur nominale du capital social acquis. Aucune autre réserve spéciale n'a été constituée suite à l'opération et l'impact sur les résultats non distribués dus à la fusion étaient de 50 385 K€.

La fusion n'a entraîné aucun changement dans les principes comptables du Groupe.

## 5.5 Paiements en actions

	Nb stocks options	Nb d'actions gratuites	Nb total
Lors de la constitution de la société	–	–	–
31 décembre 2014	–	–	–
Acquisitions lors de la fusion avec STA	85 300	13 545	98 845
Actions radiées	10 000	1 845	11 845
Stocks options exercées	22 000	–	22 000
31 décembre 2015	53 300	11 700	65 000

En 2015, le Groupe a acquis les programmes existants de stocks options et actions gratuites suite à la fusion avec Stallergenes SA. Aucun nouveau programme de distribution d'actions gratuites et de stocks options n'a été initié au cours de l'exercice (2014 : NUL). Le détail des plans acquis se présente comme suit :

Date d'attribution des options	Conditions de performances	Date d'expiration des options	Prix de souscription	Attribuées non exercées	dont exerçables au 1er janvier 2016	Juste valeur d'1 option <sup>(1)</sup>	Coût (en K€) 2015
14 novembre 2005	oui	14/11/2015	24,83 €	–	–	–	–
27 septembre 2006	non	27/09/2016	27,25 €	7 500	7 500	9,12 €	–
4 mai 2007	oui pour 20 000	04/05/2017	53,96 €	30 800	30 800	18,12 €	–
28 mars 2008	non	28/03/2018	42,08 €	–	–	13,03 €	–
29 mai 2009	oui	29/05/2019	48,00 €	–	–	13,40 €	–
15 décembre 2009	oui	15/12/2019	60,50 €	–	–	15,93 €	–
12 novembre 2010	oui	12/11/2020	62,00 €	15 000	15 000	10,20 €	8
16 septembre 2011	non	16/09/2021	48,20 €	–	–	10,81 €	–
<b>Stock options</b>	–	–	52,46 €	<b>53 300</b>	53 300	–	8

Date d'attribution des actions gratuites	Conditions de performances	Date d'acquisition des actions	Date de disponibilité pour la cession	Nombre d'actions gratuites en circulation	Dont à acquérir en 2016	Juste valeur d'1 action <sup>(1)</sup>	Coût (en K€) 2015
12 novembre 2010	oui	07/03/2013	07/03/2015	–	–	57,67 €	–
12 décembre 2011	oui	12/12/2013	12/12/2015	11 700	11 700	0,00 €	–
		12/12/2016	12/12/2018				
26 septembre 2012	non	26/09/2015	26/09/2017	–	–	42,24 €	17
23 juillet 2013	non	23/07/2016	23/07/2018	10 623	–	51,21 €	60
14 avril 2014	non	14/04/2017	14/04/2019	18 950	–	53,34 €	110
<b>Actions gratuites</b>	–	–	–	<b>41 273</b>	11 700	–	187
Total des charges calculées	–	–	–	–	–	–	195
Charges sociales lors de l'attribution	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total des coûts comptabilisés</b>	–	–	–	–	–	–	195

(1) Hors charges sociales. Valorisation selon le modèle de Black et Scholes.

Les conditions de performances des plans existants se basent sur une hausse soit de l'EBITDA soit du cours de l'action, et ont été transférés à l'entité nouvellement constituée. Au 31 décembre 2015, il est estimé que les conditions de performances relatives au plan ci-dessus ont peu de chances d'être réunies, en conséquence de quoi ces plans ne seront pas acquis. Le cours d'exercice moyen pondéré des stocks options non encore exercées est de 52,46 euros.

**Table des matières**

---

Rapport des auditeurs indépendants	107
Bilan	108
État des variations des capitaux propres	109
Notes annexes aux états financiers	110

Le document ci-dessous est une traduction libre en français de notre rapport d'audit émis en anglais. Toutes les précautions nécessaires ont été prises pour veiller à ce que la traduction reflète fidèlement la version originale. Cependant, pour toute question d'interprétation d'informations, de vues ou d'opinions, la version originale de notre rapport prime sur cette traduction.

## **Opinion des auditeurs**

À notre avis, les états financiers de la société Stallergenes Greer plc (les « états financiers ») :

- Donnent une image juste et fidèle la situation financière de la Société au 31 décembre 2015 et de ses flux de trésorerie pour l'exercice considéré ;
- Ont été préparés en bonne et due forme, conformément aux pratiques comptables généralement acceptées au Royaume-Uni (R.-U.) ;
- Ont été préparés conformément aux dispositions de la loi Companies Act 2006 (loi britannique sur les sociétés).

## **Objet de l'audit**

Les états financiers, intégrés au rapport annuel, sont composés des documents suivants :

- Bilan de la société au 31 décembre 2015 ;
- État des variations des capitaux propres de l'exercice 2015 ; et
- Notes annexes aux états financiers, qui comportent un sommaire des principales pratiques comptables et d'autres informations explicatives.

Certaines informations obligatoires ne figurent pas dans les notes annexes aux états financiers mais dans d'autres rubriques du rapport annuel. Elles font alors l'objet de renvois à partir des états financiers et sont désignées comme ayant été auditées.

Les présents états financiers ont été préparés conformément au droit et aux normes comptables britanniques (pratiques comptables généralement acceptées du Royaume-Uni), dont la norme FRS 102 – « The Financial Reporting Standard applicable in the UK and Republic of Ireland » (norme de présentation de l'information financière applicable au Royaume-Uni et à la République d'Irlande).

## **Autres obligations de déclaration**

### **Concordance des informations**

#### **Companies Act 2006**

À notre avis, les informations données dans le Rapport stratégique et dans le Rapport des administrateurs concernant l'exercice faisant l'objet des états financiers sont cohérent avec les états financiers.

### **Déclaration en vertu des ISA (normes comptables internationales) (R.-U. et Irlande)**

En vertu des normes comptables internationales du Royaume-Uni et d'Irlande, ci-après les « ISA (R.-U. et Irlande) », nous sommes tenus de vous faire savoir si, à notre avis, les informations figurant au Rapport annuel :

- Sont très éloignées des informations figurant dans les états financiers audités ;
- Sont apparemment inexactes ou très différentes des connaissances que nous avons acquises sur la Société au cours de notre mission d'audit ;
- Sont erronées.

Nous n'avons pas d'exception à signaler concernant cette obligation de déclaration.

### **Adéquation des livres comptables et des informations et explications reçues**

En vertu de la loi Companies Act 2006, nous sommes tenus d'indiquer si, à notre avis :

- Nous n'avons pas reçu toutes les informations et explications dont nous avons besoin pour effectuer notre audit ;
- La Société n'a pas effectué une tenue de comptes adéquate ou si les succursales dans lesquelles nous nous sommes rendus ne nous ont pas apporté de réponses pertinentes pour notre audit ;
- Les états financiers et la partie du Rapport sur la rémunération des administrateurs à auditer ne concordent pas avec les livres comptables et les réponses reçues.

Nous n'avons pas d'exception à signaler relativement cette obligation de déclaration.

## Rémunération des administrateurs

### Opinion sur le Rapport sur la rémunération des administrateurs – Companies Act 2006

À notre avis, la partie du Rapport sur la rémunération des administrateurs à auditer a été préparée en conformité avec la loi Companies Act de 2006.

### Autres déclarations en vertu de la loi Companies Act de 2006

En vertu de la loi Companies Act de 2006, nous sommes tenus de signaler si, à notre avis, certaines déclarations exigées par la loi relativement à la rémunération des administrateurs sont manquantes. Nous n'avons pas d'exception à signaler relativement à cette obligation de déclaration.

## Responsabilités à l'égard des états financiers et de l'audit

### Responsabilités des auditeurs et responsabilités des administrateurs

Comme expliqué plus en détail dans la Déclaration de responsabilités des administrateurs, la préparation des états financiers est une responsabilité qui incombe aux administrateurs, lesquels doivent avoir la conviction que les états financiers donnent une image juste et fidèle des affaires de la Société.

Notre responsabilité se limite à auditer les états financiers et à émettre une opinion les concernant conformément au droit applicable et aux ISA (R.-U. et Irlande). Ces normes nous imposent de respecter les règles déontologiques applicables aux auditeurs du Auditing Practices Board (conseil des pratiques en matière d'audit).

Le présent rapport, y compris les opinions qui y figurent, a été préparé à l'intention exclusive des actionnaires de la Société en tant qu'entité, conformément à la partie 16, chapitre 3 de la loi Companies Act 2006, et à aucune autre fin. Concernant les opinions que nous exprimons, nous nous exonérons de toute responsabilité relativement à toute autre fin ou toute autre personne à qui le présent rapport serait montré ou entre les mains de laquelle il pourrait se trouver, sauf accord explicite indiqué par consentement préalable écrit de notre part.

### Éléments d'un audit d'états financiers

Nous avons effectué notre audit en conformité avec les ISA (R.-U. et Irlande). Effectuer un audit implique d'obtenir des preuves suffisantes sur les montants et déclarations indiqués dans les états financiers pour avoir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts de toute inexactitude importante, qu'elle soit imputable à une fraude ou à une erreur. Il convient pour cela d'évaluer :

- Si les pratiques comptables sont adaptées à la situation de la société, sont appliquées de façon systématique et font l'objet de divulgations adéquates ;
- Le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par les administrateurs ; et
- La présentation globale des états financiers.

Nous concentrons principalement notre mission sur ces domaines en évaluant les jugements portés par les administrateurs par rapport aux éléments de preuve existants, en nous forgeant notre propre opinion et en évaluant les éléments indiqués dans les états financiers.

Nous vérifions et étudions les informations, par échantillonnage et d'autres techniques d'audit, dans la mesure que nous jugeons nécessaire pour pouvoir disposer d'une base d'éléments raisonnable sur laquelle fonder nos conclusions. Nous obtenons des éléments probants en vérifiant l'efficacité des contrôles, des procédures de corroboration, ou des deux.

De plus, nous lisons l'intégralité des informations financières et non financières du Rapport annuel pour relever les éléments susceptibles de différer de façon significative de l'information qui figure dans les états financiers audités et déceler toute information manifestement très inexacte ou très différente par rapport aux renseignements que nous avons réunis au cours de notre audit. Si nous relevons des déclarations erronées ou des incohérences importantes manifestes, nous en évaluons les conséquences pour notre rapport.

### Autres points

Nous avons établi séparément un rapport des états financiers de Stallergenes Greer plc pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.



Simon Ormiston (Commissaire aux Comptes Senior)  
pour PricewaterhouseCoopers LLP  
Expertise comptable et contrôle des comptes  
Cambridge

26 avril 2016

**Bilan**  
au 31 décembre 2015

En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Immobilisations incorporelles	4.3	303	–
Immobilisations corporelles	4.4	190	–
Titre de participations	4.5	790 777	2
Actifs financiers non courants	4.6	20 902	–
<b>Actifs non courants</b>		<b>812 172</b>	2
Créances clients et comptes rattachés	4.7	11 604	3
Trésorerie et équivalents de trésorerie		93 014	48
<b>Actifs courants</b>		<b>104 618</b>	51
<b>Total de l'actif</b>		<b>916 790</b>	53

En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Capital social	4.11	19 788	75
Primes d'émissions	4.11	539	–
Prime de fusion		343 904	–
Réserve de réévaluation		(1 158)	–
Bénéfices non distribués		527 588	(57)
<b>Total capitaux propres</b>		<b>890 661</b>	18
Impôts différés passifs	4.9	5 167	–
<b>Passifs non courants</b>		<b>5 167</b>	–
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.8	20 962	35
<b>Passifs courants</b>		<b>20 962</b>	35
<b>Total du passif</b>		<b>916 790</b>	53

Le Conseil d'administration du 26 avril 2016 a approuvé et autorisé la publication des états financiers de la Société, pages 63 à 124. Ils ont été signés pour le compte de la Société par :

**Fereydoun Firouz**

Président Directeur Général

Numéro d'immatriculation de la Société : 8806009

(En milliers d'euros)	Capital social	Primes d'émissions	Prime de fusion	Réserve de réévaluation	Bénéfices non distribués	Total des capitaux propres
<b>Au 6 décembre 2013</b>	–	–	–	–	–	–
Perte nette pour la période	–	–	–	–	(57)	<b>(57)</b>
Emissions d'actions	75	–	–	–	–	<b>75</b>
<b>Au 31 décembre 2014</b>	75	–	–	–	(57)	<b>18</b>
Résultat net pour la période	–	–	–	–	(12 289)	<b>(12 289)</b>
Autres éléments du résultat global pour la période	–	–	–	(1 158)	–	<b>(1 158)</b>
<b>Résultat global total</b>	–	–	–	<b>(1 158)</b>	<b>(12 289)</b>	<b>(13 447)</b>
Emissions d'actions	19 691	541 167	–	–	–	<b>560 858</b>
Réduction des primes d'émissions	–	(541 167)	–	–	541 167	–
Levée d'options	22	539	–	–	–	<b>561</b>
Paievements en actions	–	–	–	–	195	<b>195</b>
Actions propres acquises en vertu d'un contrat de liquidité	–	–	–	–	(1 279)	<b>(1 279)</b>
Incidence des regroupements d'entreprises sous contrôle commun	–	–	343 904	–	(149)	<b>343 755</b>
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>19 788</b>	<b>539</b>	<b>343 904</b>	<b>(1 158)</b>	<b>527 588</b>	<b>890 661</b>

## 1. Informations générales

Stallergenes Greer PLC (anciennement connu sous le nom Ares Allergy Holdings PLC) (la « Société ») est une société anonyme de droit anglais (public limited company) constituée et domiciliée au Royaume-Uni. Son siège social est situé à Londres, à l'adresse 1 Curzon Street, London, W1J 5HD.

Le 8 septembre 2015, la Société a été admise à la cote du compartiment B de la Bourse Euronext de Paris.

## 2. Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés en conformité avec les normes comptables applicables au Royaume-Uni, comprenant la norme Financial Reporting Standards 102 : « Reduced disclosure framework – La norme comptable applicable au Royaume-Uni et à la République d'Irlande et la loi Companies Act de 2006.

## 3. Sommaire des pratiques comptables significatives

### 3.1 Bases de préparation des comptes

Les états financiers ont été préparés selon les principes de continuité d'exploitation et de coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers à leur juste valeur. Sauf indication contraire, ces principes ont été appliqués de façon uniforme à tous les exercices présentés.

Les présents états financiers portent sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 et ont été préparés en conformité avec la norme FRS 102 – « Reduced disclosure framework ». Auparavant, les états financiers étaient préparés en vertu des principes comptables généralement acceptés au R.-U. (UK GAAP), et les états financiers pour le premier exercice comptable de la Société, du 6 décembre 2013 au 31 décembre 2014, ont été approuvés le 21 avril 2015 et déposés au registre de commerce.

La Société a changé de référentiel comptable et est passée des UK GAAP à la norme FRS 102 – « Reduced disclosure framework » au 1<sup>er</sup> janvier 2015. L'adoption de la norme FRS 102 – « Reduced disclosure framework » n'a pas donné lieu à des différences d'évaluation par rapport aux états financiers préparés en vertu des UK GAAP ; par conséquent, il n'a pas été nécessaire de présenter de rapprochement.

La préparation des états financiers exige de recourir à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce un certain degré de jugement dans l'application des principes comptables du Groupe et de la Société.

La Société s'est prévalu de la disposition de l'article 408 de la loi Companies Act 2006 prévoyant une exemption de déclaration de son compte de résultat. La perte de l'exercice s'élève à 12 289 K€ (2014 : 57 K€).

### 3.2 Continuité d'exploitation

Après examen des prévisions et projections de la Société, les administrateurs pensent raisonnablement que la Société a les ressources adéquates pour poursuivre son exploitation dans l'avenir immédiat. La Société continue donc de préparer ses états financiers selon le principe de continuité d'exploitation.

### 3.3 Exemptions possibles pour les entités admissibles en vertu de la FRS 102

La norme FRS 102 permet à une entité admissible de se prévaloir de certaines exemptions de déclarations, sous certaines conditions, notamment l'obligation d'en informer les actionnaires de la Société et l'absence d'objections de leur part. Ces conditions ont été remplies.

La Société s'est prévalu des exemptions suivantes :

- i. La préparation d'un état des flux de trésorerie, compte tenu du fait que la Société est une entité admissible et que l'état des flux de trésorerie consolidé, compris dans les présents états financiers, englobe les flux de trésorerie de la Société ;
- ii. Les informations relatives aux instruments financiers, obligatoire en vertu des paragraphes 11.39 à 11.48A et 12.26 à 12.29 de la norme FRS 102, car cette information est donnée dans les états financiers consolidés ;
- iii. Les informations relatives aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions, obligatoire en vertu des paragraphes 26.18(c), 26.19 à 26.21 et 26.23 de la norme FRS 102, concernant ses propres instruments de capitaux propres. Les états financiers de la Société sont inclus dans les états financiers consolidés, et les informations pertinentes y sont communiquées.
- iv. Les informations relatives à la rémunération des principaux dirigeants de la Société, conformément au paragraphe 33.7 de la FRS 102.

### 3.4 Devise étrangère

#### a) Devise fonctionnelle et de présentation

Les états financiers sont présentés en euros (EUR), devise fonctionnelle et de présentation des comptes de la Société.

#### b) Transactions et soldes

Les charges et produits exprimés dans une autre devise que la devise de fonctionnement de la Société sont convertis au taux de change moyen des transactions effectuées durant la période considérée. Les passifs et les créances libellés en devise étrangère sont convertis au taux de change prévalant à la date du bilan. Les écarts de change résultant de ces transactions sont indiqués dans le compte de résultat.

### 3.5 Investissements dans des filiales

Les investissements dans des filiales sont initialement évalués au coût et ultérieurement évalué au plus faible du coût et de la juste valeur, les profits et pertes étant portés au compte de résultat. Les profits et les pertes attribuables à la cession d'investissements sont également portés au compte de résultat, sur la période à laquelle ils se rapportent.

Les investissements dans les filiales font l'objet de tests de dépréciation annuels.

### 3.6 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont valorisées au coût d'acquisition ou au coût de production du Groupe. Ce coût englobe tous les coûts directement attribuables à leur mise en service ou représente leur juste valeur à la date du regroupement d'entreprise. De plus, le Groupe peut immobiliser les salaires liés au temps passé par les employés à développer et mettre au point les logiciels qui sont comptabilisés en immobilisations incorporelles au capital du Groupe. Les cumuls des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant, sont déduits de ce coût.

La méthode d'amortissement et les périodes d'utilisation sont revues à la date du bilan annuel.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité définie sont amorties sur cette durée. Un test de dépréciation est effectué en cas de signe de perte de valeur interne ou externe. Une provision pour dépréciation est ensuite effectuée si la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. Pour évaluer la dépréciation des actifs, ceux-ci sont regroupés dans les plus petites unités indépendantes possibles générant des entrées de trésorerie (unités génératrices de trésorerie).

#### Logiciels

Un logiciel a une durée d'utilité définie : il est donc amorti linéairement, sur une période de trois à cinq ans, dès qu'il est prêt à fonctionner, à l'exception des logiciels intégrés de gestion professionnelle de la catégorie « ERP », amortis sur huit ans en raison de leur importance opérationnelle et de leur durée d'utilité probable. L'amortissement d'un logiciel est réparti, en fonction de son utilisation, entre les coûts de production, les frais généraux, administratifs et commerciaux et les frais de R&D.

### 3.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué, le cas échéant, des cumuls de dépréciation et de pertes de valeur.

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles comprend tous les coûts directement attribuables à leur création ou acquisition, et à leur transfert jusqu'au lieu d'exploitation en vue de leur mise en service selon les intentions de la direction.

Les frais d'intérêt sont inclus dans le coût de l'actif si l'importance et le délai nécessaires à la mise en place des actifs non courants considérés sont justifiés.

Les composants importants des immobilisations corporelles pour lesquelles une durée d'utilité différente a été établie sont comptabilisés séparément.

Les charges liées au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées en tant qu'actifs distincts, et l'actif remplacé est aliéné. Les autres charges ultérieures liées à une immobilisation corporelle ne sont inscrites à l'actif que lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à ces dépenses profiteront à la Société et lorsque ces dépenses peuvent être mesurées de façon fiable. Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées comme des charges au cours de l'exercice durant lequel elles sont encourues.

Les actifs sont dépréciés de façon régulière dans le temps dès que l'actif est prêt à fonctionner, de manière à ramener le coût de chaque actif (ou son montant réévalué) à sa valeur résiduelle en comptabilisant une dépréciation annuelle constante, à partir des durées d'utilité suivantes :

- Agencements et installations 3 à 10 ans
- Équipement de bureau 5 à 10 ans

Pour évaluer la dépréciation des actifs, ceux-ci sont regroupés dans les plus petites unités indépendantes possibles générant des entrées de trésorerie (unités génératrices de trésorerie). Une provision pour perte de valeur est ensuite effectuée si la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

### **3.8 Contrats de location**

#### **Actifs en location simple**

Les contrats de location par lesquels le bailleur conserve une grande partie des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont des contrats de location simple. Les paiements effectués au titre des contrats de cette nature sont comptabilisés dans le compte de résultat comme des charges imputables à la période comptable de façon régulière jusqu'au terme du contrat.

### **3.9 Instruments financiers**

La société a choisi d'adopter les dispositions de la norme IAS39 « comptabilisation et évaluation ».

#### **a) Actifs financiers**

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : actifs détenus jusqu'à échéance, créances clients et comptes rattachés, prêts et les créances et actifs financiers disponibles à la vente. La classification dépend de l'objectif dans lequel l'actif financier a été acquis. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

- i. Actifs détenus jusqu'à échéance : actifs financiers, autres que des instrumentations financiers non dérivés, impliquant des versements déterminés ou déterminables, assortis d'une échéance fixe et que la Société a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont valorisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et la dépréciation potentielle est compensée par les « Charges financières » dans le compte de résultat.
- ii. Créances clients et comptes rattachés : les créances clients sont comptabilisées au départ à leur juste valeur puis au coût amorti, après déduction des provisions pour créances douteuses. Une provision pour créances douteuses est comptabilisée lorsqu'il existe une indication objective que la Société pourrait ne pas recouvrer ses créances dans leur totalité selon les conditions établies au moment de la transaction. Le montant de cette provision correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et l'évaluation des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt effectif initial.
- iii. Les prêts et les créances (hors créances commerciales) englobent les actifs financiers, autres que les instruments financiers non dérivés, impliquant des versements déterminés ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont valorisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et la dépréciation potentielle est compensée par les « Autres produits et charges financières » dans le compte de résultat.
- iv. Les actifs financiers disponibles à la vente englobent les actifs financiers, hors instruments financiers dérivés, qui n'entrent pas dans les autres catégories. Les transactions à la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global de la période durant laquelle elles sont effectuées, diminuées de la dépréciation. Lorsque des actifs financiers disponibles à la vente sont vendus ou enregistrent une moins-value, les transactions à la juste valeur cumulées comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour la période sont reportées au compte de résultat.

La dépréciation est comptabilisée s'il existe un indicateur objectif de perte de valeur de l'actif. On procède à la vérification de l'existence d'indicateurs de dépréciation de tous les actifs financiers à la date du bilan annuel. Ces indicateurs sont l'incapacité de procéder à des paiements contractuels, des difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur, une faillite probable ou une baisse durable ou importante du prix de l'action.

La dépréciation est mesurée et comptabilisée de la manière suivante :

- La dépréciation des prêts, des créances et des actifs détenus jusqu'à leur échéance, comptabilisés au coût amorti, est égale à la différence entre la valeur comptable des actifs et la valeur de l'estimation des flux de trésorerie futurs, actualisée au taux d'intérêt effectif initial ; et
- Concernant les instruments propres, la dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente correspond à la variation de leur juste valeur. Concernant les instruments de dette, la dépréciation n'est comptabilisée au compte de résultat que si la perte de valeur du titre est liée à une indication objective d'une non-recouvrabilité des montants dus. Les augmentations de valeur après dépréciation sont comptabilisées et, en cas de renversement de la situation financière de l'émetteur, sont comptabilisées au compte de résultat pour les instruments de dette (obligations et autres) ou dans les autres éléments du résultat global pour la période pour les instruments propres (actions et autres).

## b) Passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à la transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## c) Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur, qui est déterminée par les méthodes suivantes, par préférence :

- prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs (niveau 1) identiques.
- données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (à savoir, le prix) ou indirectement (à savoir, dérivées du prix) (niveau 2); et
- données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables) (niveau 3).

La juste valeur des créances commerciales, les autres actifs courants, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, des dettes fournisseurs, des passifs financiers et autres passifs courants se rapproche de leur valeur comptable.

- i. **Placements détenus jusqu'à leur échéance** : il s'agit d'actifs financiers, autres que les instruments financiers non dérivés, impliquant des versements déterminés ou déterminables, assortis d'une échéance fixe et que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont valorisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et dépréciés en cas de perte de valeur en contrepartie du compte de résultat sous la rubrique « Charges financières ».
- ii. **Prêts et créances (hors créances clients)** : il s'agit d'actifs financiers autres que les instruments financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute dépréciation est inscrite au compte de résultat sous la rubrique « Charges financières ».
- iii. **Actifs financiers en juste valeur par résultat** : il s'agit d'actifs financiers que le Groupe a, dès l'origine, l'intention de revendre à court terme, généralement dans un délai inférieur à douze mois. Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans la période au cours de laquelle elles interviennent. Cette catégorie comprend notamment des instruments financiers de placement de trésorerie et regroupe les instruments dérivés.
- iv. **Actifs financiers disponibles à la vente** : il s'agit des actifs financiers autres que les instruments financiers dérivés n'appartenant pas aux autres catégories. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle elles interviennent, à l'exception des pertes de valeur. Lorsque les actifs financiers disponibles à la vente sont vendus ou dépréciés, les gains et pertes cumulés constatés dans les éléments du résultat global sont transférés au compte de résultat.

La juste valeur des créances commerciales, des autres actifs courants, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des dettes fournisseurs, des dettes financières et autres passifs courants s'évalue à leur valeur comptable.

## d) Décomptabilisation

Des actifs financiers sont décomptabilisés (a) lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration, (b) si l'entité transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif à un tiers, ou (c) si, tout en conservant une part significative des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif, l'entité a transféré le contrôle de l'actif à un tiers en mesure de vendre unilatéralement l'actif à un tiers non lié sans autres restrictions.

## 3.10 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place un certain nombre de régimes de rémunération fondés sur des instruments de capitaux propres et des actions, en vertu desquels l'entité reçoit des services de son personnel en contrepartie d'options sur actions ou d'actions gratuites de Stallergenes Greer PLC. Ces régimes sont évalués à leur juste valeur, soumis à des charges sociales et comptabilisés comme une charge dans le compte de résultat durant la période d'acquisition des droits à laquelle sont soumis ces régimes. Les cotisations de sécurité sociale liées sont comptabilisées à la date d'octroi ou à la date d'acquisition des droits, selon les règles fiscales de chaque pays.

La juste valeur des régimes d'options est évaluée selon le modèle de Black-Scholes, ou modèle « binomial », après un examen annuel des options effectivement exercées et acquises, et en tenant compte du nombre attendu d'options qui peuvent être exercées. Les coûts correspondants sont classés sous « Autres charges générales ».

Des détails sur les programmes de stock-options et d'actions gratuites en vigueur et sur leur évaluation selon les IFRS figurent en note 5.5 des états financiers consolidés du Groupe. Ces régimes sont les régimes existants et acquis par le Groupe lors de la fusion avec Stallergenes SA. Aucune option d'action ni action gratuite n'a été octroyée durant l'exercice.

### 3.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie désignent les fonds en caisse, les dépôts à vue et les placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois. Les découverts bancaires sont comptabilisés parmi les emprunts dans les passifs courants.

### 3.12 Capital social

Les actions ordinaires sont considérées comme des instruments de capitaux propres. Les coûts supplémentaires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sont comptabilisés, net d'impôt dans les capitaux propres en déduction des fonds reçus.

### 3.13 Actions propres

Les actions propres sont déduites des capitaux propres quel que soit le but de leur détention. Aucun gain ni aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la cession, de la dépréciation ou de l'annulation des actions propres.

### 3.14 Distributions aux actionnaires

Les dividendes et autres distributions aux actionnaires du Groupe sont comptabilisés comme un passif dans les états financiers de la période durant laquelle ils ont été approuvés par les actionnaires. Ces montants sont comptabilisés dans les états des variations des capitaux propres.

### 3.15 Fiscalité

#### a) Impôt exigible

Les actifs et les passifs d'impôt exigible pour la période courante sont valorisés au montant que l'on s'attend à recevoir des administrations fiscales ou à devoir verser à celles-ci. Les taux d'imposition et les lois fiscales utilisés pour calculer ce montant sont ceux qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la fin de la période comptable dans les pays où la société exerce ses activités et génère un revenu imposable.

#### b) Impôt différé

Les actifs et les passifs d'impôt différé des entités consolidées sont présentés dans les actifs non courants et les passifs non courants, respectivement.

L'impôt différé est comptabilisé pour toute différence temporaire entre les bases fiscales des actifs et passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers. Cependant, les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés s'ils découlent de la comptabilisation initiale des écarts d'acquisition ; aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il découle d'une comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni la comptabilité ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale. L'impôt différé est déterminé en fonction des taux (et lois) fiscaux qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et qui s'appliqueront au moment où l'actif d'impôt différé sera utilisé ou quand le passif d'impôt différé sera réglé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement s'il est probable qu'il sera possible d'imputer les différences temporaires sur un bénéfice imposable futur.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est réévaluée à chaque date de clôture et dépréciée s'il n'est plus probable que suffisamment de bénéfices imposables seront disponibles pour permettre l'utilisation de la totalité ou d'une partie de l'actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réévalués à chaque date de déclaration et sont comptabilisés s'il est devenu probable que des bénéfices imposables futurs permettront de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôt exigible et les passifs d'impôt exigible, et si les actifs et les passifs d'impôt différé portent sur les impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

### 3.16 Fournisseurs et autres créiteurs

Les dettes fournisseurs sont des obligations de payer des produits ou des services acquis dans le cadre du cycle d'exploitation normal de l'entité. Les comptes créditeurs sont classés dans les passifs courants si le paiement doit être effectué dans les douze mois. Dans le cas contraire, ils sont présentés dans les passifs non courants.

Les comptes fournisseurs sont comptabilisés au départ à leur juste valeur puis au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 3.17 Provisions et actifs/passifs éventuels

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, dont le montant peut être mesuré de manière fiable et dont le règlement devrait se traduire pour la Société par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques. Les prévisions de sorties de ressources susceptibles de se produire dans plus de douze mois sont considérées comme des passifs non courants. Les autres provisions sont des passifs courants en cas d'incertitude le classement en passif courant est privilégié. Les charges et les reprises liées à l'utilisation d'autres provisions sont comptabilisées dans les rubriques fonctionnelles du compte de résultat. Les reprises des provisions non utilisées sont classées sous « Autres charges générales ».

### 3.18 Jugement critique des comptes et incertitude des estimations

Durant la préparation et la présentation des états financiers, la direction de la Société utilise son propre jugement pour évaluer ou estimer certains postes présentés dans les états financiers. La probabilité que des événements futurs se produisent est également évaluée. Ces évaluations et estimations sont revues chaque année à la date du bilan et comparées aux événements réels afin de revoir, le cas échéant, les hypothèses posées.

#### – Fiscalité

L'impôt exigible indiqué reflète les montants que la Société s'attend à devoir verser, et l'impôt différé tient compte des écarts temporaires entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leur valeur comptable, aux taux adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'il sera possible d'imputer ces écarts temporaires sur les bénéfices imposables futurs, d'après les hypothèses de la direction concernant les montants et la date des bénéfices imposables futurs.

Si les montants d'impôt final sont différents des estimations initiales comptabilisées, la différence aura une incidence sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé de la période considérée.

#### – Différends juridiques et autres litiges

La Société provisionne les coûts de règlement anticipés si elle juge une sortie de ressources probable et qu'elle peut estimer de façon fiable l'issue probable du différend et le montant des frais juridiques et des autres charges découlant des réclamations portées à son encontre. Ces estimations sont fonction des circonstances précises de chaque litige, prennent en compte les conseils pertinents indépendants éventuellement reçus, sont fondés, par nature, sur un jugement et peuvent évoluer de manière considérable au fil du temps avec l'apparition de faits nouveaux et l'évolution du litige.

## 4. Notes annexes aux états financiers

### 4.1 Perte d'exploitation

La rémunération de l'auditeur, de 423 000 € (2104 : 19 000 €), pour les services d'audit, est incluse dans la perte d'exploitation.

### 4.2 Rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs a été la suivante :

En milliers d'euros	2015	2014
Rémunération globale	1 161	–

La rémunération des administrateurs présentée ci-dessus a été comptabilisée et payée par la société mais comprend la rémunération pour services rendus au niveau du Groupe. Compte tenu de la nature des services rendus et les honoraires chargés par la Société au Groupe, les administrateurs considèrent qu'il n'est pas possible d'identifier de façon séparé le montant des rémunérations uniquement lié aux services rendus à la Société.

Aucun montant n'a été comptabilisé au titre de régimes d'intéressement à long terme ou d'avantages postérieurs à l'emploi. Aucun administrateur n'a exercé d'option sur action au cours de l'exercice (comme en 2014) ni participé à un régime de retraite à prestations définies.

#### Administrateur percevant la rémunération la plus élevée

La rémunération de l'administrateur le mieux payé a été la suivante :

En milliers d'euros	2015	2014
Montant total de la rémunération	809	–
Cotisations de la Société à un régime de retraite à cotisations définies	8	–
	817	–

### 4.3 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Logiciels
Coût au 31 décembre 2014	–
Acquisitions	303
Coût au 31 décembre 2015	<b>303</b>
Cumul des amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2014	–
Amortissement	–
Cumul des amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2015	<b>–</b>
Valeur comptable nette au 31 décembre 2014	–
Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	<b>303</b>

Les immobilisations incorporelles représentent les coûts de logiciels liés à la mise en œuvre d'un nouvel outil de consolidation comptable.

### 4.4 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Agencements et installations	Matériel et outillage	Total immobilisations corporelles
Coût au 31 décembre 2014	–	–	–
Acquisitions	148	42	190
Coût au 31 décembre 2015	<b>148</b>	<b>42</b>	<b>190</b>
Cumul des amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2014	–	–	–
Charges de l'exercice	–	–	–
Cumul des amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2015	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles au 31 décembre 2014	–	–	–
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles au 31 décembre 2015	<b>148</b>	<b>42</b>	<b>190</b>

### 4.5 Investissements dans des filiales

Une liste complète des filiales de la Société figure en note 2.5.2 des états financiers consolidés du Groupe, qui sont compris dans le présent rapport annuel.

La valeur comptable des investissements de la Société dans des filiales est la suivante :

En milliers d'euros	2015
Au 1 <sup>er</sup> janvier	2
Acquisitions	790 777
Sorties	(2)
<b>Total</b>	<b>790 777</b>

Finaires Holdings AG et Stallergenes Greer Holdings Inc. ont été acquises par la Société le 12 mai 2015. Les autres entités ont été acquises par la filiale française de la Société après la fusion avec Stallergenes SA le 8 septembre 2015.

Le 17 décembre 2015, Ares Allergy Applied Research France a été liquidée et le capital de 10 K€ a été restitué à la Société. L'entité était inactive depuis sa constitution.

#### 4.6 Actifs financiers non courants

En milliers d'euros	2015	2014
Prêts à long terme à des entreprises du Groupe	1 467	–
Montants dus par les entreprises associées	809	–
Cautions locatives	832	–
Actifs disponibles à la vente	17 073	–
Contrat de liquidité	721	–
<b>Total</b>	<b>20 902</b>	–

Les prêts à long terme à des sociétés du Groupe sont des prêts sans intérêt et qui ne comporte pas de date fixe de remboursement.

Les montants dus par les entreprises associées sont des montants dus par Mobile Chambers GmbH, avec qui le Groupe a créé une joint-venture et dont il possède 25% du capital social. Ce montant correspond à un prêt de 475 K€ et à des capitaux libres de 325 K plus 9 K€ d'intérêts capitalisés. Le prêt porte intérêt à un taux EURIBOR plus une marge de 3,12% par an. Le revenu d'intérêt de la période est de 13,4 K€.

Les actifs disponibles à la vente correspondent aux 257 000 actions DBV Technologies (société cotée) acquises le 15 octobre 2013 par Stallergenes SA pour un montant de 1 999 383 € et transférées à Stallergenes Greer PLC au moment de la fusion. La juste valeur de niveau 1 de ces actions au 31 décembre 2015 s'établissait à 17 072 510 €.

Le montant de 721 K€ correspond à la trésorerie détenues par un prestataire dans le cadre d'un contrat de liquidité pour le compte de la Société à la clôture de l'exercice. L'objectif de ce contrat de liquidité est de permettre au prestataire de négocier sur les marchés pour le compte de la Société afin de promouvoir des transactions régulières et liquides sur les actions de la Société et d'éviter des fluctuations de cours non justifiées par les mouvements du marché.

#### 4.7 Créances clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	2015	2014
Sommes dues par des entreprises du Groupe	5 654	–
Prêts à court terme à des entreprises du Groupe	4 314	–
Impôt et TVA à recevoir	1 539	–
Autres actifs courants	–	3
Paievements d'avance et produits à recevoir	97	–
<b>Total</b>	<b>11 604</b>	3

Les prêts à court terme aux entreprises du Groupe font partie du processus de gestion de trésorerie du Groupe, en vertu duquel les réserves de liquidités excédentaires font l'objet d'un regroupement et d'une gestion centralisée. Ces prêts sont remboursables sur demande et ne portent pas intérêt.

#### 4.8 Fournisseurs et autres créiteurs

En milliers d'euros	2015	2014
Comptes fournisseurs	3 465	35
Sommes dues à des entreprises du Groupe	2 164	–
Prêts à rembourser à des entreprises du Groupe	12 439	–
Compte de régularisation	750	–
Impôt exigible	223	–
Autres passifs courants	1 921	–
<b>Total</b>	<b>20 962</b>	<b>35</b>

Les prêts à rembourser aux entreprises du Groupe incluent 7 794 K€ de prêts à court terme administrés dans le cadre du processus de gestion de la trésorerie du Groupe, tel qu'exposé plus haut. Ces prêts sont remboursables sur demande et ne portent pas intérêt.

Le solde de 4 645 K€ est un prêt à court terme de 5 000 K\$ USD consenti par Greer Laboratories Inc. Ce prêt a été consenti le 24 juillet 2015 et remboursé le 19 janvier 2016. Pour la période allant de l'octroi du prêt au 31 décembre 2015, un intérêt de 52 000 € a été calculé et ajouté au solde du prêt.

Le compte de régularisation représente une provision de 750 K€ pour les avantages consécutifs à l'emploi d'un employé de la filiale française.

#### 4.9 Impôt différé

Les passifs d'impôt différé comptabilisés représentent l'impôt sur le résultat en France calculé sur les activités de la filiale française :

En milliers d'euros	2015	2014
Juste valeur des actifs disponibles à la vente	(5 190)	–
Pertes fiscales reportables	23	–
<b>Total des passifs d'impôt différé</b>	<b>(5 167)</b>	<b>–</b>

Au 31 décembre 2015, la Société avait un actif d'impôt différé au R.-U. de 1 141 982 € (2014 : 11 479). Cet actif d'impôt différé n'a pas été comptabilisé par manque d'éléments justifiant qu'il est recouvrable. Cet actif d'impôt différé serait recouvrable si la Société devait dégager des bénéfices au R.-U. à l'avenir.

#### 4.10 Acquisitions et fusions

Des précisions sur les acquisitions et fusions de l'exercice figurent en note 5.4 des états financiers consolidés du Groupe.

#### 4.11 Capital social

	2015		2014	
	En milliers	En milliers d'euros	En milliers	En milliers d'euros
Souscrit et entièrement libéré*				
Au 1 <sup>er</sup> janvier	75	75	–	–
Souscrit au cours de l'exercice	19 713	19 713	75	75
Au 31 décembre	19 788	19 788	75	75

\* À la fin de l'exercice, 91 000 actions propres font partie du capital social, comme expliqué ci-dessous.

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Toutes les actions de la Société sont des capitaux propres.

Les actions ordinaires sont assorties de droits intégraux de vote, de participation aux dividendes ou de distributions (y compris en cas de liquidation). Les actions ordinaires ne confèrent pas de droits de rachat. À l'assemblée générale de la Société, en cas de vote à main levée, tous les membres présents en personne ou par procuration ont une voix, et en cas de scrutin, tous les membres présents en personne ou par procuration ont une voix par action qu'ils détiennent ou pour laquelle ils ont une procuration.

Les droits de vote rattachés à une action ne peuvent pas être exercés à une assemblée générale, en cas d'ajournement d'une assemblée générale ou en cas de scrutin demandé au cours d'une assemblée ou lié à une telle assemblée si tous les montants à régler à la Société pour ces actions n'ont pas été acquittés.

##### a) Mouvements du capital social au cours de la période entre la constitution en société et le 31 décembre 2014

Le 6 décembre 2013, la Société a été constituée par Ares Life Sciences LP, société mère d'Ares Life Sciences I SARL, avec 25 000 actions ordinaires de 1 USD chacune. Le 19 mars 2014, le capital social initial de 25 000 actions ordinaires de 1 USD chacune a été converti en 25 000 actions ordinaires de 0,7293 €, puis divisé en 182 325 actions ordinaires de 0,10 € chacune. Ensuite, 567 675 actions ordinaires supplémentaires de 0,10 € ont été émises à Ares Life Sciences L.P.

Le nombre total d'actions alors en circulation, soit 750 000 actions ordinaires de 0,10 € chacune, a été converti en 75 000 actions ordinaires de 1 € chacune dans le capital social de la Société. L'intégralité du capital social était libérée au 31 décembre 2014.

##### b) Mouvements du capital social au cours de la période terminée le 31 décembre 2015

Le 12 mai 2015, la Société a émis des actions d'une valeur nominale totale de 5 658 440 € (5 658 440 actions ordinaires de 1 € chacune) vis-à-vis d'Ares Life Sciences I SARL en contrepartie de la totalité du capital social émis (direct et indirect) de Stallergenes Greer Holdings Inc. (société anciennement connue sous l'appellation Ares Allergy Holdings Inc.) et de Finares Holding AG ; 541 166 652 € ont été comptabilisés en primes d'émissions. Le 3 juin 2015, la Société a mis en œuvre une réduction de capital dans laquelle l'intégralité de la prime d'émission (541 166 652 €) a été annulée et transférée vers les réserves.

Le 3 juillet 2015, la Société a racheté 60 670 actions ordinaires à Ares Life Sciences I SARL pour 1 €. Ces actions sont détenues en propre par la Société.

Le 8 septembre 2015, la Société a mené à bien une fusion transfrontalière avec le Groupe Stallergenes SA. Le rapport d'échange des actions prévoyait l'émission d'une nouvelle action Stallergenes Greer plc par action Stallergenes SA existante (à l'exclusion des actions propres). La valeur nominale des nouvelles actions émises par le Groupe dans le cadre de la fusion était de 14 032 113 € (14 032 113 actions ordinaires de 1 € chacune).

Durant la période entre la fusion avec le Groupe Stallergenes SA et le 31 décembre 2015, des options d'action ont été exercées par les employés pour un montant de 560 780 €. Par conséquent, 22 000 € (22 000 actions ordinaires de 1 € chacune) ont été portés au capital social, et le solde de 538 780 € a été comptabilisé en primes d'émission.

Au cours de la période, la Société a conclu un contrat de liquidité avec un teneur de marché pour qu'il négocie sur les marchés pour le compte de la Société afin de promouvoir des transactions régulières et liquides sur les actions de la Société et d'éviter des fluctuations de cours non justifiées par les tendances du marché. La Société a créé un compte de liquidité de 2 000 000 € pour doter ce contrat de liquidité. Depuis l'admission à la cote, un achat net de 29 918 actions a été enregistré en vertu de ce contrat au prix de 1 105 105 €. Les actions détenues au titre du contrat de liquidité ne sont pas assorties de droits de vote et ne reçoivent pas de dividendes.

#### 4.12 Engagements relatifs à des dépenses en capital et autres engagements

La Société avait pris les engagements suivants en vertu de contrats de location simple non résiliables :

En milliers d'euros	2015	2014
Paiements dus en vertu de contrats de location simple :		
Dans moins d'une année	1 127	–
Dans un à cinq ans	3 882	–
<b>Total</b>	<b>5 009</b>	–

Les sommes dues en vertu de contrats de location simple concernent des baux de location au R.-U. et en France.

En outre, la Société a mis en place des garanties avec d'autres entités du Groupe sous la forme de cautions de baux de location de bureaux et de garanties bancaires pour un montant total de 336 296 € (2014 : 0 €).

#### 4.13 Transactions avec des parties liées

La Société s'est prévaluée de la disposition sur l'exonération d'information relative aux transactions avec ses filiales détenues à 100%.

Les transactions suivantes ont été effectuées avec des parties liées :

- Au cours de l'exercice, la Société a versé 666 348 € (2014 : 0 €) en vertu d'un accord de service temporaire à Waypoint Corporate Services Limited, entité soumise à un contrôle commun, dont 202 833 € restaient à verser en fin d'exercice.
- Au cours de l'exercice, la Société a remboursé 1 753 818 € (2014 : 0 €) à Ares Life Sciences Fund Management Limited, entité soumise à un contrôle commun, somme qui a été versée au titre d'un accord de soutien financier. Le montant total a été versé au cours de l'exercice.
- Au cours de l'exercice, la Société a versé 262 009 € (2014 : 0 €) à Ares Life Sciences S.A., entité soumise à un contrôle commun, pour couvrir des détachements de personnel. Le montant total a été versé au cours de l'exercice.

#### 4.14 Parties se partageant le contrôle

La famille Bertarelli détient 83,64% des actions de la Société. Les 16,36% d'actions restantes sont détenues par un actionariat varié. La société mère du Groupe est Ares Life Sciences I SARL (société constituée au Luxembourg).

Le compte de résultat consolidé pro forma non audité de l'exercice 2015 présenté sous une forme comparative avec le compte de résultat consolidé de l'exercice 2014 a été préparé en partant du principe que la fusion est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. La fusion représente :

- L'apport de Finares Holdings AG et de Stallergenes Greer Holdings Inc. (anciennement Ares Allergy Holdings Inc.) au 12 mai 2015 ; et
- L'apport de Stallergenes SA au 8 septembre 2015.

Le compte de résultat consolidé pro forma non audité a été préparé conformément aux principes de base de la préparation décrits dans les « Notes annexes au compte de résultat consolidé pro forma non audité » qui l'accompagnent. Les ajustements pro forma sont fondés sur les informations disponibles et certaines hypothèses que le Groupe considère raisonnables, directement attribuables et étayées par des faits.

Les états financiers consolidés audités du Groupe intègrent le calendrier de l'acquisition et de la fusion qui ont eu lieu au cours de l'exercice ; les produits et les charges englobent donc les résultats du Groupe Stallergenes Greer Holdings Inc. pendant 7,5 mois à partir du 12 mai 2015 et les résultats du Groupe Stallergenes SA pendant 3,75 mois à compter du 8 septembre 2015. Ce compte de résultat consolidé pro forma non audité a été préparé afin de donner aux actionnaires du Groupe et aux autres parties prenantes un meilleur aperçu de la performance du Groupe si l'acquisition et la fusion avaient eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le compte de résultat consolidé pro forma non audité est présenté à des fins d'information uniquement et n'indique en aucune manière le résultat d'exploitation que le Groupe aurait dégagé si la fusion était intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le compte de résultat consolidé pro forma non audité de l'exercice clos le 31 décembre 2014, qui a été préparé selon les normes IFRS, a été intégré au Prospectus du Groupe en vue de son admission à la cote d'Euronext Paris. Il a été préparé à partir des documents suivants, qui figurent au Prospectus, et doit être lu conjointement avec ceux-ci :

- Groupe Stallergenes Greer plc – états financiers audités de la période allant de la constitution en société jusqu'au 31 décembre 2014 préparés selon les normes IFRS et livres comptables audités de l'exercice 2015 préparés selon les normes IFRS.
- Groupe Stallergenes Greer Holdings, Inc. – états financiers audités de l'exercice clos le 31 décembre 2014 préparés selon les pratiques comptables généralement reconnues aux États-Unis et comptes non audités de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 11 mai 2015 avant l'acquisition par le Groupe.
- Finares Holding AG – états financiers audités de l'exercice clos le 31 décembre 2014 préparés selon les normes comptables généralement reconnues en Suisse et comptes non audités de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 11 mai 2015 avant l'acquisition par le Groupe.
- Groupe Stallergenes SA – états financiers audités de l'exercice clos le 31 décembre 2014 préparés selon les normes IFRS et comptes non audités de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 7 septembre 2015 avant la fusion avec le Groupe.
- Prospectus préparé en vue de l'admission à la cote du marché réglementé Euronext Paris – compte de résultat consolidé non audité du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Les états financiers antérieurs de Stallergenes Greer Holdings, Inc. et Finares Holding AG de la période close le 31 décembre 2014 ont été ajustés selon les normes IFRS aux fins du compte de résultat consolidé pro forma non audité. Le compte de résultat consolidé pro forma non audité doit être consulté en conjonction avec les notes annexes et les états financiers antérieurs indiqués ci-dessus.

Certains des chiffres figurant dans ce compte de résultat consolidé pro forma non audité ont été arrondis. Par conséquent, les totaux indiqués pour ces chiffres peuvent légèrement différer de leurs totaux arithmétiques réels.

Les transactions entre le Groupe et les autres entités durant les périodes considérées ont été éliminées.

En millions d'euros	2015	2014
<b>Chiffre d'affaires*</b>	<b>272,9</b>	312,5
Autres revenus	0,2	0,2
<b>Total revenus</b>	<b>273,1</b>	312,7
Coûts de production	(90,2)	(82,8)
<b>Marge brute</b>	<b>182,9</b>	229,9
Frais généraux, administratifs et commerciaux	(169,4)	(132,4)
<b>(Perte)/bénéfice avant R&amp;D</b>	<b>13,5</b>	97,5
Frais de Recherche et Développement (R&D)	(52,4)	(50,8)
Produits liés à la R&D	19,5	20,1
<b>R&amp;D nette</b>	<b>(32,9)</b>	(30,7)
<b>(Perte)/bénéfice opérationnel(le) courant(e) avant coûts de transformation</b>	<b>(19,4)</b>	66,8
Coûts de transformation	(12,4)	(4,6)
<b>(Perte)/bénéfice opérationnel(le)</b>	<b>(31,8)</b>	62,2
Produits financiers	0,9	3,2
Charges financières	(0,7)	(0,6)
<b>Résultat financier net</b>	<b>0,2</b>	2,6
<b>(Perte)/bénéfice avant impôt et sociétés mises en équivalence</b>	<b>(31,6)</b>	64,8
Impôt sur le résultat	22,9	(17,2)
Quote-part du bénéfice (de la perte) des sociétés mises en équivalence	(0,1)	-
<b>(Perte)/bénéfice net(te)</b>	<b>(8,8)</b>	47,6
Part des minoritaires dans le résultat net	0,0	0,0
<b>(Perte)/bénéfice net(te)</b>	<b>(8,8)</b>	47,6

\* Le chiffre d'affaire intègre l'impact total de la suspension temporaire de production et des rappels de produits dont une provision comptabilisée en diminution des ventes pour 24 millions d'euros.

## États financiers

**Note 1 : Principes de préparation**

Les états financiers consolidés du Groupe et de ses filiales ont été préparés conformément aux normes IFRS adoptées par l'Union européenne (les « IFRS »). Par conséquent, ce compte de résultat consolidé pro forma non audité a été préparé en conformité avec les IFRS.

Le 12 mai 2015, AAH a acquis les activités de Stallergenes Greer Holdings, Inc. et de Finares Holdings AG avant de fusionner avec Stallergenes SA le 8 septembre 2015. Le Groupe a décidé de comptabiliser l'acquisition et la fusion comme des transactions de regroupements d'entreprises sous contrôle commun ; par conséquent, la consolidation utilise les valeurs antérieures de chaque entité à la date de l'acquisition et de la fusion. Aucune juste valeur n'est rattachée à l'actif ou au passif quels qu'ils soient, acquis ou apportés.

Le compte de résultat pro forma non audité présenté ici a été établi à partir des résultats d'exploitation distincts de Stallergenes Greer Holdings, Inc. et de Finares Holdings AG pour les périodes closes les 31 décembre 2014 et 2015 ajustés en fonction des normes IFRS et de toutes différences de pratiques comptables, diminution faite de toute élimination intra-groupe. Les résultats d'exploitation distincts du Groupe Stallergenes SA pour les périodes closes les 31 décembre 2014 et 2015 sont donc également inclus, diminution faite de tout ajustement supplémentaire et de toute élimination intra-groupe, dans l'élaboration du compte de résultat consolidé pro forma non audité.

Le compte de résultat consolidé non audité est converti en euros au taux de change moyen EUR/USD de l'exercice et de la période, respectivement.

Les taux de change applicables utilisés pour convertir les informations financières en euros sont indiqués ci-dessous ; il s'agit des taux de Bloomberg pour 2014 et de la Banque de France pour 2015.

Taux de change utilisé :	Taux moyen pour la période close le 31 décembre 2014	Taux moyen pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
EUR/USD	1,3290	<b>1,1096</b>

## PAGE 8

1. <http://stallergenesgreer.com/allergy/allergic-diseases/>
2. National Institute of Allergy and Infectious Disease. Airborne allergens. Something in the air. NIH Publication No. 03-7045.
3. Allergic Rhinitis Drugs Market Forecast 2014-2024: Future Prospects for Companies in Antihistamines, Corticosteroids, Immunotherapy & Vaccines. Visiongain 2014.
4. Bousquet J, et al. Allergic Rhinitis and its Impact on Asthma (ARIA) 2008 update (in collaboration with the World Health Organization, GA(2)LEN and AllerGen). *Allergy*. 2008 Apr;63 Suppl 86:8-160.  
Lire aussi: Asher MI, et al. ISAAC Phase Three Study Group. Worldwide time trends in the prevalence of symptoms of asthma, allergic rhinoconjunctivitis, and eczema in childhood: ISAAC Phases One and Three repeat multi-country cross-sectional surveys. *Lancet*. 2006;368:733-43
5. Données internes (estimées)
6. Hankin, C., L. Cox, et al. (2008). "Health economics of allergy immunotherapy." *Drug Benefit and Trends* 20: 7-13.
7. American College of Allergy, Asthma & Immunology – Allergy Facts: <http://acaai.org/news/facts-statistics/allergies>
8. Global Data Allergic Rhinitis Specific Immunotherapies: Global Forecast 2013-2018. Issued in 2014

## PAGE 9

1. Données internes (estimées)

## PAGE 13

1. Bousquet, J., P. G. Burney, et al. (2009). "GA2LEN (Global Allergy and Asthma European Network) addresses the allergy and asthma 'epidemic'" *Allergy* 64(7): 969-977.  
Lire aussi: Bousquet, J., T. J. Clark, et al. (2007). "GINA guidelines on asthma and beyond." *Allergy* 62(2): 102-112.
2. Pawankar R, Canonica GW, Holgate ST, Lockey RF (eds). *The WAO White Book On Allergy 2011 (Update. 2013)*. Milwaukee, World Allergy Organization, 2011, p.23
3. Global Data Allergic Rhinitis Specific Immunotherapies – Global Forecast 2013-2018, issued 2014

## PAGE 14

1. Les collaborations académiques incluent : Institut Pasteur, Harvard Medical School, CEA, Inserm et GA2LEN. Les partenariats de recherche fondamentale incluent Intrexon, Biomay et Biomed.

## PAGE 16

1. Pfaar O, Bachert C, Bufe A, Buhl R, Ebner C, Eng P, et al. Guideline on allergen-specific immunotherapy in IgE-mediated allergic diseases—S2k. Guideline of the German Society for Allergology and Clinical Immunology (DGAKI), the Society for Pediatric Allergy and Environmental Medicine (GPA), the Medical Association of German Allergologists (AeDA), the Austrian Society for Allergy and Immunology (ÖGAI), the Swiss Society for Allergy and Immunology (SGAI), the German Society of Dermatology (DDG), the German Society of Oto-Rhino-Laryngology, Head and Neck Surgery (DGHNO-KHC), the German Society of Pediatrics and Adolescent Medicine (DGKJ), the Society for Pediatric Pneumology (GPP), the German Respiratory Society (DGP), the German Association of ENT Surgeons (BV-HNO), the Professional Federation of Paediatricians and Youth Doctors (BVKJ), the Federal Association of Pulmonologists (BDP) and the German Dermatologists Association (BVDD). *Allergo J Int*. 2014;23:282–319. doi: 10.1007/s40629-014-0032-2.



Imprimé sur du papier Colourplan Pristine White et Muken Polar qui est certifié FSC® et a été fabriqué dans une usines certifiée selon les standards environnementaux ISO14001.

Imprimé par Pureprint Group Limited, une société à bilan carbone neutre.

Pureprint Group Limited est certifiée FSC et ISO14001, démontrant son engagement pour l'excellence et l'amélioration de la performance environnementale comme une part importante de sa stratégie.

Les encres utilisées sont à base d'huile végétale.

Conçus et produit par Black Sun Plc.

STALLERGENES  GREER

Stallergenes Greer plc,  
1 Curzon Street,  
London  
W1J 5HD